

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA.

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

**« Ouverture de l'économie algérienne et
La désintégration du secteur public industriel »**

Réalisé par :

Melle TIGRINE MOUNIA

Melle BECHRI FAROUDJA

Encadreur :

Dr. BOUKHEZER NACIRA

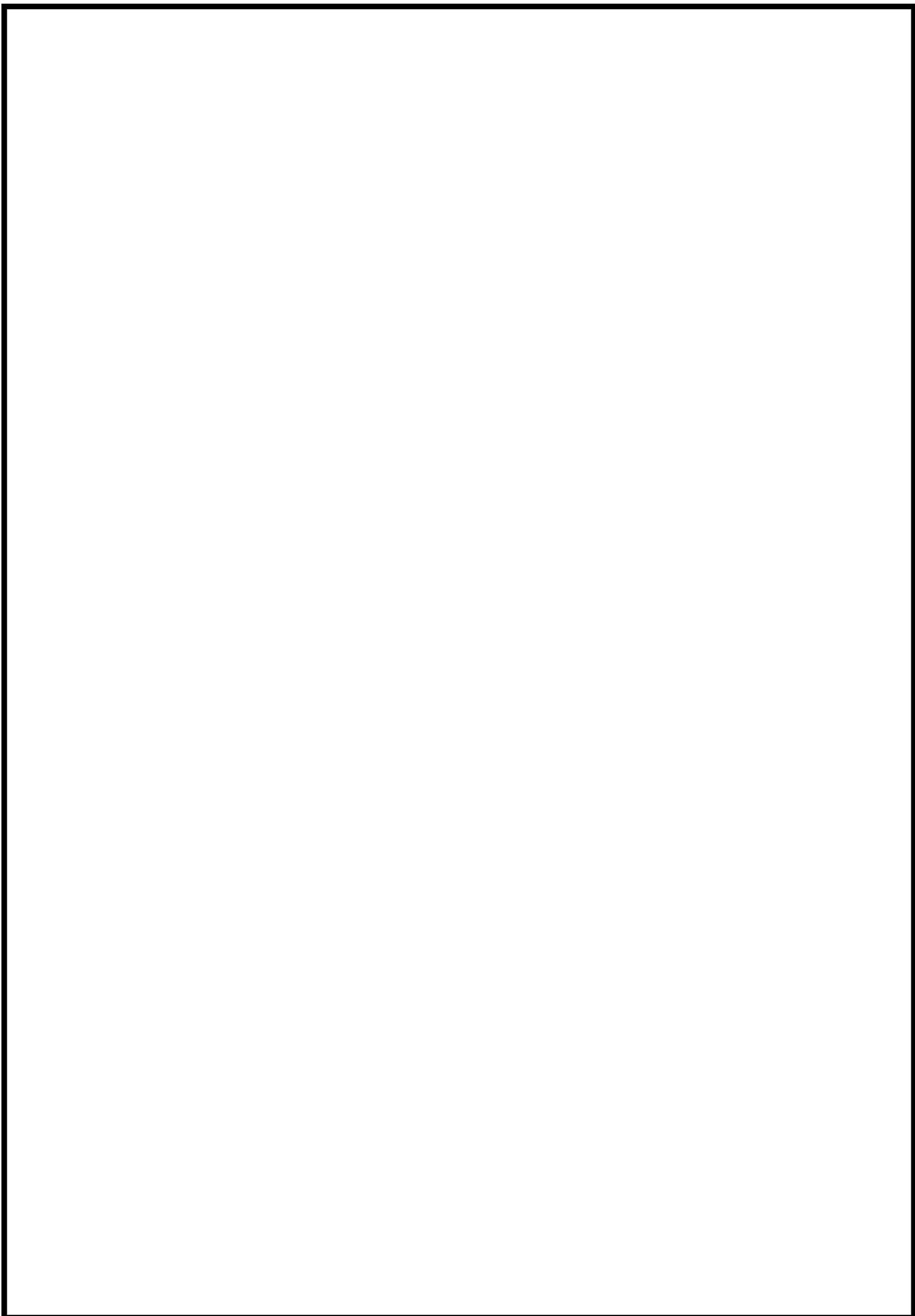
Membre du Jury

M .AMZAL

Mme .BOUKHEZER

Melle .MADI

Promotion 2014-2015



SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

DEDICACES

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE.....1

CHAPITRE I : Le commerce international6

SECTION I : Les fondements qui régissent le commerce international6

SECTION II : Le commerce mondial et la part des PED14

CHAPITRE II : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990).....32

SECTION I : L'intervention de l'Etat et choix pour l'industrialisation publique33

SECTION II : Les premières difficultés de l'économie nationale et tentatives de réformes40

CHAPITRE III. L'analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne56

SECTION I : Redéfinition des rôles des divers agents dans l'économie57

SECTION II : Les programmes de relance économique et nouvelles stratégies industrielles64

CHAPITRE IV : Les effets de l'ouverture sur l'économie algérienne75

SECTION 1 : Les effets du processus d'ouverture sur l'économie75

SECTION 2 : L'analyse de la désintégration des EPIA et l'ouverture économique83

CONCLUSION.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXES	108
Liste des tableaux et figures.....	116

SOMMAIRE

Remerciements

A la fin de cette recherche, Nous tenons à remercier et exprimer notre profonde gratitude et reconnaissance envers Dr. BOUKHEZER-HAMMICHE qui a patiemment lu, scruté et corrigé l'ensemble de ce mémoire. Son apport a été indispensable pour la présentation du contenu de notre travail.

Nous tenons à remercier également les membres de jury qui ont accepté de consacrer leurs temps précieux et participer à l'évaluation de ce travail.

Nos remerciements s'étendent à tous les enseignants et responsables de la formation et à toutes personnes qui nous ont aidé de prêt ou de loin dans le cadre de ce travail.

Nous sommes très reconnaissantes envers tout le personnel de l'**Université ABDEARAHMANE MIRA-Bejaia**.

Merci à tous.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail a mes très chers et adorable parents qui ce sont sacrifié pour mon bien bonheur et qui m'ont indiqué le bon chemin de ma vie est c'est grâce a leurs conseils que j'ai réussie dans mes études je leurs souhaites une longue vie et que le bon dieu les bénisse et les gardes pour nous.

A mon grand-père que bon dieu le protège ;

Une pansée a ma grand-mère que dieu l'accueil dans son vaste Paradies

A mes sœurs HANAN et HAKIMA qui ma boucoup aider, a son marie FARID et ses deux filles BYLIA, IMANE ;

A mon frère TOUFIK ;

A mon amie HACHEMIE qui ma aider toute au long de mon cursus.

A toute personne qui m'a soutenu pendant la réalisation de ce travail.

MOUNIA

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

A la mémoire de mon père,

A ma mère en reconnaissance pour ces sacrifices,

A ma sœur GHANIA et son mari BOULEM , ainsi que sa fille,

A mes frères ZAHIR et MOUHAMED. A toute personne qui m'a soutenu pendant la réalisation de ce travail.

FERROUDJA

LISTE DES ABREVIATIONS

EPIA : Entreprise Publique Industriel Algérienne

PED : Pays En Développement

GATT: General Agreement on Tarifs and Trade

OMC: l'Organisation mondiale du commerce

ORD: l'Organe de règlement des différends

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

BCG: Boston Consulting Group

ALENA: Accord de Libre-échange Nord Américain

ANASE: Association des Nations de l'Asie du Sud Est

PIB : Produit Intérieur Brut

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le développement

PNUD : *Programme des Nations Unies pour le Développement*

FMI : Fond Monétaire International

IDE : Investissement directe étrangères

MAN : mise à niveau

PME : Petite et Moyenne Entreprise

FMN : Firme multi national

INTRODUCTION GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

Les théories du commerce international présentent les échanges commerciaux comme étant une opportunité pour maximiser le bien-être de la nation qui y prend part. A l'opposé de ces théories, les politiques commerciales mises en œuvre par les gouvernements des pays dits du Sud, ont longtemps été protectionnistes globalement. Parmi ces pays, nous pouvons citer l'exemple des pays du sud de la Méditerranée qui ont adopté des politiques protectionnistes par rapport à leurs voisins riches, dans l'objectif de protéger certains secteurs industriels, au moment où l'Union Européenne protège relativement son secteur agricole et libère entièrement son secteur industriel. Cette différence des politiques commerciales peut engendrer une entrave à une plus libre circulation et fluidité des échanges et encore plus à la constitution d'une Zone de Libre Echange, objectif pourtant officiellement affiché à la négociation de l'accord d'association, entre les deux rives, lancé en 1995 à Barcelone.

Les politiques commerciales protectionnistes en faveur d'un secteur donné (Droit de douane, subside, quota d'importation, restriction volontaire d'exportation....) ont un effet négatif sur le bien-être global de la nation notamment s'il s'agit d'un petit pays. Les modèles théoriques en faveur du libre échange ont pour objet l'annulation des pertes d'efficience associée au protectionnisme.

Une économie ouverte se définit par opposition à l'économie fermée et vis-versa. Sauf que l'ouverture est un choix délibéré et une posture généralement assumée, alors que le protectionnisme n'est rarement une posture affichée sauf pour les grands pays qui peuvent vivre en autarcie. De nos jours, tout le monde est convaincu qu'une économie ouverte peut être plus efficace et peut apporter une plus value distribuable, donc une satisfaction plus grande pour les populations.

De nos jours, ce débat tourne autour de la méthode qui doit être suivie par les pays en développement pour l'ouverture de leur économie, faisant dégager deux grandes orientations. Le premier courant souligne les bienfaits d'une ouverture spontanée, qui doit se faire d'une façon directe, partant d'une idéologie que le choc qu'elle va créer aura des effets positifs. L'économie du pays (les entreprises) sera obligée d'adapter son système (organisation de la production, bonne gestion et commercialisation, une stabilité macro-économique) et de maximiser sa productivité afin de résister à la concurrence, qui va entraîner, par la suite, une forte augmentation de sa croissance.

A l'instar d'autres pays sous-développés, l'Algérie est un exemple illustrant de pays en développement qui a adopté le processus d'ouverture d'une façon accélérée. Le libre-échange s'est installé à la suite de la signature, avec le FMI, d'un accord portant l'application d'un programme d'ajustement structurel, après une période de déstabilisation de la position extérieure, traduisant ainsi, sa volonté de s'ouvrir au marché mondial.

Le modèle de développement adopté était principalement fondé sur la croissance du secteur des hydrocarbures et les entreprises publiques, faisant, paradoxalement, une continuité avec la stratégie adoptée au lendemain de l'indépendance, qui visait pourtant, à instaurer une économie socialiste et centralement planifiée.

En effet, le secteur industriel a été considéré, au cours de la première décennie d'investissements 1967-1978, comme le moteur du développement. Les « *Industries industrialisantes* » ont occupé la première place dans la structure des investissements planifiés, absorbant 60 % des investissements réalisés au cours de cette période. Le secteur des hydrocarbures représentait un peu moins de la moitié de cette part du lion, soit 47,6 %. A titre de comparaison, le secteur agricole n'a bénéficié que de 8,8 % des investissements globaux de cette période.

En 1986, la chute brutale du prix du pétrole à laquelle s'ajoute celle du dollar, n'ont pas été anticipées par le gouvernement qui continuera longtemps à escompter un redressement des cours, exerce un choc¹ sur l'économie. Les exportations baissent de 55,5% en valeur entre 1984 et 1987², suivies, sous le coup de mesures d'austérité, d'une baisse de 54% des importations, et rapidement, de la paralysie de toute l'économie. Les importations, en effet, sont vitales, tant pour le secteur industriel (intrants, biens d'équipement...) que pour assurer l'approvisionnement en biens alimentaires de base, médicaments et autres biens de première nécessité.

Sous la menace d'une explosion sociale, le pays doit s'endetter pour maintenir les importations des biens dits « stratégiques ». Ainsi, le système économique mis en place au prix de coûteux programmes d'investissements s'avère rigide, peu résistant aux chocs externes auxquels il est particulièrement exposé, du fait de sa dépendance vis-à-vis du commerce extérieur (importations et exportations). Le secteur industriel connaît le poids le plus élevé de son histoire en Algérie en 1986, année de la forte chute des prix du pétrole. Depuis cette date, son importance n'a cessé de décroître passant en dessous de celui de l'agriculture qui a atteint 13 % en 1998.

Parmi les effets de cette situation, des déséquilibres financiers structurels ayant impliqué de nombreuses mesures d'assainissement qui n'ont pas réussi à donner aux entreprises industrielles, et notamment celles de l'industrie lourde, un équilibre financier durable. En effet, depuis le début de la décennie 1980, plusieurs formules d'assainissement et

¹ Nous préférons parler de « choc » pétrolier pour désigner une baisse importante du prix du pétrole ayant des effets sur l'économie, plutôt que de « contre-choc », qui est le terme consacré lorsqu'on se place du point de vue des pays consommateurs.

² Aissaoui, (2001), p 15. Il précise, en plus, que la rente des hydrocarbures nette *per capita* passe de 613 dollars US en 1981 à 172 en 1988.

de redéploiement ont été appliquées aux entreprises publiques d'une manière générale, et à celles de l'industrie en particulier sans réussir à faire imposer l'entreprise publique comme un modèle d'organisation et de performance élevée. Cependant, les plans de réajustement suivis depuis le début de la dernière décennie ont produit des effets importants et très coûteux socialement et économiquement au sein de l'industrie publique.

En effet, au moment où l'on attendait une amélioration de la performance de ces entreprises stimulées par l'accroissement de la concurrence des entreprises privées tant nationales qu'étrangères que devait engendrer ce processus d'ouverture, nous nous apercevons, qu'une part considérable de ces entreprises ont disparu du paysage économique national, alors que celles qui restent sont loin d'être des exemples en matière de performances économiques et financières.

Ainsi, à travers cette recherche, nous voulons apporter des éléments de réponse à la question suivante « **Quel est le lien entre le processus d'ouverture de l'économie et la désintégration du secteur public industriel, en Algérie ?** »

A travers cette question, nous essayerons aussi, de répondre, à un ensemble de questions secondaires à savoir :

- Quels sont les éléments qui ont fait du secteur industriel public, ayant aspiré des sommes énormes de ressources de l'Etat, un secteur complètement désintégré et fragilisé ?
- Pourquoi, après plusieurs réformes, les entreprises algériennes n'arrivent toujours pas, à surmonter les problèmes récurrents qu'elles rencontrent ?

Objectifs de la recherche :

Cette étude contribue à réaliser les objectifs suivants :

- Connaitre les transformations qu'a connues l'économie algérienne.
- Chercher l'effet de ces transformations sur les performances des entreprises publiques.
- Comprendre les raisons de l'échec des entreprises publiques, alors qu'au début du processus de développement, c'était des grandes entreprises industrielles, qui ont pris en charge les besoins de l'économie nationale.

Hypothèses de la recherche :

Pour appréhender notre étude et répondre effectivement à nos questions de recherche, nous nous basons sur l'hypothèse que c'est le processus d'ouverture de l'économie algérienne qui a conduit les entreprises publiques industrielles à la désintégration ou presque à la disparition, en instaurant un environnement peu favorable pour ces entreprises relativement

aux autres agents à l'égard des importateurs ou même des entreprises du secteur privé, tant national ou étranger.

Méthodologies de la recherche :

Du point de vue méthodologique, notre problématique sera traitée en deux axes. Le premier consiste en une analyse historique et analytique qui nous permettra de collecter les informations en rapport avec notre thème de recherche et les analyser, alors que le second est sous forme d'une étude empirique à travers une enquête entreprise au sein d'un échantillon d'entreprises publiques exerçant dans le secteur industriel, au niveau de la wilaya de Bejaia.

Choix et intérêt du sujet :

Avant d'aborder le vif de notre sujet, il est nécessaire de préciser le motif du choix de celui-ci, et qui se définit à un double niveau. Un niveau personnel, où cela présente, pour nous, un réel plaisir de traiter un tel sujet car il contribuera certainement à améliorer nos capacités d'analyse et acquérir un certain niveau de maîtrise et d'expérience.

Sur le plan scientifique, le travail que nous réalisons est une recherche orientée sur le domaine de l'ouverture économique ses implications sur les systèmes industriels notamment des pays en développement, avec le cas spécifique de l'Algérie. Il pourra constituer un document qui met en évidence des données réelles pouvant servir à d'autres recherches ultérieures.

Structuration du travail :

Ce travail de recherche va s'articuler autour de quatre chapitres principaux.

Le premier chapitre sera consacré à un aperçu général sur le commerce international, avec deux sections portant sur l'évolution et structuration du commerce mondial, pour la première, et la part des PED, pour la deuxième.

Le deuxième chapitre sera consacré à l'économie algérienne, à la période de planification (62-90) subdivisé aussi en deux sections, l'une réservée à l'intervention de l'Etat et le choix pour l'industrialisation publique, durant la période post-indépendance, et l'autre aux premières difficultés de l'économie nationale et tentatives de réformes.

Le troisième chapitre sera consacré à l'analyse de processus d'ouverture de l'économie algérienne et ses effets avec une section réservée à la redéfinition des rôles des divers agents dans l'économie, et les programmes de relance économique et nouvelles stratégies industrielles du pays.

Le quatrième chapitre sera consacré aux effets de l'ouverture sur l'économie algérienne avec une section relative aux effets du processus d'ouverture sur l'économie globalement, et l'autre, sur le secteur industriel public et analyse de sa désintégration, à travers l'analyse de l'enquête de terrain que nous avons menée au niveau d'un échantillon d'entreprises de la région de Bejaia.

CHAPITRE I

APERCU GENERAL SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

Université ABDEARAHMANE MIRA-Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Commerciales

Enquête de terrain sur le thème

**« Ouverture de l'économie algérienne et
La désintégration du secteur public industriel »**

Réalisé par :

Melle TIGRINE MOUNIA

Nacira

Melle BECHRI FAROUDJA

Sous la direction de :

Dr. BOUKHEZER-HAMMICHE

Présentation de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'une préparation pour un mémoire de mastère en sciences commerciales, spécialité : Finance et Commerce International, portant sur la thématique de « **L'ouverture de l'économie algérienne et la désintégration du secteur public industriel** »

Dans le souci d'une économie de votre temps, nous avons fait tous les efforts possibles pour rédiger un questionnaire précis et simple à compléter.

Les informations fournies seront utilisées uniquement à des fins académiques. Nous nous engagerons pleinement à garantir leur stricte confidentialité. Nous vous serons obligés de bien vouloir le remplir et le retourner dans les meilleurs délais.

I-INFORMATION GENERALE SUR L'ENTREPRISE

1- Raison sociale de l'entreprise

.....

2- Forme juridique

.....

3- Localisation (région, zone industrielle ou zone d'activité)

.....

4- Date de création.....

5- Effectif total de l'entreprise :

- De 0 à 09
- De 10 à 49
- De 50 à 99
- De 100 à 199
- 200 à 500
- 500 et plus

6- Evolution de l'effectif total de l'entreprise sur les 10 dernières années

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Effectif											

7- Pourriez-vous nous donner en %, la progression de votre chiffre d'affaires sur les 10 dernières années

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% CA											

8- Quels sont les divers produits ou services offerts par votre entreprise ?

.....

II. L'ENTREPRISE ET LES MESURES DE LIBERALISATION DU COMMERCE EXTERIEUR

9- Comment appréciez-vous les mesures de libéralisation du commerce extérieur adoptées par l'Algérie, depuis la fin des années 1990 ?

- Favorables.
- Peu favorables.
- Défavorables.

10- Enregistrez-vous des améliorations sur le plan des procédures des opérations du commerce extérieur ?

- Oui
- Non

11- Ces mesures de libéralisation créent-elles un resserrement des conditions de fonctionnement de l'entreprise ?

- Oui
- Non

➤ Si oui, dans quelle fonction ?

- Financière.
- Commerciale.
- Production.
- Autre.....

12- De quelle façon pensez-vous que ces mesures ont impacté l'environnement général de l'entreprise ?

- Favorable
- Défavorable
- Dangereuse

➤ Comment ?

.....
.....

III-CARACTERISTIQUES DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE

13- Comment est répartie la propriété au sein de votre entreprise ?

.....
.....

14- Le Président-Directeur Général est-il actionnaire de l'entreprise ?

- Oui
- Non

15- Parmi les catégories suivantes, laquelle résume le mieux la structure de propriété de votre entreprise ?

- Entreprise publique
- Division ou succursale d'une autre entreprise
- Société sans actionnaire majoritaire /partenariat

16- Pourriez-vous nous décrire votre responsabilité dans le processus de la décision au sein de votre entreprise ?

.....
.....
.....

17- Pourriez-vous nous renseigner sur son évolution ?

.....
.....
.....
.....

18- Au niveau de quelle direction, les décisions stratégiques sont-elles prises ?

.....
.....

19- Existe-t-il une tutelle à laquelle le dirigeant de l'entreprise doit rendre des comptes ?

- Oui
- Non
- Si oui, laquelle ?

.....
.....
.....

20- Les objectifs et les stratégies de l'entreprise sont-ils fixés par cette tutelle ?

- Oui
- Non

21- Pensez-vous que c'est favorable pour l'entreprise ?

- Oui
- Non

22- A quel pourcentage situez-vous le degré d'autonomie de l'entreprise par rapport à sa tutelle dans la prise de décision ?

.....

23- A quel niveau situez-vous les difficultés les plus dures pour l'entreprise ?

- Gestion.
- Approvisionnement.
- Commercialisation.
- Financement

24- Comment jugez-vous le système fiscal algérien ?

- Favorable.
- Complicé.
- Peu transparent.

25- Comment jugez-vous le système douanier algérien ?

- Favorable.
- Complicé.
- Peu transparent.

26- Comment jugez-vous le système bancaire algérien ?

- Dynamique.
- Lent.
- Peu efficace.

27- Pensez-vous que le statut d'entreprise publique est un handicap pour sa performance ?

- Oui
- Non

28- Pensez-vous que la pratique des pots-de-vin soit courante dans votre domaine ?

- Oui
- Non

➤ Si oui, c'est pour obtenir ?

- Des abattements fiscaux
- Un prêt bancaire
- Des marchés
- Influencer sur une décision de justice

29- Au cours des 5 dernières années, pensez-vous que ces pratiques ont ?

- Augmenté
- Stagné
- Reculé

30 - Votre entreprise a-t-elle bénéficié déjà d'un programme de restructuration ?

- Oui
- Non

➤ Si oui, dans quel cadre ?

.....
.....

➤ Si non, pourquoi selon vous ?

.....
.....

31- Qu'elles sont les problèmes récurrents auxquels fait face votre entreprise ?

.....
.....
.....

32- Pensez-vous que la dépénalisation de l'acte de gestion impacterait la performance de l'entreprise ?

- Oui
- Non

➤ Si ou Si oui, de quelle manière ?

- Positive
- Négative

➤ Si non, citez trois mesures que vous recommanderiez pour améliorer les résultats de l'entreprise ?

.....
.....
.....

33-L'accord d'association qu'a signé l'Algérie avec l'UE est entré en vigueur le 1 septembre 2005, est-ce qu'il a un impact sur votre entreprise ?

- Oui
- Non

➤ Si oui, de quelle manière ?

- Positive
- Négative

➤ Sur quel aspect ?

- Sur l'organisation
- Sur la gestion
- Sur le financement

➤ Si non, Pourquoi ?

.....
.....
.....

34 - L'Algérie est sur le point d'adhérer à l'OMC, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez ? Comment votre entreprise réagira-t-elle après cette adhésion ?

.....
.....
.....

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION.

CHAPITRE I : Le commerce international

La dynamique de l'intégration à l'économie mondiale s'effectue selon deux grandes modalités qui ont progressivement gommé leurs oppositions initiales ; L'option multilatérale est une voie directe de l'intégration, alors que la régionalisation, en constituant une forme indirecte beaucoup moins protectionniste et beaucoup plus ouverte que par le passé, sur l'extérieur. La seconde option n'est donc pas en contradiction avec l'avancée des principes du libre-échange qui a considérablement gagné du terrain dans la conduite des politiques économiques des pays industrialisés comme des pays en développement. Elle en adoucit seulement le processus d'accomplissement en faisant de l'espace économique régional une construction institutionnelle intermédiaire au niveau d'une communauté d'Etats.

Ainsi, le degré d'ouverture au niveau mondial, mesuré par la ration entre le commerce extérieur et le PIB, est augmenté de 2% entre 2005 et 2013, et le commerce mondial des marchandises a progressé en volume de 3,5%, soit à un rythme supérieur à celui du PIB mondial, ce qui signifie que le commerce a progressé 1,8 fois plus vite que la production durant la même période¹. Cette apparente progression doit cependant s'apprécier avec un recul historique suffisant ; parce que le commerce international s'était effondré au cours de l'entre-deux guerres qu'il a pu trouver des taux de croissance si élevés depuis cinquante ans.

Dans le présent chapitre, nous présenterons d'abord les fondements théoriques du commerce international, avant de passer à la place des PED dans le commerce mondial.

Section 01 : Evolution et structuration du commerce mondial

Sur les cinquante dernières années, le commerce international a progressé plus rapidement que la production mondiale de biens et services, ce qui signifie que le degré d'ouverture des économies a augmenté². D'autre part, l'ensemble des pays participant significativement à l'échange s'est élargi à des partenaires plus divers, notamment les grands pays émergents (Chine, Brésil, Inde). Dans la structure des échanges, la part des produits manufacturés s'est accrue, alors que la part des produits de base (produits miniers et agricoles) ont régressé.

La mondialisation s'est, par ailleurs, opérée dans un cadre institutionnel renouvelé : après les multiples accords signés dans le cadre du *Général Agreement on Tariffs and Trade* (GATT) visant à l'abaissement des barrières tarifaires entre 1947 et 1995, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a la responsabilité des grandes négociations commerciales en

¹Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2014, 154, rue de Lausanne, CH 1211 Genève 21, Suisse, p23.

² Site internet (www.assistancescolaire.com).

CHAPITRE I : Le commerce international

faveur du libre-échange, étant dotée d'un pouvoir d'arbitrage et de sanctions à travers l'Organe de règlement des différends (ORD).

Pour avoir une image de cette nouvelle orientation, nous présenterons dans le premier point l'évolution sectorielle des échanges, dans le second, les formes d'organisation des échanges et dans le troisième, les institutions intervenant dans la gestion des relations commerciales internationales.

1- Evolution sectorielle des échanges

La structure du commerce international a connu une évolution profonde à travers le temps, en particulier, pour l'agriculture et les produits manufacturés. Les exportations de produits agricoles représentaient une augmentation de 3,5% du total des exportations de marchandises entre 2005- 2013. En revanche, les exportations des produits manufacturés augmenté, entre la même date, de 4%.Concernant les industries extractives, il ya une augmentation de 1,5% entre 2005-2013. Le tableau suivant montre la croissance du volume des exportations et de la production mondiale de marchandises, 2005-2013.

Tableau N° 1 : La croissance du volume des exportations et de la production mondiale de marchandises, 2005-2013. (Variation annuelle en %)

	2005-2013	2011	2012	2013
Exportations mondiales de marchandises	3,5	5,5	2,5	2,5
Produits agricoles	3 ,5	6,0	2,0	3,0
Combustibles et produits des industries extractives	1,5	2,0	2,5	0,5
Produits manufacturés	4,0	7,0	2,5	3,0
Production mondiale de marchandises	2,0	3,0	2,5	2,0
Agriculture	2,5	2,0	1,5	5,5
Industries extractives	1,0	1,5	2,5	0,5
Industries manufacturières	2,5	4,0	2,5	1,5
PIB mondial	2,0	2,5	2,0	2,0

Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2014, 154, rue de Lausanne, CH 1211 Genève 21, Suisse, p 23.

1-1-Développement du commerce « intra-firme»

Le commerce intra-firme représente 40% des échanges internationaux, ce type d'échange est surtout important pour les pays qui servent de plate-forme d'exportation et/ou

CHAPITRE I : Le commerce international

de délocalisation de certains segments de production³. Il s'agit des échanges que ce font les filiales d'un groupe mondial. Ce sont des échanges entre les filiales et entre les filiales et la maison mère.

Ce commerce concerne deux entreprises appartenant à un même groupe dans le cadre d'une opération productive (achat de produits intermédiaires pour réaliser un produit fini).

D'après certaines études, les échanges entre filiales des multinationales représenteraient un tiers du commerce mondial et les échanges entre les maisons mère des multinationales et leurs filiales un autre tiers du commerce mondial.

1-2- Le développement du commerce «intra-branche»

L'expression « échanges intra-branche » désigne les importations et exportations de produits similaires entre pays. Abstraction faite des limitations des méthodes de mesure, il semblerait que les échanges manufacturiers intra-branche aient notablement progressé depuis la fin des années 80 dans de nombreux pays de l'OCDE.

Par convention, on entend par flux d'échanges intra-branche les échanges bilatéraux de biens à l'intérieur des classifications types des branches d'activité. Les échanges intra-branche sont généralement mesurés au moyen d'indices Grubel-Lloyd portant sur des transactions par groupe de produits.

Les mesures du commerce intra-branche capturent différentes formes de commerce : le commerce horizontal de produits similaires de « variété » différenciée (par exemple des voitures de même catégories et de même ordre de prix), le commerce de produits différenciés verticalement qui se distinguent par leur qualité et leurs prix et la spécialisation verticale de la production qui se traduit par le commerce de produits similaires à différents stades de production⁴. La part des échanges intra-industriels dans le commerce total des produits manufacturés a fortement progressé dans l'ensemble des échanges entre pays industrialisés⁵. Les échanges avec les pays en développement restent en revanche plus marqués par un commerce de type complémentaire.

³ OCDE 2002, Etat des lieux du commerce international : le rôle des firmes multinationales dans le commerce international, p16.

⁴ FONTAGNÉ, L. et M. FREUDENBERG (2002), « Long-term trends in intra-industry trade », chapitre 8 de *Frontiers of Research on Intraindustry Trade*, sous la direction de H. Grubel et H.-H. Lee, Palgrave, Londres.

⁵ OCDE (1994), « Évolution des échanges internationaux », *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 56, Paris.

CHAPITRE I : Le commerce international

1-3- L'émergence des échanges de services commerciaux

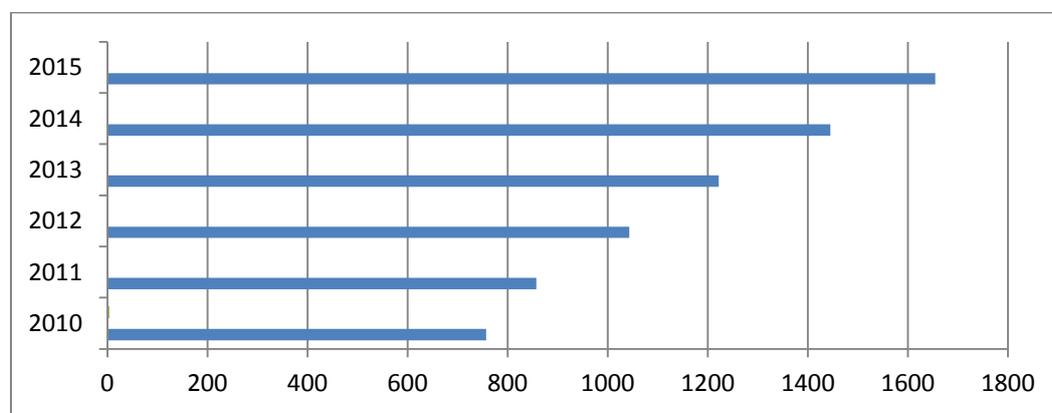
Le commerce des services a augmenté près de deux fois plus vite que le commerce des marchandises entre 2005 et 2012. En 2012, Les services commerciaux ont représenté environ 19% du commerce mondial de marchandises et de services commerciaux, Dans le même temps, les exportations mondiales de services commerciaux ont progressé de 2%, pour s'établir à 4 300 milliards de dollars⁶. Certains services ne peuvent pas, par définition, s'échanger au niveau international ; c'est le cas par exemple des services de proximité (services sociaux, santé services publics « régaliens »...).

D'autres s'échangent plus naturellement (transports, télécommunications...). Dans ce cas, les évolutions technologiques ont été telles que les entreprises (sous forme de réglementations spécifiques contraignantes) graduellement remises en cause de puis vingt ans.

1-4- Le développement du commerce électronique

La période récente a vu les premiers développements du commerce électronique, via internet, à l'échelle internationale (cybercommerce). Il est *a priori* difficile de connaître aujourd'hui l'ampleur exacte du phénomène. Cependant, des estimations varient au gré des cabinets d'études. Le chiffre d'affaires mondial de l'e-commerce BtoC s'est élevé à près de 1 043 milliards de dollars en 2012, en hausse de près de 21,7% par rapport à 2011, d'après eMarketer. L'institut prévoit pour 2013 que les ventes en ligne BtoC dans le monde dépasseront 1 221 milliards de dollars. Le graphe suivant montre l'évolution du chiffre d'affaire de commerce électronique dans le monde, 2010-2015.

Graphique 01 : Chiffre d'affaire de commerce électronique dans le monde, 2010-2015



Source : eMarketer, juin 2013.

⁶ Organisation mondiale du commerce, OMC : communiqué de presse 2013.

CHAPITRE I : Le commerce international

2- Les formes d'organisation du commerce international

Les relations commerciales internationales peuvent se concevoir entre un pays et un autre ou un ensemble d'autres partenaires. Mais pour chaque situation, ses spécificités et conditions.

- **Le multilatéralisme** : C'est un ensemble de règles et principes de négociations, fondés sur un principe de « non-discrimination », et qui s'applique aux pays signataires. Dans le domaine commercial, le multilatéralisme est articulé autour des principes du GATT (OMC).

- **Le plurilatéralisme** : C'est des accords commerciaux négociés dans un cadre multilatéral mais contraignant uniquement pour les pays qui les ont acceptés et ne créant « ni droit, ni obligation » pour les pays qui ne les ont pas acceptés (Article II de l'OMC).

- **Le bilatéralisme** : C'est un arrangement négocié et appliqué entre deux pays ou zones dont les termes ne sont pas automatiquement applicables aux pays ou zones tiers.

- **L'unilatéralisme** : Ce sont des mesures restrictives (sanctions, protection sectorielles,...) non négociées, adoptées en dehors d'une procédure d'arbitrage multilatérale et appliquées à l'encontre d'un pays ou de deux zones spécifiés.

3-Les institutions du commerce international

L'histoire des relations économiques internationales démontre que les progrès en matière de libéralisation des échanges sont en permanence à la merci des conjonctures défavorables : la récession, la poussée des doctrines protectionnistes, les crises... Pour préserver les avantages acquis, le GATT a opté pour la procédure de négociations successives. Cette tactique a compensé, en partie, les faiblesses institutionnelles du GATT et lui a permis de médiatiser son action et de sensibiliser l'opinion internationale aux problèmes soulevés par les échanges internationaux.

Huit cycles de négociations commerciales multilatérales dits *rounds* ont jalonné l'histoire du GATT (1947-1994) durant lesquels les négociations ont abouti à des concessions tarifaires importantes ainsi qu'à une amélioration du cadre juridique. Le septième *round* (Tokyo round), a abouti à l'identification et la réglementation des barrières non tarifaires et le huitième round (Uruguay round) constitue la dernière série de négociation et a jeté les bases de l'OMC. L'acte final a été signé le 15 Avril 1994 à Marrakech (Maroc), avec proposition de mettre en place une nouvelle institution.

CHAPITRE I : Le commerce international

L'OMC⁷ qui contrairement au GATT, dispose d'une véritable assise juridique, constitue une enceinte permanente de négociations afin d'arbitrer et de régler les différends par l'entremise de « panel » d'arbitrage et d'un organe dont la compétence juridique prime sur celle des juridictions nationales. A cet égard, la libéralisation des échanges a été recherchée à partir d'un petit nombre d'objectifs et principes fondamentaux que les parties contractantes s'engageraient à respecter.

3-1- La doctrine du GATT-OMC

La doctrine du GATT-OMC est selon Krugman « un non-sens économique mais constitue un bon modèle de ce qui se passe en réalité »⁸ et selon Gerard Lafay et Jean-Marc Siroen⁹ elle relèverait d'une « conception Keynésienne interventionniste » parce que ces organisations se défient des mécanismes de marché et condamnent les pratiques déloyales qui risquent de déstabiliser les échanges. Lors de sa création les axes directeurs de l'OMC étaient articulés autour des points suivants :

- La suppression des obstacles aux échanges et le retour au libre échange ;
- La libéralisation de toute entrave protectionniste, barrières douanières et obstacles non tarifaires (normes,...) ;
- L'abolition de toute pratique faussant la concurrence telles que les subventions à l'exportation, les dumpings, les restrictions quantitatives et tarifaires ;
- Le développement des négociations entre parties contractantes ;
- Le contrôle de l'application des accords commerciaux ;
- L'arbitrage des différends entre pays¹⁰.

Pour atteindre ces objectifs, des principes de base ont été fixés pour les pays signataires de l'accord du GATT ou plus tard, par l'OMC.

3-2- Les principes fondamentaux de fonctionnement du GATT (OMC)

-*Nation-discrimination* : C'est le principe de base de l'accord général (article 1 du GATT), il est le plus important et comprend deux closes :

La clause de la nation la plus favorisée (NPF) qui stipule qu'un pays accordant des avantages commerciaux à un autre, doit les étendre à l'ensemble des autres nations. Ce principe assure

⁷ Le GATT a été remplacé par l'OMC à partir du 1 janvier 1995.

⁸P.Krugman, "The move Toward Free trade Zones", *Economicreview*, Revue de la Banque de réserve fédérale De Kansas City, novembre-décembre 1991, repris dans problèmes économiques n°2289, 2 septembre 1992.art.

⁹G. Lafay, J-M. Siroen, « Maîtriser le libre échange », *Economica*, 1994.

¹⁰Cluednehmé, « Le GATT l'OMC et les grands accords commerciaux mondiaux »,p 11.

CHAPITRE I : Le commerce international

un traitement identique dans les négociations commerciales quelque soient les partenaires. Cette clause se retrouve dans l'article I du GATT : « *Tous avantages, faveurs, privilèges ou immunités accordées pruned partie contractante à un produit originaire ou à une destination de tout autre pays seront immédiatement et sans condition, étendus à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de toutes les autres parties contractantes. Cette disposition concerne les droits de douane et les impositions de toutes natures perçues à l'importation ou à l'exportation...* »

La clause du traitement national qui réclame une égalité de traitement entre les produits nationaux et les produits importés, ne pouvant de ce fait, se voir imposer des taxes spécifiques.

-L'abaissement général et progressif des droits de douane : Afin de réduire progressivement les droits de douane sur des bases réciproques, trois techniques peuvent être utilisées : la négociation produit par produit, l'abaissement linéaire, et l'harmonisation des droits appliqués dans ces différents Etats.

Le principe dont la mise en place fait l'objet de négociations multilatérales entre les pays membres, fait que « les négociations tarifaires multilatérales constituent le pivot de la logique de fonctionnement du GATT (OMC) »¹¹C'est à cet effet que les membres se réunissent en « round » dans le but de parvenir à une réduction des restrictions tarifaires (article XXVIII bis du GATT).

-L'interdiction des restrictions quantitatives : Les restrictions quantitatives, tant à l'importation qu'à l'exportation, sont interdites dans le cadre de l'Accord (OMC) qui prohibe ainsi, toute politique de contingent. L'article XI du GATT stipule dans ce cadre, « *aucune partie contractante n'instituera ou ne maintiendra à l'importation d'un produit originaire du territoire d'une autre partie contractante, à l'exportation ou à la vente pour l'exportation d'un produit destiné au territoire d'une autre partie contractante, de prohibitions ou de restrictions autres que des droits de douanes, taxe sou autre impositions, que l'application en soit faite au moyen de contingents, de licences d'importation ou d'exportation ou de tout autre procédé* ».

-L'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation : Considéré comme un moyen de concurrence déloyale, le dumping est interdit. Les mesures antidumping et antisubventions relèvent d'une procédure nationale. Cette interdiction se lit dans l'article VI, code antidumping ou code des subventions : « *Les parties contractantes reconnaissent que le dumping, qui permet l'introduction des produits d'un pays sur le marché d'un autre pays à un prix inférieur à leur valeur nominale, est condamnable s'il cause ou menace de causer un*

¹¹G.Lafay, J-M Siroen, « Maitriser le libre échange », Economica, 1994.

CHAPITRE I : Le commerce international

préjudice important à une production établie d'une partie contractante ou s'il retarde l'ensellement la création d'une production nationale »¹².

A côté de ces principes, d'autres sont applicables, pour aboutir à une meilleure façon d'organisation et d'assouplissement des relations commerciales entre les parties, à l'égard de la transparence des politiques commerciales. L'article XII du GATT, interdit aussi l'utilisation du contrôle direct sur le commerce extérieur.

3-3-Les dérogation aux principes du GATT

Les principes ainsi posés tentent de codifier le libre-échange, mais les situations concrètes ont conduit les nations signataires de l'Accord, à l'aménager avec pragmatisme de façon à prendre en compte le contexte réel des relations économiques entre les pays (différence de niveaux de développement économiques, rapports de force politique...), des exceptions aux principes fondateurs sont autorisées.

L'exception la plus importante à la clause de la nation la plus favorisée concerne les zones de libre-échange, les unions douanières et les accords provisoires nécessaires à leur établissement (article XXIV et clause d'habilitation). Lorsque les nations se regroupent ainsi, le principe de la nation la plus favorisée n'est plus respecté : les pays membres d'une zone ou d'une union font disparaître les droits de douane entre eux, mais n'étendent pas cette disposition à l'ensemble de leurs partenaires.

D'une part, ces accords régionaux sont complexes à apprécier car : « si les barrières intra régionales disparaissent, les barrières extra régionales sont maintenues » ; d'autre part, on peut déduire de cet accord, les bénéfiques qui dépendent essentiellement de deux facteurs. Le premier est que les membres de l'accord régional soient des partenaires naturels, c'est-à-dire proches, que l'accord régional n'impose pas de barrières élevées envers les pays tiers, puis, la proximité des partenaires implique que, même en cas de libre-échange mondial, les échanges entre pays proches augmenteront beaucoup plus qu'entre les pays lointains¹³.

Ainsi, après avoir présenté les caractéristiques du commerce mondial, nous passerons dans la section suivante, à la part des pays en développement dans ce commerce.

¹³Krugman, P, « Les accords régionaux entre PVD ont oublié l'importance de la seconde condition : ils ont déperé derrière des Barrières élevées », 1991. Journal of Political Economy, 1991, vol. 99, no. 3]

CHAPITRE I : Le commerce international

Section 2 : Le commerce mondial et la part des PED

Le commerce international est l'échange de biens, de services et capitaux entre pays. Ce type de commerce existe depuis des siècles mais il connaît un nouvel essor du fait de la mondialisation économique. La mondialisation des échanges s'effectue à partir de grands pôles d'intégration régionale organisés autour de grands marchés intérieurs. Ce renouveau du régionalisme est imputable à plusieurs facteurs aussi bien économiques que politiques.

Ainsi, au fil des années, l'ouverture des échanges a considérablement contribué à améliorer la participation des pays en développement à l'économie mondiale. En 2013, le volume des exportations des pays en développement a augmenté de 3,3%, plus rapidement que les exportations des pays développés qui représente que 1,5%¹⁴, tout comme la part des exportations des pays en développement dans la valeur des exportations mondiales totales

Si cela peut paraître paradoxal, la montée du régionalisme a été parallèle à celle du libre-échange et de la mondialisation, nous pouvons en déduire que certains pays convaincus du bien-fondé du libéralisme et ayant décidé de s'y lancer, se veulent tout de même prudents, et ont choisi de le faire de façon graduelle d'abord, à l'échelle régionale. Nous passerons en revue les principaux blocs régionaux, avant de détailler l'évolution du commerce mondial et la part des PED.

1-Les blocs économiques régionaux

1-1-Concepts de régionalisme et d'intégration économique régionale

La dernière décennie a été marquée par une véritable explosion des accords commerciaux régionaux: très peu de pays aujourd'hui n'appartiennent à aucun accord spécifique ou à une région géographique, que ce soit parmi les pays « du Nord » (Union Européenne élargie), ou parmi les pays « du Sud » (Mercosur), et plus récemment entre pays du Nord et du Sud (ALENA).

-Intégration régionale : Ce phénomène de groupements régionaux est issu de la théorie du régionalisme prônant l'intégration régionale, qui lie des pays géographiquement proches entre lesquels les relations économiques tendent à s'affranchir des frontières politiques. L'intégration économique régionale est la tendance « à commercer en priorité avec ses voisins » en signant des accords commerciaux sur une base géographique. Mais l'intégration économique est surtout une démarche institutionnelle variée mais qui a toujours pour finalité de lever des obstacles aux échanges à l'intérieur de la zone en question.

¹⁴ OMC : Communiqué de presse, Hubert Escaith, Chef statisticien de l'OMC, 2014.

CHAPITRE I : Le commerce international

-Théorie du régionalisme : Théoriquement, les implications économiques d'une zone d'intégration régionale sont expliquées sur la base de deux notions théoriques : "expansion des échanges" (trade creating) ou "détournement des échanges" (trade diverting).

Si l'accroissement du commerce intra-zone se réalise au détriment des produits moins compétitifs en provenance des pays non membres, il s'agit d'une "expansion des échanges" permettant à l'intégration, en question, d'améliorer l'efficacité économique dans le monde. En revanche, le "détournement des échanges" consiste à accroître le commerce intra-zone en opposant des obstacles aux produits plus compétitifs en provenance des pays extérieurs à la zone. Dans ce cas, la libéralisation régionale des échanges ne peut être assurée qu'au détriment de l'efficacité économique mondiale.

Il est cependant très difficile de tracer une ligne de démarcation précise entre les arrangements pouvant donner lieu à "l'expansion" ou à "la déviation" des échanges, ces deux phénomènes pouvant parfaitement coexister au sein d'une intégration régionale. Quoi qu'il en soit, la création des zones d'intégration régionale est motivée par la volonté des pays concernés à améliorer leurs positions au sein de la division internationale, et de élever leur productivité et renforcer leur implantation sur les marchés d'exportation, et enfin, à accroître les économies d'échelle.

En effet, le régionalisme s'appuie, d'abord, sur l'argument des économies d'échelle. L'élargissement du marché est considéré comme la force motrice d'une zone d'intégration, étant donné que les marchés nationaux sont souvent dans l'incapacité d'assurer, à eux seuls, la taille nécessaire à l'exploitation des économies d'échelle et la spécialisation. D'autre part, la libéralisation des échanges à l'intérieur d'une zone d'intégration régionale, oblige les entreprises à affronter la compétition, réduire leurs coûts et améliorer leur productivité. Elles peuvent progressivement expédier des produits concurrentiels vers les marchés des pays tiers.

1-2-Types d'intégrations régionales

Les accords régionaux peuvent être classés en trois niveaux par rapport au degré d'intégration :

- **Le régionalisme ouvert** qui peut se caractériser comme la politique que les pôles, plus ou moins définis du système international, suivent pour structurer leurs relations extérieures, économiques, mais aussi politiques et de sécurité, au travers d'accords de libre-échange. C'est dans cette optique que les Etats-Unis, l'Union européenne et aujourd'hui le Mercosur multiplient les accords commerciaux, en priorité avec les pays voisins, mais aussi avec des régions plus éloignées. Dans cette première catégorie, le cœur du dispositif repose sur le libre-

CHAPITRE I : Le commerce international

échange interne à la zone, et il n'y a pas (ou peu) de position extérieure commune et de mécanisme institutionnel formel.

-Les processus d'intégration profonde, tels que l'Union Européenne ou d'une certaine manière le Mercosur, constituent une forme de régionalisme différente. Elle sous-tend une prise de position commune envers l'extérieur, tout au moins dans le domaine commercial. L'harmonisation de la politique extérieure a pour principal objectif d'empêcher que des différences importantes ne remettent en cause sa viabilité.

La consolidation de l'intégration profonde, dépassant le simple processus de coopération intergouvernementale, sous-tend un degré plus fort d'institutionnalisation, qui peut être associé à des éléments purement politiques, culturels voire militaires visant à accroître la confiance mutuelle et renforcer la «visibilité » pour les agents économiques (ou politiques) extérieurs à la zone.

-Les initiatives des Etats : qui se veulent régionales, mais en l'absence de tout type d'institutions ou en face de l'extrême fragilité des institutions existantes, ces organisations régionales se voient dans l'impossibilité de définir des politiques communes. L'objectif principal est de se regrouper pour faire face à une menace extérieure : c'est ce qu'on peut appeler le régionalisme défensif.

La constitution des blocs économiques régionaux traduit un vaste mouvement de recomposition économique et politique en cours. L'extension des accords régionaux à de nouveaux pays est un processus qui a une dynamique cumulative. Ainsi les accords d'intégration régionale fonctionnent à partir d'une logique d'emboîtement complexe et protéiforme qui peut conduire à la formation de nouvelles entités nationales. On distingue six niveaux d'intégration :

-Le groupement préférentiel qui aménage des courants d'échanges privilégiés entre des pays qui ne sont pas situés dans la même aire géographique et dont le niveau de vie est différent. A travers cette formule, sont concédées aux pays en développement, des avantages qui ne sont pas réciproques (Articles XXVI, XXVII, et XXVIII de l'Accord général) comme la réduction ou la disparition unilatérale des droits de douane et autres obstacles sur quelques produits de base dont dépendent leurs exportations. Lorsque ces groupements sont l'héritage des anciens empires coloniaux, la clause d'antériorité a permis la reconduction souvent partielle du système de préférence qui était déjà en vigueur (article I)

-L'accord d'association: Il constitue, selon l'article 24 de l'Accord général, une étape avant « l'établissement dans un délai raisonnable, de l'union douanière ou de la zone de libre

CHAPITRE I : Le commerce international

échange» et doit comporter un plan et un programme de passage à ces autres phases. Il est partiellement fondé sur le principe de réciprocité. Ce type d'accord se rapproche de la zone de libre-échange mais comporte des dérogations sur des secteurs, des instruments de politique commerciale et sur les libertés de circulation. L'union européenne a passé des accords de ce type avec les pays de l'Europe central et orientale (PECO) dans le cadre du processus d'élargissement, et avec certains pays du bassin méditerranéen (Tableau 1).

-La zone de libre-échange: La zone de libre-échange est un groupement de plusieurs territoires douaniers dans lequel les pays membres suppriment toutes les barrières commerciales entre eux-mêmes, mais conservent leurs barrières nationales particulières à l'encontre des échanges avec le reste du monde. Il n'y a pas d'abandon de la souveraineté nationale sur les tarifs et les organismes de contrôles de ces tarifs. Dans une telle zone, les contrôles de douane sont maintenus entre les pays membres afin d'éviter les trafics consistant à faire rentrer les marchandises dans les pays où elles sont plus élevées.

Dans ce cadre, les règles d'origine ont une importance cruciale. Pour que le système soit tolérable, les tarifs et les politiques commerciales doivent être relativement proches. Une simple zone de libre-échange exclut généralement les secteurs sensibles (acier, agriculture, textile).L'accord de libre-échange nord-américain (l'ALENA), mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1994 entre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis, répond à ces critères. L'association des nations de l'Asie du sud-est (l'ANASE), entrée en vigueur en 1977 et qui rassemble Brunei, le Cambodge, l'Indonésie, le Laos, la Malaisie, Myanmar, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam, a pour but la constitution d'une zone de libre-échange. La zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) devrait rassembler les pays du continent américain autour du leadership américain. Enfin, la zone de libre- échange euro-méditerranéenne (ZLEM), qui fédérerait les pays de l'UE et du bassin méditerranéen à l'échéance 2010, est le projet concurrent européen.

-L'union douanière : L'union douanière se caractérise par un abandon de souveraineté plus important que la zone de libre-échange. Si les pays membres suppriment entre eux toutes les barrières commerciales, ils adoptent un tarif douanier commun à l'égard du reste du monde. La politique commerciale devient commune. La communauté économique européenne a constitué de 1968 à 1992 une union douanière.

-Le marché commun : Le marché commun n'est pas généré automatiquement par la réalisation d'une union douanière. Pour que le marché devienne commun au sein d'une même entité douanière, cela suppose une circulation parfaite des marchandises, et donc l'élimination des frontières fiscales et des obstacles techniques au commerce, et une libre circulation des

CHAPITRE I : Le commerce international

facteurs de production, mains d'œuvre et capital, entre les pays membres. Une harmonisation des politiques propres à chaque Etat (fiscalité, normes...) doit être effectuée de façon à éviter les distorsions et à tirer parti des économies d'échelle qu'autorise l'augmentation de la taille du marché. La politique de la concurrence, les politiques d'immigration et d'émigration des mains d'œuvre deviennent communes puisque leurs interventions se situent au niveau même de ce marché élargi qu'elles ont vocation à régler.

-L'union économique : C'est la forme ultime du processus d'intégration régionale. Pour que le marché commun et la stabilisation macroéconomique des Etats membres deviennent pleinement efficaces, la politique économique doit être unifiée ou étroitement coordonnée. L'intégration apparaît comme un processus progressif, cumulatif et doté d'une dynamique propre. Chaque étape en appelle une autre dès lors que les obstacles sont progressivement levés.

L'union économique et monétaire comporte non seulement une mise en place de politiques communes, mais aussi la création d'une zone de parités fixes entre les membres et éventuellement la création d'une monnaie commune¹⁵. Les tableaux suivants montrent les degrés d'intégration des blocs économiques, et des principaux accords.

Tableau 02 : Les degrés d'intégration des blocs économiques

Type de bloc	Suppression unilatérale des obstacles aux échanges	Libres échange avec dérogation	Libre échange	Tarif douanier commun	Libre circulation des facteurs de production	Politique économique commune
Economique						
Groupement Préférentiel						
Accord d'association						
Zone de libre						

¹⁵ Dictionnaire économique et financier, 1993

CHAPITRE I : Le commerce international

échange						
L'union douanière						
Marché commun						
Union économique						

Source : Adapté à partir de P.Rollet, F.Huart, DU grand marché à l'UEM, Editions Cujas, 1995.

Tableau 03: Les principaux accords d'intégration régionale.

Continents	Accords	Pays membres
Europe	Union européenne	Allemagne, Autriche, Belgique, chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, pays Bas, Pologne, Portugal, République Slovaque, République tchèque, Royaume Uni, Slovénie, Suède, Bulgarie, Roumanie
	UE-Marché unique	Islande, Liechtenstein, Norvège
	UE-Union douanière	Turquie, Andorre, Saint-Marin
	UE- d'association préalable à une éventuelle adhésion	Macédoine, et Turquie
	UE- Accords de libre échange	Afrique du Sud, Autorité palestinienne, Bulgarie, Chili, Croatie, Iles Féroé, Jordanie, Liban, Macédoine, Maroc, Mexique, Roumanie, Suisse, Tunisie
	UE-Accords d'association	Algérie, Andorre, Autorité palestinienne, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie
	UE-Accords préférentiels	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
	Association européenne de libre-échange (AELE)	Islande Liechtenstein, Norvège, Suisse
Afrique	Union économique et monétaire de l'Afrique del'Ouest (UEMOA)	Benin, Burkina, Côte d'ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

CHAPITRE I : Le commerce international

	Union économique et monétaire de l'Afrique Centrale (UEMAC)	Cameroun, Kango, Gabon, Guinée équatoriale, Républiquecentre africaine, Tchad
Amérique	Accord de libre échange nord-américain (ALENA)	Etats-Unis, Canada, Mexique
	Marché commun d'Amérique centrale (MCAC)	Costa Rica, Guatemala, Honduras, Salvador, Nicaragua, République dominicaine
	Marché commun du Sud (MERCOSUR)	Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay
	MERCOSUR- pays associés	Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou, Venezuela
Moyen-Orient	Conseil de coopération du Golf (CCG)	Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Koweït, Oman, Qatar
Asie	Accord commercial de rapprochement économiqueentre l'Australie et la Nouvelle – Zélande(ACREANAZ)	L'Australie, Nouvelle –Zélande
	Association des nations de l'Asie du sud-est(ANASE)	Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam

Source :Barthe. M.A « Economie de l'Union européenne », Economica, Paris, 2006.

2-Structure et évolution du commerce mondial

La mondialisation des échanges s'effectue à partir de grands pôles d'intégration régionale organisés autour de grands marchés intérieurs, favorisé par plusieurs facteurs aussi bien économiques que politiques.

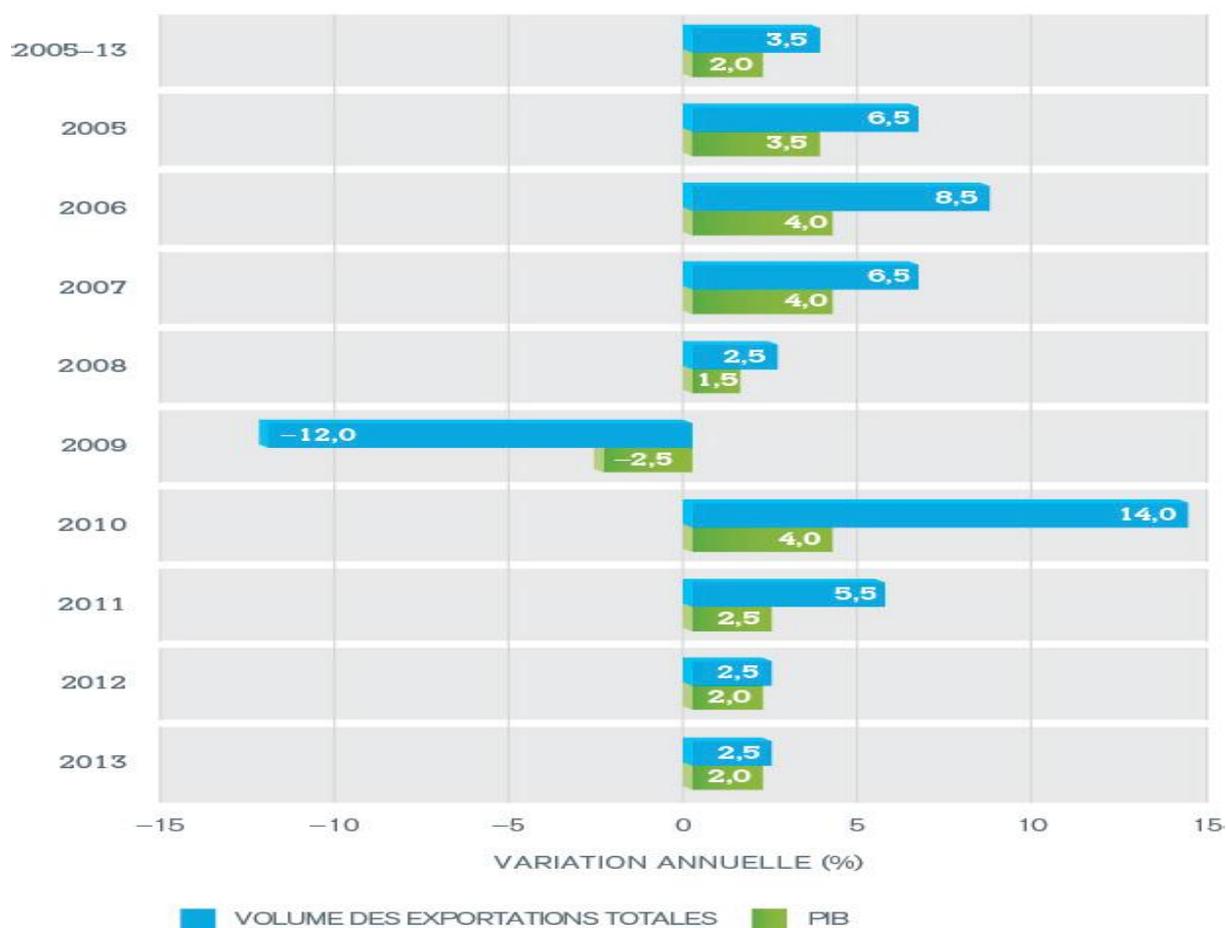
2-1- Evolution du commerce mondial

Afin de comprendre son fonctionnement et déterminer les facteurs qui influent sur le commerce international, nous allons analyser l'évolution du commerce mondial de 2005 à 2013.

CHAPITRE I : Le commerce international

- *Le commerce international de 2005 à 2013* : Le graphique suivant montre que le volume des exportations mondiales et le produit intérieur brut a connu des fluctuations durant toute cette période (2005-2013), en 2013 le volume des exportations mondial a connu une augmentation de 2,5% et le produit intérieur brut (PIB) mondial a augmenté de 2,0%.

Graphique 02 : Exportations mondiales de marchandises (volume) et produit intérieur brut, 2005-2013



Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2014, 154, rue de Lausanne, CH 1211 Genève 21, Suisse, p 16.

- **Part des exportations mondiales de marchandises en 2013** : En 2013, un peu plus de la moitié des exportations totales de marchandises des économies en développement sont allées vers d'autres économies en développement. Plus précisément, 35% sont allées à l'Asie en développement, 6% à l'Amérique du Sud et centrale et aux Caraïbes, 6% au Moyen-Orient et 4% à l'Afrique. Les exportations des économies en développement vers les pays les moins

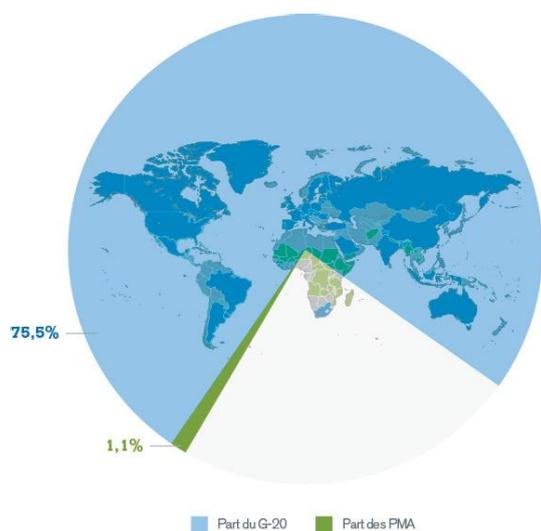
CHAPITRE I : Le commerce international

avancés (PMA) ont augmenté de 8% en 2013, contre 10% en 2012. En revanche, les exportations des économies développées vers les PMA ont progressé de 3%, après avoir stagné l'année précédente.

Les exportations des économies en développement vers les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) se sont élevées au total à 1 382 milliards de dollars EU en 2013, soit 17% de leurs exportations totales ou 8% des exportations mondiales de marchandises.

Le schéma suivant montre la part des exportations mondiales de marchandises en 2013 :

Figure N°1 : La part des exportations mondiales de marchandises en 2013



Source : Organisation mondiale du commerce, Statistiques du commerce international 2014, p 15.

-Le commerce international de 2005 à 2012 : Le tableau suivant récapitule les exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux de 2005 à 2012.

CHAPITRE I : Le commerce international

Tableau 04 : Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux, 2005-2012 en milliards de dollars et variation en pourcentage

	valeur	Variation annuelle en %			
		2012	2010	2011	2012
Marchandises	18 323	22	20	0	8
Services commerciaux	4 345	10	11	2	8
Transports	885	16	9	2	7
Voyages	1 105	9	12	4	7
Autre services commerciaux dont :	2 350	8	12	1	10
- Services de communication	100	3	10	-3	8
- Construction	110				
- Services d'assurance	100	-4	8	3	10
- Services financiers	300				
- Service informatique et d'information	265	1	0	2	11
- Redevances et droits de licence	285				
- Autres services fournis aux entreprises	1 145	7	12	-4	8
- Services personnels, culturels et récréatifs	1 145				
Marchandises et services commerciaux (balance des paiements)	35	12	14	6	14
	22 520	8	14	-2	9
		9	13	2	9
		14	13	3	7
		19	18	1	8

Source : Estimations du Secrétariat de l'OMC pour les marchandises et estimations des Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED pour les services commerciaux.

En 2012, la valeur en dollars des exportations mondiales de marchandises a été de 18 323 milliards de dollars, quasiment la même qu'en 2011. Cette stagnation des valeurs a ramené à 8% le taux de croissance moyen depuis 2005, contre 10% l'année précédente. Cela contraste avec les forts taux de croissance de 2010 et 2011, qui étaient de 22% et 20%, respectivement. Dans le même temps, les exportations mondiales de services commerciaux n'ont progressé que de 2% en 2012 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 4 300 milliards de dollars. Le taux de croissance pour les services de transport en 2012 a été conforme à celui des exportations mondiales totales de services commerciaux, soit 2% et le recul de ce service n'a rien d'étonnant, car cette branche est étroitement liée au commerce des marchandises, les services de voyages augmentant plus rapidement (4%) et les autres services commerciaux plus lentement (1%) (Tableau 4).

CHAPITRE I : Le commerce international

Certaines sous-catégories des autres services commerciaux ont connu une croissance plus rapide que d'autres. Les services de communication (y compris les services postaux, de courrier et de télécommunication) ont reculé de 3%, tandis que les services de construction ont progressé de 3% et les services d'assurance de 2% en 2012. La baisse la plus marquée a été observée pour les services financiers (les services fournis par les banques et autres intermédiaires financiers), qui ont chuté de 4%. Le sous-secteur des autres services commerciaux dont la croissance a été la plus rapide a été celui des services informatiques et d'information, qui ont progressé de 6% en 2012. Les redevances et droits de licence ont reculé de 2% et les autres services fournis aux entreprises (y compris les services d'ingénierie, les services juridiques/de comptabilité, les services de conseil en gestion, les services de publicité et les services liés au commerce) ont quant à eux progressé de 2%.

Exprimées en dollars, les exportations de services financiers des Etats-Unis ont diminué de 4% en 2012, celles du Royaume-Uni de 13% et celles de l'Allemagne de 2%, tandis que celles de la France ont plongé de 20%. Plusieurs autres pays de l'UE ont aussi enregistré des baisses à deux chiffres pour les services financiers, dont l'Autriche (-11%), Chypre (-21%), la Grèce (-29%) et l'Espagne (-11%). Les exportations totales de services financiers de la Suisse ont diminué de 8%. Dans le même temps, les exportations de services financiers du Japon ont gagné 13% et celles de la Chine ont augmenté de 58%. Enfin, les centres financiers asiatiques de Singapour et de Hong Kong, Chine sont restés stables en 2012, avec une croissance de 0% et de 4%, respectivement¹⁶.

Globalement, les exportations de services financiers des économies développées ont chuté de 6%, tandis que celles des économies en développement et de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont enregistré au total une hausse.

¹⁶ Organisation mondiale du commerce, OMC : communiqué de presse 2014, opt.cité.

CHAPITRE I : Le commerce international

Tableau 05 : Exportations des marchandises interrégionales et extrarégionales (2007 en%)

	Exportations interrégionales	Exportations extrarégionales
Amérique du nord	51%	49%
Amérique Latine	24%	76%
Afrique	10%	90%
CEI(Communauté d'Etats Indépendants)	20%	80%
Europe	74%	26%
Moyen orient	12%	88%
Asie	50%	50%

Source : OMC, Rapport sur le commerce mondial, 2005.

Le commerce interrégional représente une plus large part du commerce mondial que le commerce entre régions. Depuis 2000, cette part est comprise entre 55 et 58 %. La croissance du commerce à l'intérieur des régions a été assez inégale.

En Amérique du Nord et en Asie, la croissance des échanges interrégionaux et intra-régionaux a été relativement équilibrée. En Europe, le commerce intra-régional augmente beaucoup plus rapidement que le commerce extrarégional, du fait de l'approfondissement de l'intégration économique. En revanche, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale, l'Afrique le Moyen-Orient et la CEI ont enregistré une plus forte croissance des exportations interrégionales que des exportations intrarégionales.

Tableau 06 : Part des échanges interrégionaux dans les exportations totales de marchandise des parties à certains accords commerciaux régionaux, 2007 (en %)

	Commerce interrégional	Commerce Extrarégional
ALENA	51%	49%
UE	68%	32%
Communauté andine	8%	92%
ANASE	14%	86%
	25%	75%

Source : OMC, Rapport sur le commerce mondial, 2008

CHAPITRE I : Le commerce international

L'Union européenne est un marché fortement intégré, les deux tiers des transactions commerciales ayant lieu à l'intérieur de la région. En 2007, le commerce interrégional a représenté un peu plus de la moitié (51 %) des exportations des parties à l'Accord de Libre Echange Nord-Américain (ALENA). En 2000, cette part était de 56 %, mais, comme les échanges avec les pays tiers ont augmenté un peu plus rapidement que les échanges intra-ALENA, elle est allée en diminuant.

Les autres blocs commerciaux, comme le MERCOSUR, la Communauté andine et l'ANASE, connaissent une intégration moins poussée. Les pays du MERCOSUR n'effectuent qu'environ 14 % de leurs échanges avec les autres parties à l'accord; la proportion n'est que de 8% dans le cas de la Communauté andine et de un quart pour l'ANASE.

Selon les prévisions des économistes de l'OMC, après avoir connu son plus fort recul en plus de 70 ans, le commerce mondial est prêt à rebondir en 2010 et progresser cette année de 9,5%. On s'attend à ce que les exportations des économies développées augmentent de 7,5% en volume sur l'année, tandis que celles du reste du monde (y compris les pays en développement et la Communauté d'États indépendants) devraient croître de 11 % environ à mesure que le monde émergera de la récession. Nous remarquerons que les principaux échanges se font entre trois grands pôles dans le monde qui comportent essentiellement les pays développés.

2-2 La part des économies en développement dans le commerce international

La mondialisation a fait multiplier les échanges, la croissance annuelle de ces derniers dépasse celle du PIB. Une évolution qui profite aux pays développés comme on va voir ci-dessous. Cependant on assiste à la détérioration permanente des termes des échanges des pays en voie de développement. Parmi ces derniers les pays africains sont les plus touchés, entre 1980 et 2002 ils ont perdus les deux tiers de leur part dans les exportations mondiales. Dans la même période la part des pays de l'Afrique du nord c'est rétrécie de trois quart, le temps qu'ils ont perdu la moitié de leur part dans les importations mondiales.

2-2-1 Part de l'Afrique dans les exportations et les importations mondiales (1980-2012)

Les exportations de marchandises de l'Afrique ont augmenté rapidement entre 2000 et 2008, passant de 148,5 milliards à 562,2 milliards de dollars¹⁷. Après une forte baisse en 2009 due à la contraction du commerce mondial et à une baisse du prix du carburant, des produits agricoles et des matières premières, les exportations africaines ont rebondi en 2012 pour atteindre un pic à 640 milliards de dollars, avant de redescendre à un montant estimatif de 603

¹⁷ L'examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique, rapport conjoint de : OCDE, 2014, p 13.

CHAPITRE I : Le commerce international

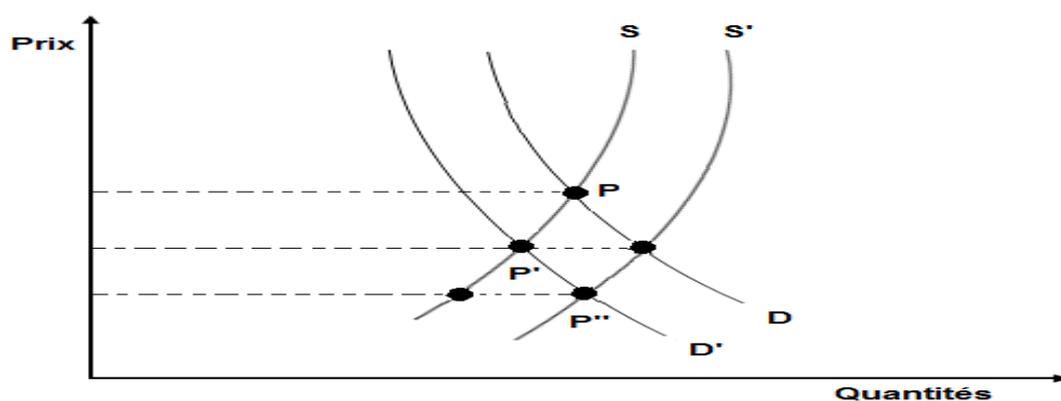
milliards en 2013¹⁸. La même année, la part de l’Afrique dans le commerce mondial de marchandises était de 3,2%, un chiffre en augmentation par rapport aux 2,3% enregistrés en 2000 mais inférieur de moitié aux niveaux relevés au début des années 80.

La position de l’Afrique comme marché d’exportation a progressé dans les mêmes proportions. La part du continent dans les importations mondiales est ainsi passée de 1,9% à 3,3% au cours de la même période. La faible part des échanges intra-régionaux indique qu’il s’agit pour l’essentiel d’importations provenant du reste du monde. Toutefois, la croissance des exportations provient d’un effet de prix plus que d’un effet de volume, la croissance en volume des exportations étant inférieure à celle des importations.

Le solde commercial de l’Afrique a été positif pendant la plus grande partie de la décennie, passant d’un excédent de 18,8 milliards de dollars en 2000 à un excédent de 80 milliards en 2008. Après une période de déficit en 2009, due à une détérioration des termes de l’échange, l’Afrique a renoué avec l’excédent commercial grâce à une reprise des termes de l’échange entre 2010 et 2011, avant de connaître un déficit de 25 milliards de dollars en 2013. Les exportations africaines restent peu diversifiées et dominées par l’industrie pétrolière¹⁹.

La part des pays en développement dans les exportations mondiales ne cesse de diminuer à cause de l’instabilité des prix des produits primaires qu’ils exportent. (Salvatore. D 2008).

Figure N°2 : Instabilité de prix et exportation primaires dans les pays en développement



Source : Salvatore D(2008), p. 414.

¹⁸ IDM.

¹⁹ IDM.

CHAPITRE I : Le commerce international

Ce dernier nous explique à partir de la figure précédente que la présence des produits des pays en développement sur le marché international manque de stabilité et d'élasticité « à la figure, D et S représente respectivement les courbes à forte pente (inélastique) de demande et d'offre pour les exportations de produits primaires d'un pays en développement : ces courbes déterminent un prix d'équilibre P . Si, pour quelques raisons, D diminue (glisse vers la gauche) à D' ou S augmente (glisse vers la droite) à S' , le prix d'équilibre baisse fortement à P' . Si D et S baissent en même temps vers D' et S' ; le prix chute encore plus fortement à P'' . Si D' et S' revenaient à leur niveau antérieur en D et S , le prix augmenterait massivement et reviendrait à P . Ainsi, des conditions d'offre et de demande inélastique (à forte pente) et instables pour les produits primaires des pays en développement conduisent aux fortes fluctuations des prix que ces pays reçoivent pour leurs exportations »²⁰. Les quantités produites par les pays sous-développés ne sont pas soumises aux règles de l'offre et de la demande.

Ces pays continuent de vendre sur le marché international les mêmes quantités, même si la demande est en baisse (le cas des pays pétroliers précisément les pays du golfe qui continuent à produire des quantités au-delà de leurs quotas dans l'OPEP rien que pour plaire aux USA et de faire baisser les prix). Ce qui va baisser d'avantage les prix sur ce marché.

A la base, les prix des produits des pays en développement sont instables sur le marché international. Ce dernier est soumis depuis 1994 aux règles de l'OMC. Face à la mondialisation des échanges les pays en voie de développement tentent la réorganisation de leurs politiques économiques. Ils adoptent des stratégies plus au moins compatibles avec les besoins de la division internationale du travail. Adhérant au modèle exportateur, sans aucune étude préalable ils foncent tête baissée, exploitent leurs populations et distribuent des salaires de plus en plus bas et en subventionnant les pays riches. Ils envisagent ainsi de pouvoir s'intégrer progressivement dans le moule de la globalisation.

La conversion des économies des pays en développement à ce modèle envisage l'amélioration de leurs termes des échanges. Cet indice a été développé par Thomas Mathus, en se basant sur la théorie des avantages comparatifs de Ricardo. En se basant sur cet indicateur, le rapport de la CNUCED classifie par groupe, les termes des échanges des pays en voie de développement entre 1928 et 2000 comme repris dans le tableau suivant.

²⁰ Salvatore, op, cité, p 413.

CHAPITRE I : Le commerce international

Tableau 07 : Termes de l'échange nets de différents groupes de PED(bas 100=1963)

	PVD non exportateurs De pétrole	PVD Exportateurs de pétrole	Ensemble des PVD	Produits bruts par rapports aux produits manufacturés
1928				100
1938	78		80	72
1948	96		95	118
1950-1954	115	100	111	100
1963	100	100	100	89
1970-1972	107	98	90	113
1973-1975	116	236	147	102
1979-1981	106	486	225	97
1985-1987	95	365	189	95
1988-1993	80	269	159	99
1994-1996	74	241	151	96
1997-2000	69	250	148	

Source : CNUCED, cité par Assen SLIM et Farid ALAOUI «Précis d'économie internationale» édition ellipses 2004 p 43.

Le tableau n°7 nous indique que les deux groupes des pays en voie de développement (pétroliers et non pétroliers) n'ont pas connu la même évolution on ce qui concerne les termes des échanges.

Du coté des pays en voie de développements non exportateurs du pétrole on distingue deux période. La première poste coloniale où les termes des échanges restent stables. Tandis que dans la deuxième période des ajustements structurels (fin des années 1980) la position de ces pays dans les échanges mondiaux ce dégrade d'une année à une autre.

Dans le cas des PVD exportateurs du pétrole, le scénario n'est pas le même que le premier groupe. Juste après leurs indépendances le terme des échanges de ces pays 23 tombe (ils n'ont pas les capacités industriels et le savoir pour garder le même niveau pendant la période coloniale). Mais la flambé des prix du pétrole à la fin des années 1970 à multiplier leur terme par cinq entre 1972 et 1981. Le contre choc pétrolier des années 1980 l'a fait régresser tout en gardant des niveaux supérieurs comparant à ceux enregistrés dans la période coloniale.

CHAPITRE I : Le commerce international

Mais dans les deux cas de figure, La conversion des économies des pays en développement au modèle exportateur au milieu des années 1980 n'est guère profitable pour l'amélioration de leurs termes des échanges (les résultats du tableau ci-dessus en témoignent). Le but de cette mutation est l'intégration dans la mondialisation, alors que le tableau n°8 et n°9, démontrent que la part des PVD dans le commerce international ne cesse de ce régressé depuis la globalisation des économies.

Nous concluons au out de ce chapitre que l'analyse des flux des échanges commerciaux, montre clairement que ces échanges se font principalement entre les grands blocs régionaux (UE, ALENA, MERCOSUR...).

L'objectif de ce chapitre, était de montrer que ces accords ont plutôt donné lieu à des effets de création de commerce entre les pays membres, les importations intra-régionales se substituant alors aux importations qui provenaient, avant la mise en place des tarifs douaniers préférentiels, des pays tiers. Le rôle de la distance dans la dynamique du commerce international et l'orientation géographique des flux est actuellement l'objet de réexamen dans la littérature économique.

Le fait est, que l'impact de la distance sur le commerce bilatéral augmente dans le temps au lieu de décroître comme l'on peut s'y attendre dans un contexte de globalisation du commerce et de déclin des coûts de transport et de communication. A la suite des travaux de Krugman (1991), il a été soutenu que les accords d'intégration ont d'autant plus de chance de promouvoir le bien-être qu'ils regroupent des pays géographiquement proches. Cependant, loin de décroître, il apparaît que la distance devient au contraire un facteur de plus en plus important, un obstacle pour le commerce des PVD et un facteur de marginalisation croissante des pays les plus pauvres. Par ailleurs, le débat « gain à l'échange » mené depuis la fin de la deuxième guerre mondiale pour convaincre les PVD à s'insérer dans la mondialisation et l'abolissement des barrières tarifaires et non tarifaires, s'accroît pour montrer que le libre-échange peut être profitable et à tout le monde (pays développés et en voie de développements ensemble) à condition qu'aucune menace ne vienne troubler son déroulement.

CHAPITRE I : Le commerce international

CHAPITRE II

L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Sortant d'une longue nuit coloniale en 1962, la situation socio-économique en Algérie était instable, la colonisation a laissé derrière elle un peuple pauvre, souverain, dont près de 4/5 de la population est analphabète. Dans ces conditions et comme la plus part des pays du tiers-monde, l'Algérie a eu la lourde tâche à l'indépendance de construire une économie nationale. Dépendance de toute nature (économique, technologique et financière). Il s'agit d'établir une stratégie de développement efficace.

Le gouvernement algérien adopte le modèle socialiste pour effacer les inégalités instaurées depuis 132 ans de consolidation « *le passage d'un type de société d'exploitation capitaliste, fondée sur le profit égoïste, la domination des possédants et la lutte des classes à un type de société socialiste fondée sur la justice sociale, l'égalité des chances et le respect de l'intérêt générale* »¹

L'économie algérienne sera gérée selon ce modèle depuis l'indépendance et jusqu'au début des années 1980. Cependant son commerce est ouvert aux échanges internationaux, notamment avec des pays capitalistes (France, Italie, Espagne... etc.). D'après BENISSAD M. E « *l'Algérie socialiste et introvertie, pratique une politique d'échange international très élaborée. L'Algérie s'ouvre à l'échange international au point où, en 1980, le commerce extérieur compte pour 69.4 % de son PNB* »².

Le gouvernement de l'Algérie indépendante a opté pour une politique monopoliste afin de contrôler les échanges extérieurs. Dans une première étape (1963-1969) l'État se contentait d'un processus de contrôle à l'importation. Une première politique douanière est née à la veille de l'indépendance, un tarif douanier de 15 à 20% pour les produits de consommations et de 10% pour les produits industriels³.

La deuxième étape des années 1970-1987 est marquée par la progression du monopole étatique sur le commerce extérieur pour qu'il touche le mouvement des marchandises dans les deux sens (importation et exportation), où l'État délègue le droit d'importation aux sociétés nationales. Les années 1970 sont marquées aussi par la flambée des prix du pétrole dans les exportations algériennes des hydrocarbures ont enregistré une croissance exceptionnelle. Dans cette période l'Etat algérien s'engage dans une politique économique des industries industrialisant. Cette dernière sera financière par les recettes des hydrocarbures. Le but est de rompre avec la dépendance de la rente pétrolière.

Tout comme les pays en développement l'industrialisation était la seule solution pour : rattraper le retard technologique ; améliorer le niveau de vie de la population et baisser le

¹ BENISSAD.M-E. *Économie du développement de l'Algérie, 1962-1982*. Paris : édition Economica 1982 p.23.

²Idem, page 266.

³Site de la direction des douanes algériennes : http://www.douane.gov.dz/memoires_fichiers/memFR/valeurfr.pdf

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

chômage ; l'intégration du système productif mondial dans le cadre de la DIT ; stabiliser les recettes affecté à chaque fois par la baisse des prix des produits primaires et enfin assurer un équilibre stable dans le temps de la balance commerce et des paiements (Salvatore. D 2008).

L'Algérie a suivi un système d'industrialisation par substitution d'importation. Une stratégie appliquée par la plus part des pays sortant de l'ère colonial « *après le mouvement d'indépendance des anciennes colonies les nouveaux Etats ont eux aussi adopté des politiques protectionnistes d'industrialisation par substitution des importations qui, au total, on généralement conduits ces pays à développer leurs exportations de produits primaires, faute de ne pas pouvoir fabriquer des biens manufacturés à un coût suffisamment bas* »⁴

Section 1 : L'intervention de l'Etat et choix pour l'industrialisation publique

A l'indépendance, en 1962, l'Algérie poursuit une alternative de développement économique qui se veut une économie introvertie. L'Algérie opte, alors, pour un modèle de développement très ambitieux, basé sur les « industries industrialisantes ». Cette industrialisation, synonyme de développement dans le cas algérien, est prévue par une série de textes doctrinaux⁵. Partant du programme de Tripoli à la charte de 1986, l'idéologie de développement repose sur les mêmes constantes. Même si d'une étape à une autre il y en a des enrichissements. Nous n'avons pas enregistré de changements radicaux, ni de contradictions. Les améliorations ont été progressives et orientées tel que l'indépendance politique doit être complétée par l'indépendance économique.

Au total les textes doctrinaux évoquent le développement économique. On signale aussi que la période post-indépendante a connu deux étapes, jusqu'en 1980. La période de transition, 1962-1966, a permis de mettre de l'ordre dans les structures de l'Etat et de préparer les conditions pour la réalisation d'un tout Etat. La seconde période consiste à l'application de la nouvelle politique économique de 1967 à 1978. A l'époque, ce modèle d'industrialisation a engendré un discours dominé par le mythe du " développe mentalisme " ⁶.

⁴ Nezys B. *Economie politique*. Paris : Edition Economica 1998. Page 405.

⁵Promulgués pendant la guerre de libération, la proclamation du F L N et la plate-forme du " Congrès de la Soummam "(1956) ont un caractère politique ayant pour but la mobilisation de la population autour du F L N (Front de Libération National). Puis, le programme de Tripoli (1962), la charte d'Alger (1964) et les deux chartes nationales (de 1976 et 1986) ont été promulgués sous le règne de l'indépendance.

⁶Selon, M. Ourabah, résume l'expérience de développement de la manière suivante : « Le modèle algérien de développement est fondé sur un schéma « l'industrie industrialisante » basé lui-même " sur l'expansion des hydrocarbures et industrie lourde optant pour les technologies de pointe, en conséquence le développement des activités industrielles très « capital- intensive ». Ce modèle d'industrialisation est extraverti parce qu'il favorise l'industrie d'exportation au détriment de l'industrie de consommation (marché intérieur). Il privilégie trop la courte période au détriment du long terme parce qu'il fonde sa croissance trop exclusivement sur l'exploitation d'une seule ressource non pérenne, les hydrocarbures... »

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Soucieux de faire le lien de causalité entre le modèle de développement et les changements qui vont suivre, nous présentons à une brève analyse rétrospective de la période d'industrialisation 1967-80.

1-L'adoption du choix pour une économie socialiste

Quand l'indépendance politique a été acquise il a fallu construire l'Etat et conquérir l'indépendance économique. Cela se fait en plusieurs étapes, dans les années 1962-1963, la première étape fut la nationalisation des terres appartenant à des étrangers et la mise sous tutelle des entreprises industrielles abandonnées. Ce fut donc le temps de *l'autogestion* dans laquelle on a vu, un peu trop rapidement, la caractéristique principale du socialisme algérien qui a été défini comme la lutte pour l'indépendance réelle, l'abolition de la propriété privée des moyens de production et de l'exploitation de l'homme par l'homme. On va essayer de décrire brièvement ces objectifs et ces réalisations.

1-1-Les objectifs du socialisme

Premièrement, la consolidation de l'indépendance nationale; deuxièmement l'instauration d'une société affranchie de l'exploitation de l'homme par l'homme et la promotion de l'homme et son libre épanouissement. Les institutions de l'Etat ont pour mission de réaliser ces objectifs qui sont indissociables et complémentaires. (Article 12 de la constitution de 1976)

1-2-La conquête de l'économie

La maîtrise de l'économie nationale a été immédiatement le but annoncé dès la restauration de l'Etat. On voit bien là une caractéristique de l'idéologie algérienne : elle ne s'engage pas de considération théorique mais procède par étapes précises dans un but précis. La recherche d'une indépendance économique véritable a été précédée par une *étatisation* (et une réorganisation) de certains secteurs clés de l'économie entre 1965 et 1966 : secteurs bancaires, 1966, commerce extérieur, mines et renégociations des accords internationaux surtout avec la France. Les deux points les plus importants dans cet ensemble de projets semblent avoir été, l'augmentation des ressources de l'Etat, qui permit ainsi des transferts sociaux importants. Mais surtout la création de Sociétés Nationales puissantes, autour de pôles de développement (comme Arzew, Annaba, El-Hadjar) et provoquant une augmentation immédiate massive des salaires, donc s'acquérant du même coup une grande majorité de la classe ouvrière en formation.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Le Plan quadriennal lui, adoptant résolument les thèses de l'industrie industrialisante, prévoyait des investissements massifs dans l'industrie lourde, sophistiquée et tournée vers la création de produits destinés à devenir concurrentiels sur le marché international tout en couvrant les besoins internes. Ce pari fut gagné, ce d'autant plus que devant les réticences de la France, dont on sait aujourd'hui qu'elles n'étaient en rien justifiées, l'Algérie franchit la dernière grande étape du 24 février 1971, en nationalisant les ressources de son sous-sol, les hydrocarbures, et leur transport.

L'Etat algérien se donnait ainsi une capacité de financement pour ses projets qui lui permettait d'être audacieux dans certains domaines, ce qui fut fait avec la SONATRACH et la S.N.S. au moins. On peut soutenir cependant, que ce faisant l'Etat algérien réalisait une des conditions premières du passage au socialisme, l'appropriation collective des moyens de production. Au profit de qui (c'est-à-dire, quelle classe en fait est représentée par l'Etat algérien). L'Algérie est incontestablement dotée des moyens qui la mettent en transition vers le socialisme.

Mais dans toute problématique socialiste il y a aussi l'impulsion éthique qui doit aboutir à l'élimination de l'exploitation de l'homme par l'homme. Là encore l'Algérie a réalisé des choses surprenantes. La scolarisation, si l'on s'arrête aux chiffres bruts, est massive — l'électrification aussi. Il n'y a plus de famine en Algérie. Il reste cependant 2 à 3 millions de chômeurs et l'émigration continue d'être la seule solution pour de nombreux ruraux. Il est évident qu'en moins de 10 ans tout ne pouvait être fait. L'émigration vers les villes, sera peut-être stoppée par la Révolution agraire qui semble, pour le moment, ne pas être un succès franc mais qui est loin d'être un échec en ce sens qu'elle a nettement bouleversé le fatalisme dans lequel s'embourbait l'Algérie rurale. L'espoir est apparu et le socialisme c'est peut être aussi l'espérance. Contrairement aux thèses classiques du socialisme, le Pouvoir algérien, nie la lutte des classes au nom de l'Unité du peuple algérien :

« Dans notre pays, la révolution agraire est une œuvre de solidarité nationale et non la manifestation d'une lutte de classe : cette constatation a été souligné à Saïda par le Président Boumediene qui n'a pas manqué d'en relever le caractère spécifique à l'Algérie. En vérité, la chose constitue une originalité profonde de notre révolution et elle mérite qu'on s'y arrête un instant. « Il est de fait que dans la plupart des régions où ont été accomplies de véritables réformes agraires, l'événement a été l'occasion de grands troubles, de grandes divisions, de combat acharnés et parfois sanglants, issus d'affrontements entre des couches sociales dont les contradictions étaient poussées à l'extrême. Depuis la révolte des koulaks dans l'U.R.S.S. naissante, toute l'histoire sociale de ce siècle offre maints exemples de cette affirmation « Sans aucun doute, il s'agit là d'une expression parfaitement originale de la philosophie de la révolution algérienne qui n'est pas sans rapport au demeurant avec les racines arabo-islamiques dans notre civilisation. Mais c'est aussi la preuve éclatante que notre peuple a

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

engagé cette nouvelle grandiose bataille dans l'esprit même du 1er novembre 1954 grâce auquel il peut être assuré de remporter la Victoire». (El Moudjahid, 24-25/9/1972, p6).

Le monde rural sort d'une séculaire misère, la thématique nationaliste est peut-être plus crédible pour lui. Dans le monde ouvrier qui se constitue en Algérie, on est obligé d'aller plus loin. La Charte socialiste des entreprises commence à s'appliquer. Elle est incontestablement un outil entre les mains des travailleurs. Dix entreprises pilotes ont été choisies comme test. Les élections ont eu lieu : le syndicalisme est d'ailleurs bien implanté depuis l'époque coloniale dans certains secteurs.

Mais la tentation est grande de faire de l'U.G.T.A. un simple relais du Pouvoir et par ailleurs la SONATRACH n'est pas parmi les entreprises choisies. Enfin un certain nombre de membres du Conseil de la Révolution sont connus pour leurs idées antisocialistes.

2-Le programme d'industrialisation publique

Après quelques années d'hésitation (1962-1966), qualifiées de période d'attente, L'Algérie rejette les solutions néolibérales et s'engage dès 1967 sur la voie d'industrialisation. Les politiques poursuivies visaient surtout une introversion de l'économie, la résorption du chômage, l'atténuation de l'inflation et la restructuration du commerce extérieur. Ces politiques avaient, en générale, pour fondements théoriques la trilogie " industrialisation, intégration et introversion ". Ces concepts se référant à la théorie tiers-mondiste de développement, ayant connu un grand essor au début des années 1960⁷.

2-1-Fondements théoriques

La stratégie d'industrialisation Algérienne 1967-1978 s'inspire de l'expérience soviétique de développement. On attribue sa formulation aux travaux théoriques et modèles économiques de K. Marx, G. Feldman, F. Perroux, et A.O. Hirschman.

Au cours de la première phase (1967-73) de développement la priorité a été donnée au premier secteur (industries lourdes) conduisant à la production des biens d'équipement. La consolidation de la base matérielle de l'industrie de transformation et de la révolution agraire a été au cours du deuxième septennal (1974-80). Ensuite l'accent a été mis sur une dynamique de développement interne basé sur l'expansion prioritaire des industries industrialisantes.

L'industrie industrialisante est considérée comme une théorie explicative du développement économique (M.E. Benissad: 1974), et pour Abdelatif Benachou (1980) elle constitue le modèle théorique de base de l'accumulation en Algérie. Cependant, pour De

⁷Hamel Benaouda (1983), système productif algérien et indépendance nationale, OPU, Alger, P.1

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Bernis, les industries industrialisantes sont celles qui entraînent : « *une modification des fonctions de production* »⁸. Le professeur Hocine Benissad définit l'industrie industrialisante comme : « *...une unité de production qui exerce des effets asymétriques et irréversibles sur l'environnement social et institutionnel ainsi que sur les activités productives situées en amont et en aval de sa propre production etc.* »⁹.

Il est possible de les expliquer en revenant à l'analyse des effets d'entraînement. François Perroux, s'intéressant aux problèmes de croissance dans les pays développés, a constaté qu'elle n'apparaît pas uniquement dans un seul lieu mais dans plusieurs points appelés « pôles de croissances » à des intensités différentes. Si dans les pays développés on utilise souvent le concept « croissance » dans les PVD on préfère plutôt le vocable « développement ». C'est pourquoi, les pays candidats au développement industriel multiplient les « pôles de croissances » inter reliés de l'économie nationale. Cette idée de classification industrielle permet de souligner que les effets d'entraînement ont un caractère double :

Les effets d'entraînement en amont (ou influence par les achats) et l'idée de mise à la disposition de l'économie d'ensembles nouveaux de machines revient, en revanche, à privilégier des effets d'entraînements en aval (influence par les ventes). En Algérie, ces effets sont propres aux activités industrielles de base, comme la sidérurgie d'El-Hadjar à Annaba, l'industrie mécanique de Constantine et Alger, la pétrochimie d'Arzew et Skikda, l'électronique de Sidi-Bel-Abbès, les matériaux de construction, l'extraction minière et l'énergie. Enfin, la condition de base du modèle de développement est la recherche d'un taux accéléré de la production et de l'emploi qui ne peut être réalisé qu'avec la mise en place d'industries industrialisantes.

2-2- Caractéristiques de la stratégie

Lors de la mise en œuvre du modèle le rôle de l'Etat a été privilégié. La conduite d'une politique volontariste était une des exigences du modèle. Dès 1963, les pouvoirs publics vont procéder à une nationalisation des principaux secteurs clefs de l'économie (mines, les hydrocarbures, banques, commerce interne et externe). Sur la période 1963-1984, quatre plans successifs vont rythmer l'évolution de la structure des investissements en Algérie. « *Le secteur des hydrocarbures tient une place de choix dans, à la fois des fonds de financement, mais aussi comme secteur bénéficiaire de ces mêmes capacités de financement* »¹⁰.

⁸Hocine Benissad (1979), Economie du développement de l'Algérie, OPU, Alger, P. 24

⁹ Hocine Benissad H. (1980), l'économie contemporaine, Série que sais-je? Paris, PUF, P.26.

¹⁰Mahieddine Hedli (1987), Commerce Extérieur et Développement économique : Le cas algérien, Thèse, IREP, UPMF, Grenoble, P.57.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

2-2-1- Les ressources du fonds d'accumulation

En début de période, les ressources sont occasionnées par l'épargne interne, les revenus pétroliers, les ressources de l'immigration et les ressources extérieures. L'évolution de ces ressources montre la prépondérance des relations économiques externes dans l'économie algérienne et la place des hydrocarbures dans le fonds d'accumulation. « *Les ressources extérieures (hors ressources pétrolières) occupent une place non négligeable. Les crédits fournisseurs et les emprunts contractés sur le marché international vont occasionner une forte évolution de la part de l'apport privé international dans le financement du vaste programme d'investissement mis en place par l'Etat* »¹¹.

2-2-2- Evolution de la structure des investissements publics de 1967 à 1984

Au cours de la période 1967-1984, quatre plans successifs vont rythmer l'évolution des investissements. Le premier programme triennal 1967-69. Puis, il a été suivi par deux plans quadriennaux 1970-73 et 1974-77, Les périodes 1978-1979 qui ont enregistrées des investissements hors plan et le quinquennal 1980-1984. Le triennal avait pour objectif principal la mise en place des conditions de base sur lesquelles les autres plans devaient suivre.

Du point de vue investissement, la place des ressources pétrolières vont être grandissants¹², lors des deux plans quadriennaux (1974-77 et 1977-79).

Le choix de l'industrie lourde est une réponse que l'on retrouve dans la charte nationale de 1976 qui affirme à juste titre « *L'industrialisation est certainement l'un des phénomènes qui marqueront le plus le visage économique de l'Algérie indépendante* »¹³. Les deux plans quadriennaux vont intensifier la mise en œuvre de la stratégie par la démultiplication des investissements publics. « *Ainsi, l'investissement brut planifié des entreprises publiques et de l'Etat est passé de 7,561 milliards de Dinars en 1967 à 44,4milliards de Dinars en 1977 pour atteindre le sommet vertigineux de 57,7 milliards de dinars en 1978* »¹⁴.

¹¹Idem, P.57.

¹²A l'époque, grâce aux revenus tirés de l'exportation des hydrocarbures, l'Algérie a acquis une certaine crédibilité qui lui a permis de prêter sur la marché extérieur, cette situation a été soulignée par Benissad, comme suit : « ...comme moyen de paiement international et comme critère de solvabilité pour l'investissement indirect des grandes banques privées étrangères », Hocine Benissad (1979), op.cit., P.25.

¹³FLN, RADP (1976), Charte Nationale 1976, éditions populaires de l'armée, Alger, P.166.

¹⁴Christian Palloix (1980), industrialisation et financement lors des deux plans Quadriennaux (1970-1977), Revue Tiers-monde, Tonne XXI -N°83/Juillet Septembre 1980, PUF, PP.534 et 535.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

A cet effet, la part de l'investissement public dans l'industrie, l'agriculture et les services, durant la période 1967-1977 a été répartie, à partir du Bilan décennal, fit par le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, on déduit que la part de l'investissement du secteur industriel est prépondérante. Elle compte pour 80% environ de l'investissement public global lors du triennal et 70% pendant les deux plans quadriennaux. La répartition des investissements laisse apparaître que la part relative allouée à l'agriculture avoisinait les 14% pendant le premier plan quadriennal puis elle chuta à 8% pendant le second plan quadriennal. La faiblesse de l'investissement dans l'agriculture est due essentiellement à l'attrait qu'exerce le modèle de développement à entraîner la concentration des efforts sur le secteur industriel.

En bref, durant les trois plans, le montant de l'investissement planifié global alloué à l'industrie s'élève à 65,8 milliards de dinars. Mais le montant total des investissements publics réalisés s'élèvent à 99,86 milliards de dinars dont 36 milliards de dinars pour le secteur des hydrocarbures, 28460 millions de dinars pour l'industrie de base, 5070 millions pour Les industries de transformation et 4620 millions pour les mines et l'énergie électrique. La mise en évidence de l'investissement industriel pendant les années 1970 nous permet de déduire que la politique économique des années 1970, considérait certaines branches industrielles comme stratégiques telles que la sidérurgie, la métallurgie et l'électricité.

Donc l'important pour la stratégie d'industrialisation est de mettre l'industrie lourde comme principale branche par rapport aux autres branches industrielles. On note cette seconde caractéristique aisément dans la distribution des investissements industriels, qui laisse apparaître que la stratégie de développement repose sur l'industrie lourde, dans laquelle figure les hydrocarbures, la métallurgie, la sidérurgie et l'électricité, qui comptait pour 70% de 1967 à 1969 et avait atteint 80% du total investi par l'Etat en 1977.

L'industrie lourde, constitue donc la clef de voûte du développement économique et social, en articulation avec les autres secteurs de l'économie. Un des buts visé est d'arriver à une substitution d'importations. Dans le temps, la stratégie d'industrialisation Algérienne, 1967-1978 s'étale sur deux grandes périodes : au cours du premier septennat (1967-73), il s'agissait de construire l'économie nationale, projeté à l'horizon 1980. Trois objectifs ont été visés :

- L'implantation d'industries de base : les industries sidérurgique mécanique et électriques pour amorcer et élargir la capacité d'absorption de l'industrie ;
- L'amorce d'une politique agraire d'attente par l'attribution de prêts aux petits et moyens paysans ;
- De préparer le processus de révolution agraire.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Au cours du second septennat (1974-1980), il s'agissait de consolider la base matérielle de développement national par :

- L'amorce d'industries de transformation qui, utilisant les produits industriels et agricoles, doivent être capables d'aider l'industrie de base à résorber le chômage ;
- La mise en application de la révolution agraire ;
- L'élargissement du marché extérieur à d'autres partenaires économiques ;
- La disponibilité des produits alimentaires à la population urbaine ;
- La possibilité de construction de complexes agro-alimentaires.

Cette deuxième phase de l'industrialisation pourra assurer le relèvement de l'agriculture par la fourniture d'intrants (tracteurs, engrais, produits phytosanitaires et électricité), la résorption du chômage et l'atténuation de l'inflation par l'effort conjoint que doit réaliser l'industrie et l'agriculture.

SECTION 2: Les premières difficultés de l'économie et tentatives de réformes

La situation critique des entreprises conjuguée aux changements de l'environnement économique mondial, (augmentation du nombre de groupements d'entreprises, l'ouverture des économies, la chute du prix du pétrole), a amené à une nouvelle conception du développement, de la période allant de 1979 à 1980. Cette nouvelle conception soutient que les entreprises publiques et les offices publics peuvent être plus productifs. Pour cela, il est nécessaire de :

-Rééquilibrer les structures de production par la révision des orientations de l'investissement ;

-Utiliser d'avantage les capacités de production pour créer du surplus financier (Profit);

-Démultiplier les centres de décisions publics (par la restructuration organique) pour une flexibilité dans la gestion et les prises de décisions et réhabiliter le secteur privé local.

C'est ainsi que l'Algérie s'est engagée dans une série de réformes économiques, mais avant d'engager notre réflexion sur les réformes engagées, nous allons essayer d'identifier les principales contraintes auxquelles était confrontée l'industrie nationale, car il en existe.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

1-Les premières difficultés des entreprises publiques

1-1-Les problèmes liés à l'adéquation des ressources humaines

La rapidité de la réalisation de ce tissu industriel ne permettait pas une adéquation avec la même célérité des ressources humaines, notamment dans les régions de l'intérieur, habituellement à vocation agro pastorale¹⁵.

Les paysans transformés en ouvriers industriels n'arrivaient pas à accepter le rythme de rigueur dans les usines.

1-2 Problèmes liés au mode et forme de gestion

Quand même les directeurs généraux étaient nommés par décrets présidentiels et les directeurs d'unités par arrêté ministériels, qui au demeurant connurent des retards dans les nominations, ces derniers ne disposaient pas de toute latitude pour prendre les décisions librement. La liberté d'initiative était absente et les circuits décisionnels long. L'esprit tutélaire gagne du terrain et freinent toute décision. L'entreprise ne pouvait aucunement décider d'engager toute action d'investissement sans inscription à la nomenclature du plan. Même les mesures d'ordre routinier de management, entre autres le recrutement ou les prix étaient soumises aux accords des tutelles qu'étaient les ministères.

La participation des travailleurs à la gestion, sous sa forme populiste a suscité bien des heurts entre les syndicalistes et les cadres en général et les directeurs en particulier.

1-3 Les problèmes liés à la communication et à la circulation d'information

Malgré la diversité de gammes de produits, les programmes et les plans de communication interentreprises sont absents ou alors juste embryonnaires. Les seuls réseaux existant sont les systèmes d'information statistique utilisés à des fins de «contrôles» et de rapports. Le système SISSI «système d'information statistique du secteur industriel» malgré sa perfection ne faisait que dans la collecte d'information et d'établissement de rapports périodiques destinés aux tutelles. Sa conception très savante est souvent rébarbative et ne faisait qu'alourdir les obligations des managers, à telle enseigne que les entreprises pour la plupart ont mis en place des structures dont les missions s'arrêtent à l'établissement des rapports adressés tant à l'ONS qu'aux tutelles (Ministères).

¹⁵ AREZKI MAUCHE «La chute de l'empire industriel national» tira éditions 2013, P42

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Les informations, sont utiles entre les entreprises, mai n'étaient colportées que de bouche à oreille, par le biais des connaissances ou à l'occasion de rencontres telles les foires, les journées techniques. Même les actions de publicité et de promotion des produits nationaux ne furent engagées que dans le programme d'embellissement des villes, à l'exemple du programme du secteur des industries légères qui a vu fleurir des panneaux lumineux à Alger, une action imposée et financée par les entreprises ,sans aucune étude.

1-4- Les problèmes liés à la Capacités managériales

Les premières générations de Cadres Supérieurs, et cela quelle que soit leurs spécialités, se sont vues déléguées des responsabilités de management de complexes industriels et d'entreprises sans aucune expérience dans la gestion. C'est en cours d'exercice qu'ils découvraient les combinaisons des facteurs de production. Les soucis de production, de qualité sont pris en charge sans essai d'optimiser les coûts. Leurs tâches sont facilitées par le cadre de gestion «officiel» dont la grille d'évaluation occulte la rentabilité financière et comptable¹⁶.

Plusieurs entreprises nationales ont créé leurs propres écoles de formation de cadres moyens et de techniciens dans des branches spécialisées telles que la comptabilité, la maintenance, la sécurité, mais dans des proportions nettement insuffisantes. Au-delà de la quantité, il faut ajouter que les programmes des grandes écoles et des centres de formation sont conçus dans d'autres pays qui n'ont pas du tout les mêmes soucis que l'Algérie.

L'absence de motivation, d'initiative et de liberté d'expression professionnelle ont vite fait de réduire cette classe de cadres techniques en une classe de prolétaires «aux cols blancs», soumis à la pression et a toutes les formes de vindictes, en les désignant comme les privilégiés du système. Ce qui suivit fut bien entendu, la démobilisation.

2-Efforts de réformes et restructuration du secteur industriel public

L'Algérie ces t'engage dans des réformes économique et des restructurations du secteur industriel qu'on peut classer dans deux période :

1. Les réformes économiques durant la période 1963-1978 ;
2. Les réformes économiques durant la période 1979 -1990.

¹⁶ AREZKI MAUCHE «La chute de l'empire industriel national» tira éditions, P46

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Lors du développement de ces deux points, nous tenterons de donner les résultats de chaque réforme engagée.

2-1-Les réformes économiques durant la période 1963-1978

La constitution du 1 septembre 1963 aborde plus simplement la notion d'Etat. Son 1er article stipule que « l'Algérie est une république démocratique et populaire dirigée par le peuple dont l'avant garde se compose de fellahs, de travailleurs et d'intellectuels révolutionnaires. L'Etat est unitaire mais organisé, selon l'article 9, en collectivités territoriales administratives, économiques et sociales. La constitution définit les organes de l'Etat». Par ailleurs, la constitution détermine des orientations de l'économie nationale et intègre la classe ouvrière dans tout le système économique en tant que producteur responsable participant à la gestion afin d'abolir tous les rapports de production capitalistes hérités de l'époque coloniale.

Après le 19 juin 1965, l'Etat est ressenti comme un instrument nécessaire, voire indispensable pour instaurer l'ordre suivant une morale révolutionnaire. Le 1er novembre 1965 le Président Boumediene a exprimé explicitement cette question : « s'il est une vérité que l'histoire a consacré, c'est qu'un pays ne peut rien entreprendre de durable sans un appareil étatique stable et efficace ». C'est en ces termes qu'est énoncée l'idéologie étatiste. A. Brahimi (1991) affirme que le programme de Tripoli et la Charte d'Alger, se situant au début du processus d'édification de l'économie nationale, ont tenté d'imaginer des éléments de politique de développement du pays dans le cadre d'une démarche globale et cohérente¹⁷.

Mais l'étatisme du 19 juin, visant à bâtir un Etat de fonctions multiples, se doit d'être fort, capable de nationaliser et de récupérer les biens et les richesses de la nation. Cependant la clarté des options de la Charte d'Alger n'est pas révélatrice de la situation politique en Algérie entre 1962 et 1965. Ce n'est qu'à partir de 1966 que le modèle de croissance de l'économie algérienne reçoit sa formulation définitive et se matérialise par une politique d'investissement cohérente.

Il est clair que le coup d'Etat du 19 juin 1965 véhicule un pouvoir politique et économique plus dirigiste. Ce dernier retient l'avis d'experts du Gosplan Soviétique qui suggèrent l'adoption d'un modèle de développement dénué de critères de performance décentralisé et porteur, comme en URSS, d'une gestion centralisée (adaptée au régime d'un parti unique)¹⁸. La stratégie de développement choisie s'est structurée autour d'une organisation économique et sociale fondée sur le monopole de l'Etat. L'Etat renforce sa

¹⁷ A. Brahimi, Economie Algérienne, Editions OPU, Alger 1991, p. 74

¹⁸ H. Benissad, La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, Editions OPU, Alger 1991, p. 15.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

position par la monopolisation progressive de toutes les actions politiques, sociales, mais surtout économiques en utilisant trois types de méthodes:

La nationalisation des moyens de production des biens et services, la centralisation de la propriété et de la décision économique. Ainsi, depuis 1968, l'Etat confie le monopole de la distribution des hydrocarbures à la SONATRACH. En 1971, il décide la nationalisation des intérêts étrangers dans les hydrocarbures.

Grâce à ces nationalisations, l'Etat algérien contrôle désormais 51% des intérêts étrangers (notamment français) dans la production de pétrole brut, 100% des réserves gazières et tous les moyens de transports des hydrocarbures¹⁹. S. Goumeziane (1994) souligne que la constitution d'une telle base productive, l'appropriation de la rente pétrolière par l'Etat a donc pour objectif la constitution d'une base productive nationale. Il s'agit pour cela de réaliser l'industrialisation en profondeur.

Les textes doctrinaux algériens se donnent d'ailleurs pour objectif une industrialisation en profondeur qui doit assurer en priorité une base sociale pour la fabrication des biens de production. L'Etat a donc renforcé sa position pour la monopolisation de toutes les activités économiques. Nous constatons que cette démarche se traduit au milieu des années 1970, par la prédominance du secteur public dans toute l'économie. Après l'Etat parti et l'Etat administration, l'on voit ainsi apparaître l'Etat entrepreneur et investisseur.

2-2- Les réformes économiques depuis 1979 -1990

Dans les programmes de réformes économiques, l'Entreprise Publique Economique (EPE) occupe une place privilégiée dans la politique économique algérienne et constitue le noyau central de ces réformes ; on assiste alors à :

La première vague de réformes portant sur la restructuration de l'EPE et par la suite sur l'autonomie de celle-ci ;

2-2-1- La restructuration des entreprises et le passage à l'autonomie

Jusqu'aux années 1980, les entreprises d'Etat sont jugées gigantesques et que cette dimension empêche leur compétitivité et leur rentabilité. Pour pallier à ces deux faiblesses, l'Etat engage la restructuration organique, décidée vers la mi-79²⁰ et le début des années 1980, visant le découpage des entreprises. Dans le plan quinquennal 1980-1984, l'abandon des

¹⁹ S. Goumeziane, *Le mal Algérien, Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Editions Librairie Arthème Fayard, Paris 1994, p 35.

²⁰ M. BOUDERSA, « La ruine de l'économie algérienne sous Chadli », Editions Rahma, 1993, p.99.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

entreprises de grandes tailles au profit des PME est une des conditions générales de réorganisation du secteur industriel, c'est ainsi que fût lancé une succession de réformes et des négociations avec les institutions internationales. On trouve alors :

-La restructuration organique des entreprises : Les critères retenus pour la réforme du mode d'organisation des entreprises publiques sont ceux conçus par la firme américaine de consultants Mc Kinsey, à savoir : La séparation des fonctions de production et de distribution; la spécialisation par famille homogène de produits ; la spécialisation par filière technologique; la spécialisation par activité homogène; la régionalisation. Cette restructuration est directement mise en application en octobre 1980 après la promulgation du décret N°80-242 du 04 octobre 1980. La restructuration organique porte sur:

- Le découpage des sociétés publiques : C'est la substitution d'entreprises nationales de petites et moyennes tailles, aux sociétés nationales et offices nationaux. Celle-ci repose sur le principe des spécialisations des activités au plan vertical (engineering, production, distribution) et au plan horizontal²¹.

-La déconcentration régionale : Les sièges sociaux des sociétés sont rapprochés de leur centre de production. L'objectif étant de stimuler l'activité et de créer des effets d'entraînement dans toutes les régions ;

Le contrôle des effectifs: Les objectifs de rentabilité financière et d'augmentation de la productivité étaient imposés aux entreprises. Ceci a induit de fait l'arrêt des recrutements à des postes administratifs jugés improductifs. Ceci s'est accompagné, suite à de fortes pressions centrales, à des licenciements collectifs qui sont pratiqués dans plusieurs EPE²².

La restructuration organique a eu comme résultat le découpage de 70 grandes entreprises publiques, de dimensions internationales, pour créer près de 474 entreprises publiques de dimension nationale et régionale²³.

A cette époque, l'Etat algérien poursuivait une stratégie de croissance interne au moment où l'économie internationale poursuivait une stratégie de croissance externe. En effet, durant cette époque, l'économie mondiale enregistrait une multiplication des alliances stratégiques et de fusions de grandes entreprises alors que l'économie algérienne, par la restructuration organique, a causé l'annulation des avantages compétitifs créés en passant d'une stratégie d'intégration verticale à une stratégie de concentration horizontale où les entreprises sont restructurées suivant le critère fonctionnel (séparation des fonctions) de l'amont et de l'aval.

²¹ A. LAMIRI, «Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché », Prestcom Editions, Alger, 1993, p.17.

²² H. BENISSAD, « La réforme économique en Algérie », OPU, Alger, 5/1991, p.32.

²³ M. BOUDERSA, « La ruine de l'économie algérienne sous Chadli », Op. Cit, p.99.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Cette situation a accentué la vulnérabilité extérieure des entreprises algériennes qui s'est accélérée à la suite de la raréfaction des moyens de paiements internationaux. Il en résulte qu'aucune entreprise n'a une capacité de riposte efficace, ce qui a induit la réduction et la faiblesse de l'exploitation des capacités de production installées et l'accélération de l'endettement des entreprises.

Quant aux entreprises locales, ces dernières sont été dissoutes provoquant la perte d'emplois et la hausse du taux de chômage. Après la restructuration organique, les entreprises publiques se caractérisent par des déficits d'exploitation considérables et par un important endettement bancaire²⁴. C'est pour cette raison que l'Etat algérien a procédé à la restructuration financière.

-La restructuration financière des entreprises : Les causes de la déstructuration financière des EPE se résument à trois principaux²⁵ points ; une rentabilité financière négative; une aggravation de l'endettement à terme ; une dégradation de l'équilibre financier à long terme.

Ainsi, l'objectif de la restructuration financière est de constituer ou de reconstituer le capital des entreprises nationales. La reconstitution de capital consiste à reconvertir la dette à long terme, de l'entreprise à l'égard du Trésor, en dotations définitives. Quant à la dette bancaire des entreprises, cette dernière est consolidée ou rééchelonnée.

Afin d'éviter que les entreprises ne retombent dans l'endettement, il leur est imposé le critère d'autofinancement les obligeant ainsi à s'autofinancer. Pour cela, les entreprises sont tenues de mettre en place une comptabilité des coûts qui servira d'appui à la fixation des justes prix. Mais, la réalité économique des entreprises montre l'incapacité de ces dernières à dégager des ressources internes de financement. Cette incapacité s'explique par le non assainissement de l'environnement externe des entreprises. En effet, le mode de calcul des coûts de revient, selon les directives du ministère chargé du plan, s'effectue à partir des capacités de production normatives et non pas effectives.

Cette méthode de calcul, imposée aux entreprises, ne peut supprimer les déficits d'exploitation car les coûts de revient normatifs sont, généralement, inférieurs aux coûts de revient réels. S'ajoute à cela, l'importance des charges salariales, une sous-utilisations des capacités de production et d'importantes charges financières.

La restructuration entamée n'a pas allégé la situation des entreprises, la crise

²⁴ A. BOUYACOUB, « La politique industrielle : état des lieux et perspectives », dans l'ouvrage « Où va l'Algérie », sous la Direction d'A.MAHIOU et J.R. HENRY, Op. Cit., p.193.

²⁵ Abdelmadjid BOUZIDI, « Questions actuelles de la planification algérienne », Op, p. 152.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

économique s'aggravait en 1986, après la crise de 1983/1984 avec la chute du prix du pétrole et du dollar US, ce qui a induit la diminution des recettes de l'Etat, la lourdeur de l'endettement avec la diminution des réserves de change entraînant la chute de la croissance économique.

La détérioration de la situation financière des entreprises et le problème de financement externe (diminution de la capacité d'importation et de la capacité d'endettement) sont à l'origine des réformes économiques formulées dès 1987-1988 portant sur l'autonomie des entreprises.

-L'autonomie des entreprises : L'autonomie est une opération qui consiste à redéfinir les missions, les objectifs de chaque structure de l'entreprise ainsi que de définir la responsabilité de chaque personne impliquée dans la gestion du patrimoine public²⁶.

A ce titre, face à la réduction des moyens de paiements internationaux, l'autonomie des entreprises, contenue dans le plan quinquennal 1980-1984, a été discutée lors de la quatrième conférence nationale sur le développement. Celle-ci s'est tenue à Alger le 21 et 22 décembre 1986 pour adoption à la fin de l'année 1987.

Cette réunion s'est soldée par la promulgation de lois dès le début de l'année 1988 portant sur :

- L'orientation des entreprises publiques (Loi N°88-01) ;

- Les fonds de participation (Loi N°88-03) ;

- Le code de commerce (Loi N°88-04 modifiant et complétant

- L'ordonnance 75-59 du 26 Septembre 1975).

Ces nouvelles lois ont induit la séparation entre la propriété du capital et la gestion de l'entreprise. D'après cet ensemble de lois, l'EPE est :

Une personne morale de droit privé : L'entreprise publique économique (EPE) est un concept substitué à celui d'entreprise nationale ou d'entreprise locale. Elle est définie comme une personne morale de droit privé (sociétés par actions ou sociétés à responsabilité limitée) dotée d'un capital social et de l'autonomie financière, sa gestion est gouvernée par les règles du droit commercial²⁷. L'EPE n'est donc pas soumise aux clauses rigides du code des marchés publics et par conséquent, elle est libre de conclure des conventions selon ses propres intérêts. Tous les biens du patrimoine de l'EPE sont cessibles, aliénables et saisissables selon

²⁶ Roustoumi HADJ NACER, « Les cahiers de la réforme-rapport sur l'autonomie des entreprises », ENAG Ed, Alger, 1989, p.11. Alger, 1989, p.11.

²⁷ H. BENISSAD : «Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) », Office des Publications Universitaires, Alger 1994, p. 44.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

les règles en usage dans le commerce excepté une partie de l'actif net (article 20 de la loi N°88-01).

Cependant, l'EPE est soumise à la logique marchande du capital financier et de la privatisation des autres éléments de l'actif. Sur la base de deux critères à savoir l'actif net et le fonds de roulement, les EPE sont alors classées en quatre (04) catégories : A, B, C et D.

Après classement des entreprises, il est constaté, d'après M. Bouderssa, 1993, que 22 entreprises de catégorie D, présentant les deux critères négatifs, sont toutes de grandes entreprises de production de biens d'équipements et qui constituent l'industrie de base, considérée comme l'accélérateur pour la formation du capital de l'économie nationale. Ces entreprises sont, par conséquent, déclarées en faillite.

Par ailleurs, la loi 88-01 déclare l'EPE en faillite en cas de cessation de paiements. Néanmoins, l'autonomie concède aux EPE leur autonomie et leur permet d'établir l'organigramme de l'entreprise en fonction de ses caractéristiques techniques et managériales, de fixer les prix de ses produits, de réorganiser les circuits de distribution (la remise en question de la restructuration organique séparant les fonctions de production et de distribution), de négocier la rémunération du personnels par le moyen de conventions collectives (la loi 90-11 abroge le Statut Général du Travailleur et la Gestion Socialiste), de conclure librement, sans aucune autorisation de l'Etat, tout contrat entrant dans l'objet de l'entreprise, de gérer, sans aucune intervention de l'Etat l'entreprise tout en respectant le code de commerce ou la loi 88-01 du 12 janvier 1988 et de choisir les investissements qui sont conformes à son objet social.

-La séparation entre la propriété du capital et la gestion de l'entreprise : Cette situation a donné naissance à de nouvelles entreprises publiques appelées «Fonds de Participation (FP)». D'après la loi N°88-03 du 12 Janvier 1988, les FP sont créés pour gérer le capital des EPE pour le compte du Trésor. L'assemblée Générale est constituée des membres du gouvernement.

A cet effet, les FP constituent un élément incontournable dans la nouvelle organisation de l'économie industrielle. Les FP sont définis comme des sociétés financières par actions, créées par l'Etat, pour exercer son droit de propriété et gérer le portefeuille d'actions émises par les entreprises publiques. Ces FP sont aussi définis comme des sociétés de gestion des Valeurs Mobilières de Placement (Article 1 de la loi 88-03) et ont pour missions d'assurer la gestion financière des capitaux publics, de procéder à des choix d'investissement économiques et de mettre en place toutes les conditions favorisant l'expansion économique et financière des entreprises publiques où ils sont actionnaires.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Les FP sont au nombre de neuf (09) qui sont répartis comme suit : Agro-alimentaire, Mines, Hydrauliques et Hydrocarbures, Equipements, Energie et Pétrochimie, Construction, Electronique et Télécommunications, Industries Diverses, Services et Entreprises Locales. Il résulte du passage des entreprises publiques à l'autonomie, environ 300 entreprises d'Etat à dimension nationale sur 450 qui sont devenues des EPE et des entreprises commerciales et selon A. Bouyacoub, 350 entreprises à la fin de 1993²⁸.

Les difficultés rencontrées par les EPE sont liées à la situation des entreprises dans laquelle s'est effectué le passage à l'autonomie durant la période allant de 1988 à 1990. Cette situation se caractérise par des conditions défavorables qui ne peuvent aider les entreprises à devenir autonomes, à savoir :

-Une sous-utilisations des capacités de production due à un manque d'approvisionnement provoquant d'énormes manques à gagner pour l'entreprise ;

-Un déséquilibre financier durable qui s'amplifie par les pertes de Change, la baisse du cours du Dinar et l'importance des frais Financiers : ces derniers ont été multipliés par 10 entre 1986 et 1991 Représentant 3,5% de la VA en 1986 et 24% en 1991²⁹;

-Un manque de productivité d'où la présence de sureffectifs malgré la Loi 90-11 qui donne à la direction des entreprises le total pouvoir de Procéder à des compressions d'effectifs pour des raisons économiques (Article 69 de la Loi 90-11) et qui interdit aussi aux directions d'entreprises, par le même article, de recourir à de nouveaux recrutements³⁰.

Les conflits sociaux spécialement entre 1989-1991 qui s'expliquent par le droit de grève reconnu par la réglementation (Loi N°88-28 du 19 Juillet 1988 relative aux modalités d'exercice du droit syndical³¹). Le manque de ressources en devises, ce qui bloque l'approvisionnement des entreprises. Le diagnostic financier et comptable, arrêté à juin 1991, a fait ressortir 365 milliards de Dinars de dettes répartis entre la dette vis à vis du Trésor qui est évaluée à 215 milliards de Dinars Algériens et la dette bancaire de 150 milliards de Dinars de découvert bancaire³².

²⁸A. BOUYACOUB, «La difficile adaptation de l'entreprise aux mécanismes de marché », Revue CREAD N° 39, 1er T 1997, p.6.

²⁹A. BOUYACOUB, «L'entreprise publique et l'économie de marché (1988-1993) », Revue CREAD N° 39, 1er T 1997, p. 33.

³⁰Loi N°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, N°17 du mercredi 25 avril 1990.

³¹Loi N°88-28 du 19 Juillet 1988 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, J.O. N°29 du Mercredi 20 Juillet 1988.

³²M. BOUDERSA, « La ruine de l'économie algérienne sous CHADLI », Op, p. 104.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

Ceci signifie que les entreprises publiques ont un déficit, aggravé par la dévaluation et le système de prix administré, qui est impossible à résorber avec une incapacité à dégager des sources internes de financement, de gérer la masse salariale qui devient plus importante que le chiffre d'affaires dégagé et de rembourser le découvert bancaire. D'après A. Bouyacoub, 2001, ce découvert bancaire est toujours supérieur à 15% et la trésorerie demeure, par conséquent, négative dans les EPE.

3- Les difficultés d'adaptation des EPE aux changements de l'environnement économique durant la période de planification

Les difficultés que rencontrent nos entreprises sont étroitement liées à la négligence de trois notions importantes dans la gestion et l'orientation stratégique des entreprises durant la phase de planification. Ces trois notions se résument à :

La notion d'efficacité qui est mesurée par le temps de réalisation des projets d'investissement et par conséquent la négligence de la notion de contrôle, la notion de rentabilité et par conséquent de financement et la notion de compétences humaines et par conséquent d'apprentissage et de formation de cadres dirigeants. Ces trois notions et les difficultés des entreprises seront étudiées durant la période de planification, selon trois aspects, à savoir la structure des investissements réalisés, le mode financement des investissements, et les formes de réalisation des investissements.

3-1-La structure des investissements réalisés

Les projets d'investissements, durant cette période de planification, sont aussi bien orientés vers le secteur des hydrocarbures que vers les secteurs hors hydrocarbures. La hausse du volume des investissements durant la période a induit l'augmentation du taux d'investissement total par rapport au PIB, passant de 32% en 1969 à 42% en 1979, avec une augmentation du taux d'investissement dans l'industrie³³. La structure des investissements réalisés se caractérisait par :

-La domination du secteur des hydrocarbures dans la structure d'investissement ;

-L'augmentation du taux de réalisation des investissements spécialement dans les secteurs des hydrocarbures et des infrastructures, contrairement au secteur d'agriculture où le taux de réalisation en volume est en légère diminution voire une stagnation. En effet, durant le plan triennal, le taux de réalisation était de 16% pour descendre jusqu'à 13% de 1970 à 1973 et à

³³B. GUENDOUZI, « Les politiques de gestion du service de la dette extérieure dans les pays du Maghreb (Maroc-Tunisie- Algérie. Analyse Comparative », Thèse de Doctorat d'Etat, 2004, p.80

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

4,7% de 1974 à 1977 pour baisser encore jusqu'à 4,5% en 1978³⁴.

On déduit, durant cette période 1967-1978, que le volume des investissements réalisés a augmenté d'une manière considérable dans le secteur industriel: 9,7.109 DA durant le premier plan triennal jusqu'à 12,8.109 DA de 1974 à 1977 pour diminuer à 52,6.109 DA en 1978 ; alors que durant cette même période, le secteur agricole n'a bénéficié que de 8,8% des investissements de la période³⁵.

Les investissements lancés, durant cette période, sont réalisés par la mise en place de capacités de production mais celles-ci n'ont pas été pleinement exploitées. De ce fait, l'augmentation du volume des investissements n'a pas été suivie par l'augmentation du taux d'utilisation des capacités de production. Selon A. Bouyacoub, ce taux atteint rarement 100%, il varie entre 50% et 98% pour les industries légères et entre 57% et 100% pour les industries lourdes en 1978. Le taux moyen d'utilisation dans l'industrie en général est de 78%. Ceci s'explique principalement par la difficulté de maîtrise technologique, les erreurs dans la conception d'usines, l'inexistence d'un environnement économique adéquat et par le manque d'organisation et de débouchés³⁶.

Cette juste moyenne d'utilisation des capacités de production s'explique aussi par l'existence d'écart enregistrés durant les deux plans quadriennaux entre les taux de croissance prévus et ceux réalisés dans tous les secteurs d'activités.

3-2- Le mode de financement des investissements

Avant la réalisation des investissements, ils sont soumis à trois niveaux de décision³⁷:

-L'approbation du ministère de tutelle sur la base d'une étude technico-économique élaboré et présentée par l'entreprise ;

-La décision d'individualisation des investissements auprès du ministère de la planification sur la base d'une demande faite par l'entreprise et le ministère de tutelle ;

-La décision de financement du ministère des finances sur la base du financement proposé par l'entreprise et débattu au sein du Conseil de Direction de la Banque Algérienne de Développement (BAD). Ceci signifie que toute décision d'investissement est

³⁴A. BENACHNHOU, « Planification et développement en Algérie 1962-1980 » Alger le 30 juillet 1980, P.48.

³⁵Ahmad BOUYACOUB, « La Politique industrielle : état des lieux et perspectives », dans l'ouvrage « Où va l'Algérie », sous la direction de A. MAHIOU et J.R. HENRY, ED Karthala- Iremm, 2001, p.188.

³⁶Ahmed BOUYACOUB, « La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie », Volume I, OPU, 01-87, pp.160-169.

³⁷Abdelmadjid BOUZIDI, « Questions actuelles de la planification algérienne », ENAP/ENAL, N°d'édition 37 A 84, pp.25-50.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

obligatoirement suivie d'une décision de financement. Les investissements des entreprises sont financés en grande partie par l'endettement (interne ou externe). A cette époque, la mesure du risque financier et de la rentabilité financière ne sont pas les facteurs les plus déterminants dans les prises de décisions. Cette façon d'opérer a rendu critique la situation financière des entreprises du fait de l'absence de stratégie financière aggravée par l'interdiction du recours à l'autofinancement « l'autofinancement est interdit (appel au crédit bancaire, article 5, 6, 7 de la loi de finances 1972, unifiant les circuits de financement bancaire)... »³⁸.

Cette situation est accentuée par le fait que chaque entreprise est domiciliée dans une seule banque, laquelle exécute les décisions de financement de tout investissement dont l'individualisation est acquise.

Ce mode de financement des investissements des entreprises explique en grande partie, l'absence de rentabilité et les problèmes dans lesquels se débattent non seulement les entreprises publiques mais aussi les institutions financières principalement les banques. Le constat fait au niveau des entreprises publiques relève une absence de capacité de financement interne; une faible rentabilité des investissements car l'objectif des plans est l'absorption de la main d'œuvre disponible (pour réduire le chômage et l'augmentation de la demande locale); un manque d'initiatives du fait que le financement est assuré par le trésor public. A cela s'ajoute une absence de volonté d'apprendre du fait que l'entreprise rentre dans un cercle routinier où il n'y a aucune responsabilité qui est engagée ni par les dirigeants ni par le personnel et un recours systématique à l'endettement.

Par ailleurs, l'absence de stratégies de financement et du principe de rentabilité, comme l'écrit clairement Taieb Hafsi « Les entreprises publiques sont gérées politiquement sans aucune considération pour les principes de rentabilité ou d'efficacité »³⁹, a induit les entreprises publiques dans des ratios : capitalistique très élevé ; de dépendance de l'extérieur en termes de consommations en provenance des tiers ; d'exportation très faible ; de dépendance financière très forte et de capacité d'endettement très faible.

3-3- Les formes de réalisation des investissements

Durant la période de planification, l'emploi est caractérisé par un sous-encadrement ayant pour conséquences le recours systématique à l'assistance technique étrangère et à des formes d'importations de technologies.

³⁸ Mokhtar BELAIBOUD, « Gestion stratégique de l'Entreprise Publique Algérienne », OPU-Alger, N° d'édition: 1758, P. 33.

³⁹ Taieb HAFSI, « Entreprise publique et politique industrielle », Stratégie et Management, Collection dirigée par Raymond-Alain THIETART, McGRAW-HILL, 1984, p.12.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

En effet, les pouvoirs publics ont opté pour des technologies modernes plutôt que sur les technologies intermédiaires. Ce choix se justifie par l'objectif d'élever le niveau technologique de la main d'œuvre pour l'adapter à celui de la technologie, ce qui exige un effort considérable en formation. Mais malgré les efforts déployés, en formation pour la qualification, les sociétés nationales continuent à souffrir du manque de cadres, de techniciens et de personnel qualifié.

Toutefois, la réalisation des investissements, entre 1962-1980, a été de 67% sous forme de projets "clés en main" durant le deuxième plan quadriennal, à 16%⁴⁰ sous forme d'acquisitions d'équipements contre 71% durant le premier quadriennal et à 17% en projets clés en main. Cette forme d'opérer a éloigné les entreprises publiques de tout processus d'apprentissage et d'effet d'expérience. Cette situation a d'ailleurs induit des problèmes qui sont toujours d'actualité :

Dépendance technologique ; Faiblesse des compétences algériennes du fait que les contrats "clés en main" n'entraînaient aucun savoir-faire ; Dépendance en termes de maintenance des équipements du fait de la négligence de l'aspect "formation du personnel".

Par conséquent, durant toute la période de planification, l'intensification des projets d'investissements a été toujours suivie par l'augmentation des dépenses de l'Algérie en assistance technique étrangère. Le montant de ces dépenses passe de 1 milliard de DA en 1973 à 5 milliards de DA en 1976 pour atteindre 8,6 milliards de DA en 1978. La part des prestations d'assistance technique est à hauteur de 40% dans le montant total des investissements⁴¹.

De plus, la situation économique, en cette période, révèle l'importance du "Turn-over" qui constitue une sorte de déperdition de l'expérience à laquelle s'ajoute l'importance de l'absentéisme et le manque d'infrastructures d'accompagnement de l'activité économique⁴² ainsi que l'absence de politiques de suivi des carrières professionnelles et l'élaboration de projets assurant le retour des investissements en ressources humaines.

Par ailleurs, le système d'importation, de fixation de prix de vente et d'investissement, dans les entreprises nationales, sont approuvés, contrôlés et mis en œuvre sur des périodes pluriannuelles par le ministère de tutelle. Cependant, le financement des investissements est totalement assuré par le trésor public qui accordait des prêts à moyen et long termes ; l'entreprise bénéficiait de crédits extérieurs mobilisés essentiellement pour l'investissement. De ce fait, la mobilisation des ressources financières et leur affectation étaient plus orientées vers les secteurs socialement rentables. Il en résulte :

⁴⁰ A. BENACHNHOU, « Planification et développement en Algérie 1962-1980 » cit, P 80

⁴¹ Mokhtar BELAIBOUD, « Gestion stratégique de l'Entreprise Publique Algérienne », OPU-Alger, N° d'édition : 1758. P.75.

⁴² Idm

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

- D'une part, un faible taux, à la fois, de la croissance économique, durant la période 1968-1980, et de la productivité suivi par la faiblesse du développement de l'infrastructure économique et sociale ;
- D'autre part, la quasi-totalité des EPE étaient loin des principes de gestion financière ou de toute stratégie financière. Ce processus a plongé les EPE dans les problèmes financiers que nous connaissons, à savoir les déficits, les déséquilibres financier et structurel, l'endettement, la perte d'autonomie, l'inexistence de sources de financement interne et le ratio de capacité de remboursement était absent dans la gestion de l'entreprise.

Pour conclure, nous constatons que l'Algérie a misé dès l'indépendance sur l'industrie comme vecteur de développement favorisant d'abord la création de grands pôles industriels pour acquérir rapidement la technologie et généraliser les activités et l'emploi, et, promouvant à terme des politiques axées sur la rentabilité du secteur et son ancrage à l'économie mondiale.

Les premières actions de l'Algérie souveraine ont tout d'abord porté sur la constitution d'une économie nationale, basée sur le développement d'une industrie lourde, englobée de 1962 à 1985 dans le secteur public et financée par les recettes pétrolières. Dans cet objectif, elle s'est basée sur la stratégie des industries industrialisantes selon le modèle de De-Bernis dans la logique ou « *les pays en voie de développement ne peuvent envisager de rattraper les pays qui ont commencé leur industrialisation depuis plus d'un siècle que s'ils décident de brûler un certain nombre d'étapes et de se porter dès maintenant sur les processus de production les plus modernes* »⁴³. Mais cette stratégie a subi plusieurs contre-chocs qui, ont à chaque fois, ébranlé l'ensemble du modèle économique sans toutefois remettre en question le système global qui maintenait la prédominance du secteur public.

En effet, les grandes entreprises étatiques chapeautaient des réseaux de PMI, qui se sont révélées, à terme, de véritables gouffres financiers dans les domaines qui nécessitent un savoir-faire pointu et des technologies avancées pour beaucoup d'entre elles.

Par ailleurs, l'industrie hors hydrocarbures n'a jamais beaucoup exporté et n'a pas répondu à la demande intérieure, ce qui a conduit à une plus forte dépendance du secteur à l'Etat qui a dû recourir à l'endettement extérieur et à une restructuration organique des entreprises dès 1980, mettant fin à la stratégie des "industries industrialisantes", qui n'a pas réussi à mettre en place un secteur hors hydrocarbures autonome et dynamique.

Ces premières restructurations (1980-84) qui devaient constituer la panacée, ont au contraire, décomposé le tissu industriel, de l'avis même des officiels et des responsables du secteur industriel. Au cours de cette période, la dynamique de l'investissement productif étant

⁴³DE-BERNIS G.D. *Industries industrialisantes*. Economie appliquée. N° 3-4. 1966.

Chapitre 02 : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990)

ralentie, les ressources de l'Etat étant en grande partie consacrées à la consommation. Les prix à la production étaient fixés par l'Etat et un grand nombre de biens et de services continuaient à être subventionnés par le trésor public.

Le choc pétrolier de 1986 et la dégringolade des cours du brut a par ailleurs porté un coup dur aux efforts entrepris pour relancer la croissance, aggravant la crise de la dette du pays qui a dû recourir à des Programmes d'ajustements structurels (PAS) aux débuts des années 1990 pour redresser l'économie, le point que nous allons voir dans le chapitre III.

CHAPITRE III.

L'analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

Dès les premières années de son indépendance, l'Algérie choisit le système socialiste comme modèle économique caractérisé par un mécanisme de gestion et de coordination de type planifié, et accordé la priorité à la mise en place d'une base industrielle publique diversifiée, dont la production était exclusivement destinée au marché intérieur.

A partir de 1980, l'Etat engage des réformes visant la restructuration organique et financière des entreprises publiques qui représentaient plus de 80%¹ du potentiel industriel de l'économie algérienne. A cette période, la stratégie suivie par les entreprises était une stratégie de large diversification. Dans cette nouvelle opportunité de développement, l'Etat algérien tend vers la mise en place d'une économie régie par les mécanismes du marché, pour verser dans le libéralisme économique. Mais, dans les économies libérales, il est dit que l'Etat n'a plus le droit d'intervenir dans la sphère économique. Depuis 2001, l'Etat a lancé le projet de relance économique qui était essentiellement destiné à "moderniser, harmoniser et intégrer le tissu industriel national et de le porter aux standards internationaux d'excellence et de compétitivité"².

Après plusieurs années d'hésitation, le gouvernement entend se doter d'une stratégie industrielle³ pour cibler l'amélioration de la compétitivité des entreprises du secteur industriel notamment le secteur de la Petite et Moyenne Entreprise et de la contribution du secteur à la création d'emplois. Les objectifs spécifiques de ce programme portent sur le développement sectoriel de l'industrie, la mise à niveau des entreprises, l'appui à la création et au développement de PME/PMI, l'amélioration du fonctionnement des espaces d'appui aux PME la contribution à une plus grande efficacité du déploiement spatial de l'industrie, le développement de l'innovation industrielle ainsi que le développement de ressources humaines expertes.

Dans ce chapitre nous développons deux points essentiels liés à la redéfinition des rôles des divers agents dans l'économie, et aux programmes de relance économique et nouvelles stratégies industrielles.

¹Ministère Délégué à la Participation et à la Promotion de l'Investissement MDPPI, « Investir en Algérie », 1er Octobre 2004, p.37.

² ALGER- Le ministre de l'Industrie et des mines, Abdesselam Bouchouareb. Forum économique mondial: la stratégie de développement industriel de l'Algérie présentée à Istanbul, 28 septembre 2014.

³ L'annonce a été faite par le ministre des Participations et de la Promotion des investissements, Hamid Temmar, 11 Octobre 2006.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

SECTION I : Redéfinition des rôles des divers agents dans l'économie

L'Etat demeure un acteur incontournable dans toutes les économies, son intervention est nécessaire notamment dans les économies en transition comme c'est le cas de l'Algérie. Au début des années 2000, et après un relatif désengagement au cours de la décennie 90, l'Etat retourne en force sur la scène économique pour accompagner un secteur privé naissant dans sa quête de transformation, et combler le retard accusé en matière d'infrastructures et de biens publics.

Le secteur industriel publique algérienne a connu plusieurs réformes économiques introduites depuis la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix constituent un support institutionnel et juridique à une orientation nouvelle de l'ensemble de l'économie algérienne vers une économie de type libérale, et par conséquent, la soustraction de l'entreprise à la tutelle financière de l'Etat. Certaines réformes sont relatives à la période où prévalait l'économie planifiée. D'autres ont vu le jour depuis l'amorce de la transition vers l'économie de marché.

1-Transition à l'économie de marché et nouveau rôle de l'Etat

L'Algérie s'est engagée depuis plus de vingt ans dans un processus qui doit la conduire à passer d'un système économique dirigé administrativement à un système de marché. Phénomène unique dans son genre, la transition des ex-économies centralement planifiées à l'économie de marché s'est révélé difficile, lente et semée d'entraves pour certains pays comme l'Algérie. En effet, le changement était d'une ampleur sans précédent, car touchant au politique, à l'économique et au social. Les changements ont affecté le cœur même du système c'est-à-dire l'Etat. L'Etat, cet ensemble institutionnel, a été secoué, bouleversé, remanié. Des questions ont été soulevées sur son rôle, ses missions, la nature de son intervention dans la nouvelle configuration. Le débat a été poussé jusqu'à parler de l'invention ou la réinvention d'un nouvel Etat, d'où « la création d'un nouvel Etat en vient même à être parfois présentée comme l'indicateur d'une transition réussie⁴ ».

La transition à l'économie de marché a constitué certes un bouleversement majeur pour les ex-économies socialistes dont l'Algérie. Ainsi s'interroge t-on sur la place que pourrait prendre l'Etat dans cette phase transitoire et au-delà, c'est à dire dans le nouvel ordre à construire, Aussi, ce nouvel Etat, qui était naguère au cœur du régime socialiste, ne voit-t-il pas ses attributions diminuer ou disparaître avec l'instauration des nouveaux mécanismes du

⁴ DUSSINE M. P. P « le rôle économique de l'Etat dans le post-socialisme, Thèse de Doctorat, Université Nancy 2 1996, P. 8

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

marché, ne va-t-il pas se replier devant les nouveaux acteurs qui le bousculeront sur la scène économique.

Ce constat est venu du fait que la transition a été présentée comme un phénomène de désétatisation, de désengagement et d'effacement de l'Etat au profit du marché, tel que stipulé par le consensus de Washington⁵ et mise en application par les institutions financières internationales dans les pays en développement et dans les pays en transition. Ce consensus était fondé sur le tryptique « stabilisation, libéralisation, privatisation » donnait peu sinon pas de place à l'Etat. Rappelons dans ce sens, que la domination de la doctrine néolibérale de la fin des années 80, accablait les Etats pour leur inefficacité économique et prônait un Etat minimaliste. Cette doctrine louait les vertus du marché dans sa capacité à l'allocation optimale des ressources et lui accordait le primat sur toutes les formes d'organisation économiques.

Il nous faut pourtant admettre que les transformations profondes qui ont touché l'organisation et les structures publiques sont d'une grande complexité. On admet aujourd'hui que la transition ne signifie pas un effacement de l'Etat, car l'économie de transition n'est pas l'économie de marché. L'action publique peut au contraire devoir se renforcer pour gérer cette situation de rupture et de mouvance, et dans ce cas, la transition correspond beaucoup plus à une croissance de l'Etat qu'à une décroissance.

Cette phase implique impérativement, une redéfinition du rôle économique de l'Etat, une revue de ses orientations vers le marché, car il est loin le temps où on croyait que l'économie de marché signifie un repli de l'Etat et où son poids faiblit⁶, tout au contraire ce sont les modalités d'intervention qui changent. Le marché s'accompagne d'interventions publiques temporaires et nécessaires dans la sphère économique et sociales, car la libéralisation de l'économie a créé de nombreuses couches précaires et a fragilisé les économies.

Dans le cas de l'Algérie, l'Etat post-socialiste qui a émané des réformes ne peut revêtir les traits d'un Etat modeste⁷. Au contraire, les besoins économiques et sociaux sont si importants que l'intervention étatique est nécessaire voire vitale, d'où une demande accrue de dépenses publiques.

⁵ Williamson J, « le consensus de Washington : Un train de réformes devenu un label galvaudé », Finances et développement, Septembre 2003

⁶ La crise financière et économique de 2007/2008 vient de démontrer la nécessité de l'implication des Etats dans le domaine économique et sociale pour atténuer les effets dévastateurs de la crise

⁷ Selon l'expression de Crosier

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

2-Libéralisation du secteur privé et des investissements directs étrangers

La principale caractéristique de l'économie algérienne est la transition vers l'économie de marché. Cette transition, a pour objectif de rétablir la concurrence, d'éliminer les entraves à la libre circulation des marchandises et des capitaux, la libéralisation des IDE et de secteur privé.

2-1-Libéralisation du secteur privé

Jusqu'aux années 1990, la privatisation en Algérie a porté sur la promotion de la petite et moyenne entreprise privée par l'encouragement du travail artisanal. Par ailleurs, la décision de lancer un processus de création d'entreprises privées a été introduite durant les années 1980. L'objectif étant de créer, dans la politique industrielle, un climat concurrentiel entre les entreprises nationales et privées. A cet effet, le secteur privé est retenu pour être intégré dans la stratégie de développement nationale. Dans le plan quinquennal 1980-1984, il est retenu le principe de l'élimination des causes qui bloquent le développement du secteur privé par la promulgation d'un ensemble de lois :

- Loi N°80-11 du 13 Décembre 1980 qui a légalisé la promotion du secteur privé ;
- Loi N°81-11 du 21 Août 1982 relative à l'investissement privé économique national ;
- Loi N°82-12 du 28 Avril 1982 relative à la promotion de l'initiative privée ;
- Loi N°82-21 du 21 Août 1982 relative à l'investissement privé économique national ;
- Loi N°88-25 du 12 Juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux notamment dans ses articles 4, 6 et 14. Cette loi étend l'investissement aux algériens émigrés et annule la limitation des montants d'investissement (article 5 de la loi N°82-12 du 28 Avril 1982 et l'article 2 de la loi N°82-21 du 21 Août 1982).

2-2 Libéralisation des IDE (1990-1993)

La promulgation de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit libéralise plus l'investissement étranger qui peut être direct ou indirect. Le Conseil de la Monnaie et du Crédit (CMC) décide de compléter, par le règlement N°90-03, les conditions de transfert de capitaux en Algérie pour le financement des activités économiques et le rapatriement des dividendes. Aussi, par cette loi, tous les secteurs d'activités telles que la production de biens, la distribution ou la maintenance des équipements sont ouverts à l'investissement des non-résidents (lois de finances complémentaires pour 1990).

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

En Juin 1991, le gouvernement algérien, pour attirer les investisseurs étrangers, révisé la loi 86 relative aux hydrocarbures ; et ce par la promulgation de la loi N°91-21 du 04 Décembre 1991 qui abroge les articles 23 et 65 de la loi 86-14. Cette nouvelle loi facilite l'accès aux capitaux étrangers en levant l'obligation de constituer des SEM de commercialisation des hydrocarbures. Le partenaire étranger est, par conséquent, autorisé à s'associer à des partenaires algériens dans les gisements déjà découverts et exploités.

3-Réformes touchant le secteur industriel public

Les réformes engagées depuis 1993 marquent le passage réel d'une économie planifiée à une économie de marché. Ce passage débute par la mise en place d'un **Plan d'Ajustement Structurel (PAS)** orienté vers des réformes structurelles à partir de 1993. Cette phase est aussi marquée par l'accord de rééchelonnement de la dette en plus de la succession de programmes visant la relance de l'économie, en général, et des entreprises en particulier. On citera le Programme d'Ajustement Structurel ; le Processus de Privatisation des EPIA ; le Programme de Mise à Niveau des Entreprises ; et le Programme de la Relance des Investissements Etrangers.

3.1. Le programme d'ajustement structurel (PAS)

L'ajustement structurel qui a suivi l'accord de rééchelonnement de la dette, contrôlé par le **Fonds Monétaire International (FMI)**, la **Banque Mondiale (BIRD)** et l'**Union Européenne (UE)**, s'étale sur une durée de trois ans (1994-1997). Les objectifs visés étant de :

- Rééquilibrer les comptes extérieurs ;
- Reconstituer les réserves de change ;
- Restructurer le système productif national afin d'améliorer son efficacité et assurer, par la même, son insertion dans la division internationale du travail⁸.

Ces objectifs seront soutenus, pour leur réalisation, par la mise en œuvre de réformes portant sur⁹ : la libéralisation du régime des changes ; la libéralisation du commerce extérieur et la réforme du code de commerce (1995) ; la libéralisation des prix et l'instauration de la concurrence par la promulgation de la loi sur la concurrence (janvier 1995) ; le développement du secteur privé par la promulgation de la loi sur la privatisation (Août 1995) ; la réforme du système foncier ; le dispositif de protection sociale et le développement du

⁸Hocine BENISSAD, « Ajustement structurel : objectifs et expérience », Alim Editions, Janvier, 1994, p.09.

⁹OMAR. AKLAY, « L'économie algérienne, de l'ère des réformes (1989-1991) à celle de l'ajustement structurel (1994-1998) », article de l'ouvrage « Où va l'Algérie ? », Sous la Direction d'Ahmed. MAHIOU et Jean-Robert HENRY, Karthala-Iremm, 2001, p.176-184.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

marché de travail ; la modernisation et le lancement d'un programme de réformes institutionnelles touchant particulièrement le secteur public ainsi que des réformes touchant les entreprises publiques.

Ces dernières marquent la séparation de l'Etat puissance publique de l'Etat actionnaire par la promulgation de la loi sur la gestion des capitaux marchands de l'Etat (Septembre 1995). Ce désengagement a été accompagné par l'établissement d'un système bancaire axé sur le marché et basé sur des critères économiques et financiers (dispositif banques entreprises) De respect des conditions d'octroi de crédits.

3.2. Le processus de privatisation des EPIA

La privatisation des EPIA est retenue par l'Etat algérien comme l'une des réformes indispensables pour l'économie. Celle-ci est retenue pour réaliser plusieurs objectifs en plus de la volonté exprimée par l'Etat de faire une rupture totale avec un système de gestion centralisé mais surtout jugé inefficace. Selon le FMI, la privatisation des EPIA permettra d'alléger la pression sur le budget de l'Etat et d'accroître l'efficacité économique des entreprises. Cette opération a été lancée à travers la promulgation de l'ordonnance 95-22 du 26 Août 1995 relative à la privatisation des EPIA, et qui a été modifiée et complétée par de l'Ordonnance N°01-04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE. Selon ces textes, la privatisation est définie comme :

- Le transfert de la totalité ou d'une partie des actifs de l'entreprise (corporels ou incorporels) ou bien du capital social de l'entreprise à des personnes physiques ou morales de droit privé;
- Le transfert de la gestion des entreprises publiques en utilisant des formules contractuelles (conditions et modalités du transfert et de l'exercice de la gestion) à des personnes physique ou morale de droit privé.
- Le développement de l'Actionnariat Populaire et la participation des salariés à 10% au capital de leurs entreprises (ordonnance 97-22 du 19 Mars 1997 et Article 28 de l'Ordonnance N°01-04 du 20 Août 2001) afin d'obtenir l'adhésion de la population au processus de réformes économiques.

La privatisation est, par conséquent, conçue comme une stratégie de redéploiement qui permettra de mettre un terme à un mode de gestion dirigé, mais surtout de mettre fin au gaspillage, à la mauvaise allocation des ressources et le passage à la libéralisation de l'économie au profit d'opérateurs et d'investisseurs privés. Elle s'inscrit donc dans le redéploiement de la stratégie nationale de développement.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

La privatisation des EPIA est retenue pour réaliser plusieurs objectifs dont essentiellement la réduction du déficit budgétaire par l'ouverture d'un compte d'affectation spécial intitulé «Ressources Provenant des Privatisations», (loi de Finances 1996). Les revenus de la privatisation seront orientés vers le remboursement de la dette publique, la couverture des indemnités de licenciements, le financement de la restructuration financière des EPIA éligibles à la privatisation en totalité ou en partie.

A cet effet, l'Etat a lancé plusieurs modalités pour encourager les processus de privatisation comme L'Offre Publique de Vente (OPV) à prix fixe, la cession d'actifs par appel d'offres, l'augmentation de capital non souscrite, la cession d'actions par ouverture partenariale du capital social, et les contrats de gestion.

3.3. Le programme de mise à niveau des entreprises

La mise à niveau est « la modernisation des moyens de production des entreprises en allant de façon réelle vers le monde de l'électronique et de la technologie. D'autre part, il s'agit, pour ces entreprises, de moderniser leurs méthodes de gestion car cet aspect représente aujourd'hui, le principal facteur de compétitivité pour une entité économique».

Le concept de mise à niveau repose sur deux idées, celle d'un progrès et celle d'une comparaison ou d'un étalonnage. Ainsi, la mise à niveau d'un dispositif ou d'une institution consiste à faire progresser une structure existante afin de la ramener au niveau d'efficacité ou d'efficience de structures semblables mais plus performantes¹⁰.

Il ressort de cette définition que la mise à niveau a principalement portée sur la modernisation des moyens, des structures d'organisation et des systèmes de gestion des entreprises. Celle-ci consiste à la mise en place d'une stratégie de modernisation des équipements et l'élévation du niveau de compétitivité des entreprises par :

- L'élaboration d'un système de production, d'organisation et de gestion conformes aux normes et aux standards du secteur ;
- Le développement de la formation et le perfectionnement des ressources humaines, la certification et l'élévation de la qualité, la recherche des marchés, le marketing et la recherche d'alliances et de partenariats.

¹⁰RAOUF JAZIRI, Mehdi CHERIF et WATHE KATTIA, « Le programme de mise à niveau des entreprises tunisiennes : fondements, démarche et impact », institut supérieur des Etudes technologiques de Sousse, Tunisie, 17 et 18 Avril 2006, colloque International, p.05.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

A cet effet, le lancement du processus de mise à niveau des entreprises a véhiculé deux principaux objectifs, à savoir¹¹:

- ❖ La préparation et l'adaptation de l'entreprise à son environnement afin de répondre aux exigences du libre-échange ;
- ❖ L'introduction d'une démarche de consolidation des forces et la résorption des faiblesses des entreprises viables et performantes afin d'améliorer la compétitivité

Selon l'ONUDI, l'objectif des programmes de mise à niveau est de promouvoir la compétitivité des entreprises¹². Cette compétitivité sera réalisée par le lancement d'actions:

- D'assistance aux entreprises publiques pour mettre en œuvre des actions prioritaires de restructuration qui auront un impact direct sur la productivité ;
- de mise en œuvre des actions de formation, d'amélioration des systèmes de gestion, de production et de qualité.

L'objectif du programme de MAN étant de répondre à l'impératif d'amélioration de la compétitivité. Il n'est plus question à cet effet, dans le cadre de ce programme, d'industrialiser l'entreprise mais de moderniser les entreprises et l'environnement économique dans un contexte de globalisation. Le processus de MAN en Algérie est soutenu par :

- Le Fonds de Promotion de la Compétitivité Industrielles (FPCI) mis en place par les pouvoirs publics depuis l'année 2000. Ce fonds est alimenté par les dotations de l'Etat, les dons et les legs afin de financer les dépenses de la MAN permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises ;
- La Direction Générale de la Restructuration Industrielle (DGRI) du MIR : Cette direction a pour mission la détermination et la coordination de tous les instruments juridiques et financiers du FPCI ainsi que la définition de toutes les conditions techniques, financières et réglementaires de fonctionnement du programme de MAN ;

¹¹GRE DAAL, Synthèse sur la « Mise à niveau des entreprises de l'Agroalimentaire en Algérie ».

¹²ONUDI, « Guide méthodologique : restructuration, mise à niveau et compétitivité industrielle, ONUDI, Vienne, 2002, non Paginé.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

- Le Comité National de la Compétitivité Industrielle (CNCI) qui a pour mission la détermination des modalités de fonctionnement du FPCI¹³.

3.4. Le programme de relance des investissements étrangers

La relance des IDE est retenue comme l'un des objets prioritaires des réformes économiques engagées par l'Etat et constitue une des formes de réorganisation et de modernisation devant permettre l'amélioration des performances économiques (la compétitivité, l'efficacité des entreprises publiques algériennes et la croissance de la productivité), et la relance de l'économie nationale.

De ce fait, et dans le cadre de la globalisation et de l'ouverture des économies, attirer les IDE exige une préparation et surtout des efforts considérables à faire par les pays d'accueil qui sont, de nos jours, dans un environnement très concurrentiel et où la mobilité des capitaux est très élevée. Cette préparation est, avant tout, basée sur la détermination des objectifs attendus par l'appel aux IDE.

De nos jours, l'Algérie dispose de ressources financières importantes suite à la hausse des prix du pétrole¹⁴, d'une main-d'œuvre qualifiée et d'un marché vierge et potentiellement porteur, contrairement à la période d'avant 1993, où l'Algérie se caractérisait par une épargne interne insuffisante, un manque de ressources financières et une insolvabilité externe¹⁵.

SECTION 02 : Les programmes de relance économique et nouvelles stratégies industrielles

A la faveur d'une embellie financière sans précédent, l'Algérie s'est lancée depuis 2001 dans des programmes de relance économique ambitieux, pour lesquels des moyens financiers exceptionnels ont été mobilisés. Les objectifs recherchés étant de doter le pays d'infrastructures de base et d'améliorer les services publics et les conditions de vie de la population. Cet investissement public permettra, sans nul doute, d'améliorer l'environnement économique et contribuer ainsi, à bâtir une économie diversifiée et productive.

¹³LAMIA AZOUAOU, « la compétitivité et la mise à niveau des PME maghrébines : analyse à partir d'une approche multidimensionnelle », Université Sorbonne, Paris 3, p.5-6.

¹⁴Mohand Amokrane CHERIFI, «Changer le cours de l'histoire économique et sociale du pays », Conférence du 8 Septembre 2005, Alger, p.3.

¹⁵RAFIK. BOUKLIA- HASSANE, NAJAT. ZATLA, «IDE, croissance et convergence : une approche empirique », Les Cahiers du CREAD N° 46/1998, p. 195.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

En 2007, une nouvelle « stratégie industrielle » est mise en place, qui se fixe trois objectifs principaux: accroître la part de l'industrie dans le PIB, diversifier les exportations et l'économie, accroître la contribution de l'industrie à la création d'emploi.

Elle prend effectivement acte des transformations qui se sont déroulées depuis les années 80, tant au niveau interne qu'international, et table désormais sur le secteur privé. Dans ce cadre, l'objectif attendu des privatisations est de renforcer le secteur privé pour lui permettre de se constituer comme moteur de l'industrialisation. C'est même à cette condition que l'on envisage leur poursuite.

1-Les différents plans de relance économique (2001-2014)

Les décideurs publics voulaient utiliser la manne pétrolière en l'orientant vers des programmes économiques de relance pour insuffler une nouvelle dynamique à l'économie algérienne et promouvoir l'investissement national et améliorer les conditions de vie, ainsi trois programmes se sont succédés depuis 2001.

1-1-Le plan de soutien à la relance PSRE (2001-2004)

Un plan triennal de soutien à la relance a été lancé en 2001, doté d'une enveloppe de globale de 525 milliards de dinars soit l'équivalent de 7 milliards de dollars US. A travers ce plan, l'Etat, visait à répondre aux énormes besoins d'une économie en pleine transformation, marquée par des années de stagnation et d'un recul industriel criard.

Cette situation a conduit à l'explosion du chômage et la dégradation des conditions sociales notamment en matière de logement et des services publics. Ce plan arrive dans un contexte favorable, et profitant ainsi d'une épargne budgétaire importante, l'Etat voulait aider l'économie et relancer la croissance et à opérer un décollage effectif en lui insufflant une nouvelle dynamique.

Des mesures incitatives ont été prises pour stimuler et encourager l'investissement national, à travers la promotion des PME, « les dépenses d'investissement publics étaient substantielles sur la période 2000-2004, représentant environ 10% du PIB contre environ 7,5% pour les pays voisins»¹⁶.

¹⁶Banque mondiale, Revue des Dépenses Publiques, 2007, P.18

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

Le PSRE a retenu les axes suivants : Soutien aux activités productives (agriculture, pêche, ressources en eau....) ; Développement local et humain (emploi, condition de vie) ; Renforcement des services publics et l'amélioration des conditions de vie. L'enveloppe budgétaire du PSRE a été répartie comme suit : 155 milliards pour l'amélioration des conditions de vie, 124 pour le maillage infrastructurel, 74 pour les activités productives, 20 pour la protection de l'environnement, 76 pour les ressources humaines et la protection sociale et 29 pour l'infrastructure administrative. Il est clair que l'injection massive de l'argent public doit être accompagnée par des réformes institutionnelles. Dans ce sens, plusieurs mesures ont été entreprises pour le renforcement et la promotion des conditions d'instauration d'un environnement favorable à l'application des mécanismes du marché.

1-2-Le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009

La détermination de l'Etat à combler les besoins en infrastructures est visible par son engagement dans des grands projets d'envergure.

Ainsi et en prolongement du PSRE, l'année 2005 est marquée par le lancement du plan complémentaire du soutien à la croissance (PCSC). Ce plan quinquennal de relance a absorbé ce qui n'a pas été réalisé du PSRE avec l'incorporation de nouveaux programmes. Les montants destinés au PCSC n'étaient pas fixés, ils sont passés successivement de 55 milliards de dollars fin 2004¹⁷ à 100 milliards de dollars fin 2005¹⁸, puis fin 2006 à 140 milliards de dollars US, et a été clôturé fin 2009 à presque 200 milliards de dollars.

Cette action budgétaire s'inscrit comme la précédente dans le soutien à la croissance économique, l'amélioration du climat des affaires, et l'incitation du secteur privé à s'impliquer davantage dans le développement économique du pays. Les infrastructures économiques et sociales se sont taillé la part du lion dans l'enveloppe globale destinée à ce programme, le développement humain (santé, logement, éducation..) connaît à leur tour des avancées remarquables, 25% sont destinées à l'habitat et au cadre de vie (loi de finances de 2005).

1-3-Le plan de développement quinquennal (2010-2014)

En 2009, le gouvernement présente un troisième plan de relance dans un contexte international difficile marqué par la crise financière et économique de 2007/2008, qui a

¹⁷Le montant initial a changé plusieurs fois de 45 milliards de dollars US à 55 puis à 60 du fait de l'incorporation des fonds destinés au grand sud et aux hauts plateaux

¹⁸Le justificatif à ces augmentations était des enveloppes additionnelles pour les hauts plateaux et le Sud

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

touché presque toutes les économies et a plongé le monde dans une longue récession. Pendant, que plusieurs pays opéraient des restrictions budgétaires sévères, l'Algérie lançait, pour 2010-2014, son deuxième programme quinquennal. Ambitieux par ses objectifs, important par les moyens financiers mobilisés, ce programme se veut le prolongement des deux précédents programmes de relance (2001-2009). Doté d'une enveloppe globale de 21 124 milliards de dinars soit 286 milliards de dollars US, il retient deux volets.

- Le parachèvement des grands projets déjà entamé (routes, rail, eau.) pour un montant de 9700 milliards de dinars soit 130 milliards de dollars US ;
- Engagements de projets nouveaux pour un montant de 11 534 milliards de dinars soit près de 156 milliards de dollars US. Le programme énonce un ensemble de projets qu'il compte réaliser :
- Plus de 40% des ressources seront réservées à l'amélioration du développement humain (la mesure de 2 millions de logements est inscrite),
- 40% des ressources seront affectées aux infrastructures de base et des services publics,
- Appui au développement de l'économie nationale avec plus de 1500 milliards de dinars, dont 1000 milliards pour le soutien du développement agricole et 150 milliard pour la promotion des PME à travers la réalisation des zones industrielles, la mise à niveau et la bonification des crédits bancaires (300 milliards de dinars)
- Le développement industriel mobilise plus de 2000 milliards de dinars (350 milliards sont destinés à la création d'emplois)
- Economie de la connaissance a mobilisé plus de 250 milliards de dinars¹⁹.

Le programme réserve une place importante pour l'amélioration des conditions de vie et le développement humain et des projets d'infrastructures de base, qualifiés de projets d'envergure. Les objectifs concernent toujours la redynamisation de l'économie la construction d'une économie diversifiée et productive afin de faire sortir le pays de sa dépendance aux hydrocarbures.

2-Les nouvelles stratégies industrielles

Les investissements massifs dont a bénéficié l'infrastructure industrielle durant la période de planification a été une bonne plate-forme pour le programme de redéploiement de

¹⁹ Ministère de l'industrie et la promotion de la PME, Revue n°1, janvier 2011, disponible sur le site « www.mipmepi.gov.dz/IMG/PDF/001.pdf

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

ce secteur, engagé à travers la nouvelle stratégie industrielle de l'Algérie, lancée en 2007, pour insérer le secteur de manière plus intense et positive dans l'économie mondiale, se basant sur les quatre principaux axes suivants²⁰:

2-1-Choix des secteurs à promouvoir

Il s'agissait des secteurs présentant un fort potentiel de développement et portés par le marché international, puis analyser leur performances et dégager la stratégie et les moyens de sa mise en œuvre.

2-2- Déploiement sectoriel de l'industrie

A travers la valorisation des ressources naturelles, densification du tissu industriel, et promotion de nouvelles industries afin de promouvoir les industries susceptibles de permettre à l'Algérie de passer au stade producteur et d'exportateur de biens transformés, à technologie plus élaborée et à plus forte valeur ajoutée, et encourager celles qui situées aux dernières étapes de la chaîne de production, et enfin certaines branches inexistantes dans lesquelles l'Algérie accuse un retard.

L'attention a été retenues dans ce cadre par les branches liées aux activités électriques et électroniques, pharmaceutiques et vétérinaires, agroalimentaires, équipement, pétrochimie, fibres synthétiques, les fertilisants, acier, aluminium, matériaux de construction, ainsi que les TIC et l'automobile.

2-3-Le déploiement spatial de l'industrie

L'objectif était de ne plus se limiter à la configuration actuelle des zones industrielles, mais s'inspirer de ce qui se passe dans les pays les plus développés en cette matière à travers notamment les zones de développement industriel intégré (ZDII), les Technopoles ou les Zones spécialisées, qui favoriseront des synergies des concentration spatiale des activités et les réseaux d'entreprises avec les administrations, les organismes de recherche, de formation et d'expertise, développant un meilleur climat d'investissements et d'affaires.

La mise en place de la stratégie de développement industriel, prévoit de s'étaler aux différents éléments du secteur, à travers :

²⁰ NACIRA BOUKHEZER et AHMED SMAHI, « POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET LEUR IMPACT SUR L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL : CAS DU DISPOSITIF ANSEJ ».

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

➤ **La mise à niveau des entreprises** par un programme de modernisation des entreprises, dont les objectifs et les modalités de gestion s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'industrialisation. Sur ce point, il a été mentionné aussi la redynamisation de la privatisation dont le bilan retracé dans le tableau qui suit, et qui a été stimulé par une nouvelle réglementation et des facilitations récentes.

➤ **L'innovation, la production et le commerce d'idées, qui occupent de plus en place dans la croissance et le développement des économies**, reste un domaine très peu voire pas du tout, exploité, il nécessite alors le soutien et l'intervention des pouvoirs publics, à travers la mise en place d'un système national d'innovation(SNI) pour la promotion et de développement du progrès technique.

➤ **Le développement des ressources humaines et des qualifications** est un autre pilier sur lequel la stratégie industrielle est fondée, du moment aussi qu'il est devenu un facteur de croissance, et de développement. Cet objectif sera soutenu par une politique éducative et de formation, plus adéquates.

➤ **La promotion de l'investissement direct étranger** : enfin pour combler le déficit en épargne domestique et la prise en charge des activités intensives en capital. En plus de la concurrence, l'organisation et le management sur l'investissement national.

Une politique active de l'État est nécessaire pour faciliter l'ancrage des IDE dans le tissu industriel et la diffusion de leurs effets externes au profit des entreprises nationales.

3- Quelques indicateurs marquant de l'économie algérienne

Quelques indicateurs parlants nous permettrons de mesurer la performance de l'économie algérienne durant la période de la mise en œuvre des plans de relance, tels que le taux de croissance du PIB, le taux de chômage, le taux d'inflation et le taux d'industrialisation.

3-1- Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB)

Le taux de croissance du PIB a été positif durant toutes ces dernières années, de 2004 à 2012, mais il ne dépassait pas en moyenne les 3%. Globalement, la performance de l'économie algérienne mesurée par le taux de croissance du PIB est réelle mais modestes

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

voire faible. La croissance est principalement tirée par les hydrocarbures qui continue à peser, soit dans le PIB ou dans la fiscalité. En revanche le taux de croissance hors hydrocarbures se situant en moyenne entre 5% et 6%, est dû aux infrastructures et au logement tiré à leur tour à 80% par la dépense publique.

C'est à dire l'importance de la ressource de la dépense publique, qui demeure le moteur principal de croissance des secteurs de la construction et des services. Néanmoins, il faut faire la différence entre une croissance expansive qui est produite par les entreprises et une croissance extensive qui est tributaire des ressources de l'Etat. D'après Lamiri, « On ne peut pas être optimiste pour notre économie qui ne sait pas fabriquer la richesse, " Quand ailleurs on injecte 1%, des ressources de l'Etat ce pourcentage produit 3%. C'est un appareil qui sait produire de la richesse à partir des ressources, "Chez nous, on injecte 30% du PIB pour avoir 6% de croissance. Donc vous avez un multiplicateur interne qui est négatif, on ne sait pas fabriquer de la richesse».²¹

A la lecture du tableau ci-dessous, force est de reconnaître que malgré l'injection massive de l'argent public à travers les différents plans de relance, le taux de croissance a été faible, il a même chuté en 2006 en raison des problèmes techniques rencontrés par SONATRACH dans la production.

Tableau n°8 : Evolution du taux de croissance du PIB pour la période 2004-2012

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de croissance	5,2	5,1	2	3	2,4	2,4	3,5	3,4	2,4

Source: Rapport de la Banque d'Algérie 2010, pour 2011 et 2012, Ministères des Finances.

²¹Lamiri, A, « L'Algérie s'est trompée de diagnostic et de thérapie » AU FORUM Alegria Invest, repris par le quotidien Liberté du 04 /10/2011

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

3-2-Le taux de chômage

Le taux de chômage a baissé d'une manière spectaculaire grâce à une croissance tirée exclusivement par les hydrocarbures. En 2005, les chiffres publiés ont révélé que la population au chômage atteignait 1 474 549 personnes soit un taux global de 15,3% contre 28,8%, au début de 2000, il culminait même à plus de 30% en 1999.

Ce taux a été divisé par deux en l'espace de 7 ans, puisqu'il passe à 13,8% en 2007, il est aujourd'hui stabilisé autour de 10%. Mais ce taux cache beaucoup de disparités entre hommes et femmes ou entre le milieu urbain ou rural. En septembre 2011, l'effectif des chômeurs a atteint 1 063 000 dont 30,5% sont des femmes.

Le taux de chômage au niveau national s'établit à 10% ; 10,6% en milieu urbain et 8,7% en milieu rural. La stabilisation observée par rapport à 2010 ne l'est qu'au niveau global, puisque le chômage continue à toucher particulièrement les jeunes. Le chômage des 16-19 atteint 23,8%, des 20-24, il est estimé à 22,4%, le taux de chômage global des 16-24 atteint 22,4% avec de fortes disparités (pour les femmes 38,1% et 19,1% pour les hommes). Le chômage touche également les universitaires où il atteint 16,1% avec un recul par rapport à 2010 qui s'établissait à 21,4%²². Notons que la demande additionnelle est évaluée entre 300 000 et 400 000 l'an

Il est indéniable que les plans de relance sont à l'origine de cette performance, en effet, plusieurs dispositifs d'emploi et de soutien à la création de micro- entreprises ont été mis en place. La réalisation de grands projets d'infrastructures a permis au gouvernement de se fixer comme objectif de ramener ce taux à moins de 10% en 2009. Objectif atteint certes, et même stabilisé au cours de ces trois dernières années, « mais cette dynamique de création massive d'emplois a peu de chances de se maintenir dans le long terme, car étant le fait direct de l'action budgétaire qui peine à se faire relayer par une croissance économique générée directement par les entreprises. »²³

²²ONS : Enquête Emploi Auprès des ménages, Collections Statistiques, 2011

²³Bafd/OCDE, Perspectives Economiques de l'Afrique, 2007.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

Tableau n° 9 : Evolution du taux de chômage pour la période 2004-2012

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de chômage	17,7	15,3	12,13	13,8	11,3	10,2	10	10	10

Source : ONS.2013

Ajouter à cela, le recul de l'emploi permanent, selon la banque mondiale la part de l'emploi permanent est passé de 65% en 2003 à 49,7 % en 2010, par contre la part de l'emploi non permanent est passé de 35% en 2003 à 50,3% en 2010. La précarité augmente à son tour, elle est plus grave en 2010 qu'en 1995²⁴.

3-3-Le taux d'inflation

Dès le lancement des plans de relance économique, des craintes se sont soulevées concernant les dérives inflationnistes qui peuvent découler de la masse importante de la dépense publique qui est injectée dans l'économie. Ces craintes se sont accentuées avec le mouvement des augmentations de salaires depuis quelques années, ces augmentations sans aucun lien avec l'amélioration de la productivité pour certains économistes.

Tableau n°10 : Evolution du taux d'inflation (2004-2012)

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'inflation	3,1	1,9	3	3,5	4,5	5,7	3,9	4,5	8,9

Source : ONS, 2013.

Dans le tableau ci-dessus, nous remarquons que le taux était relativement maîtrisé de 2000 à 2005, la politique prudente de la banque d'Algérie a permis de contenir ce taux dans des limites raisonnables. Mais au lendemain de la crise financière de 2008, et les hausses des produits alimentaires sur les marchés mondiaux, ce taux commence à grimper, mais c'est au cours de 2012 qu'une accélération de l'inflation a été constatée et le risque de s'amplifier pour l'année 2013 n'est pas à écarter.

²⁴ChabouM .C, Gouvernance publique : de la mauvaise gestion à la tragédie managériale, El-watan du 20/06/2012

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

Le retour de l'inflation s'explique en grande partie par la hausse de l'indice des prix à la consommation, en effet, plusieurs produits ont vu leur prix s'envoler, ce qui risque de porter un coup dur aux couches sociales les plus fragiles, notamment dont le revenu est fixe. De 2011 à 2012, ce taux a doublé avoisinant les 9%, mais il dépasserait les 10%. La crainte que le taux d'inflation atteigne les deux chiffres se fait sentir depuis plusieurs années, notamment après la crise financière et le renchérissement des produits alimentaires sur les marchés mondiaux et qui couvrent les besoins de l'Algérie à hauteur de 70%. Le déficit du trésor pour l'année 2012 a atteint un peu plus de 2000 milliards de dinars. Le lien établi entre l'accélération du processus inflationniste et l'énorme dépense publique mobilisée ces dernières années.

3-4-Le recul de l'industrialisation

On a jugé utile d'introduire ce bref aperçu sur la situation du secteur industriel, sachant que les plans de relance visait à diversifier l'économie afin de l'affranchir de sa dépendance à l'égard des hydrocarbures, sinon réduire leur poids dans nos exportations, dans notre PIB et dans nos ressources budgétaires. Mais, ces efforts déployés et ces moyens mobilisés n'ont pas permis à l'industrie nationale de se redresser et lever les nombreuses contraintes qui pèsent sur ce secteur important voire stratégique. Les assainissements financiers qui ont coûté des milliards de dinars au trésor public n'ont pas pu venir à bout d'un secteur en constante régression. Pour l'expert Mebtoul, « il n'y a pas de proportionnalité entre la dépense publique et les impacts économiques, l'Algérie dépense deux fois plus pour deux fois moins de résultats par rapport aux similaires internationaux »²⁵.

La contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB qui était de 7,2% en 2004 a régressé en 2006 où elle atteint 5,7%²⁶, en revanche, elle représentait 18,7% pour la Tunisie, 17% pour le Maroc, 19,2% pour l'Egypte, et enfin 13,8% pour la Turquie²⁷.

Les pouvoirs publics, à travers le plan quinquennal ambitionnent de porter la part de l'industrie dans la valeur ajoutée nationale de 5% à 10% à l'horizon 2014.

La production industrielle du secteur public industriel hors hydrocarbures, a connu une légère hausse en volume de 2,4% et ce, après une baisse de 2,7% en 2010. Cette petite amélioration est le résultat de la reprise du secteur de l'énergie et l'agroalimentaire. Par contre la production de tous les autres secteurs continue de baisser.

²⁵MEBTOUL, A, Pour la première fois depuis dix ans, l'inflation en Algérie est de 10% en 2012 : risque de frein à l'investissement productif et des tensions sociales,, « www.Reflexionsdz.net » quotidien national,

²⁶BOUZIDI A. : Economie Algérienne : Eclairages, Editions ENAG, 2011, P.187

²⁷ HEDIR M, Autres expériences de développement à travers le monde : quelques éléments chiffrés de comparaison Mars 2012

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

Une analyse sur la période (2008-2011) révèle d'une manière assez claire, le caractère irrégulier de la croissance de la production industrielle du secteur public national, répartie comme suit ; les industries textiles (-13,1%); les industries du bois, liège et papier (-11,8%); les mines et carrières (-9,5%); les industries du cuir et chaussures (-9,4%) ; les industries chimiques (-5,5%); les industries sidérurgiques (I.S.M.M.E.E) (-3,4%); et les matériaux de construction (-3,2%)²⁸.

En matière d'exportations industriels, l'Algérie continue à occuper une place peu envieuse en comparaison avec les pays émergents ou encore avec nos voisins. L'économie algérienne continue donc, à souffrir de son manque de diversification, les hydrocarbures continuent de représenter plus de 98% de ses exportations.

En conclusion, notons que l'intervention de l'Etat algérien depuis le début des années 2001, par des programmes d'investissements publics était plus que nécessaire disons même salubre. Le retour de l'Etat sur la scène économique et sociale est dicté par l'état de l'économie algérienne au lendemain de la décennie 90, marquée par une croissance quasi-nulle et la dégradation des conditions de vie de la population. La conséquence de cette situation est un important retard accusé en matière d'infrastructures de base et un déficit chronique de services publics. Donc l'action publique n'est nullement contestée, tout au contraire, l'Etat se devait de procéder à des investissements publics et d'accompagner un secteur privé naissant, en lui créant un environnement favorable qui lui permettra d'évoluer et de se développer.

Mais force est de constater que les énormes moyens mobilisés ont donné des résultats modestes et ont eu peu d'impacts sur la sphère économique. La croissance algérienne n'est pas le fait de l'entreprise et reste toujours tributaire des hydrocarbures. Les réformes économiques engagées par l'Etat algérien dans le cadre de la libéralisation et qui ont, entre autres objectifs, l'introduction de nouvelles méthodes de gestion et de management des entreprises publiques économiques, n'ont pas reçu un écho favorable de la part du personnel d'encadrement afin d'assurer leur participation à la gestion de ces transformations profondes de l'entreprise publique algérienne.

Il est urgent, donc, de moderniser notre administration et d'investir dans la ressource humaine afin de développer les compétences managériales chez nos gestionnaires publics. Le cadre de la gouvernance publique est appelé à évoluer et s'orienter vers l'efficacité et la performance, la transparence, la reddition des comptes et la responsabilisation.

²⁸Ministère des Finances, Direction générale de la prévision et politiques : Situation Economique et Financière de l'Algérie, année 2011.

CHAPITRE III : Analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne

CHAPITRE IV :

Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Tout au long des quinze dernières années, l'Algérie n'a épargné aucun effort en matière d'ouverture afin de devenir membre de l'OMC. Pour ce faire cette dernière exige des normes libérales qui assurent une libre circulation des produits. Une fois qu'un pays devient membre, il bénéficie des avantages et des facilités qu'elle offre, notamment où le rapport entre la croissance économique et l'ouverture est très fort. Un des principaux avantages de l'OMC est que le commerce stimule la croissance économique, ce qui induit la création de nouveaux postes d'emplois.

Ce qui fait des pays bien intégrés dans le système (mondialisation) et qui font augmenté leur croissance et créer des postes d'emplois que d'autres pays, c'est leur choix d'une politique d'ajustement fiable. Même pour ceux qui n'arrivent pas à ajuster leurs politiques à ce système, ils n'ont pas intérêt pour se renfermer, car ils gagnent plus de l'ouverture que du protectionnisme. C'est ce qui a poussé l'Algérie à adopter des processus d'ajustement structurel en 1994.

Pour que l'entreprise se développe et augmente sa part dans le marché international, l'OMC lui offre le cadre favorable à travers les quatre principes : « *la non-discrimination, la transparence, une plus grande certitude quant aux conditions des échanges, la simplification et la normalisation des procédures douanières* »¹. Et que même ce système est la meilleure solution pour se protéger de la pression des groupes. Pour bénéficier de ce cadre, l'Algérie surchargée par ses entreprises publiques adopte un plan de relance économique qui stimule plus d'ouverture, de libéralisation et de privatisation afin de remplir les exigences de l'OMC.

En tout cas, ce système présente le protectionnisme comme un frein pour la croissance, il ne peut faire que des dommages que ce soit à l'intérieur (sur le consommateur comme pour les entreprises qui importent de l'extérieur des matières ou composants qui entrent dans la production, tous les deux payeront plus cher qu'en situation d'ouverture). Ou à l'extérieur vu que les autres pays vont adopter le même comportement vis-à-vis des produits exportés. Si l'Algérie s'est ouverte afin de libérer son marché, qu'est-ce qu'elle a gagné de l'ouverture ? On va répondre à cette question en analysant les effets de l'ouverture sur les diverses composantes.

Section 01 : Les effets du processus de l'ouverture sur le secteur industriel public

Le commerce algérien est assuré par les entreprises publiques jusqu'au début des années 1990. Sous forme des licences octroyées par l'État dans le cadre de budget pluriannuel, ces entreprises importent leurs besoins en matière première, équipements ou des biens finis pour les revendre directement aux consommateurs. A côté de celle-là, une autre

¹ Site internet : OMC <http://www.wto.org>

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

licence utilisée par la chambre du commerce pour l'importation des besoins du secteur privé qui reste marginale à cette époque.

La mise en cause de la performance des entreprises publiques algériennes en dégradation depuis le choc pétrolier, et l'ordre de l'ouverture incontournable, font engager le pays dans des réformes économiques dès le début des années 1990, envisageant un redressement du fonctionnement des entreprises publiques en vue de les préparer à la concurrence engendrée par l'ouverture économique. En effet, ces entreprises sont dans un état désastreux et les causes sont multiples : mauvaise gestion, retard technologique, l'inexistence d'une stratégie de Marketing, un bilan déficitaire au point qu'elles n'arrivent pas à assurer les salaires...etc. Tout cela a fait passer la couverture d'une grande partie du marché interne aux entreprises privées et surtout au bénéfice des produits importés.

1-Les effets sur le budget de l'Etat

1-1-La levée des barrières

L'objectif majeur de l'ouverture est la levée de toute sorte de barrière douanière tarifaire (tarifs douaniers) et non tarifaire (quotas). Dans toutes les économies, il ya plusieurs secteurs stratégiques à protéger face à la concurrence imparfaite exercée par les FMN « stratégie de l'économie d'échelle ». Dans ce cas, la stimulation de l'activité des entreprises dans les secteurs touchés par ce phénomène exige une intervention de l'Etat (barrières tarifaires, voir même des infrastructures efficaces) pour le développement d'un milieu convenable pour tout le secteur.

Dans cette logique où la part des firmes étrangères dans le marché interne sera rétrécie, ces firmes vont diminuer leurs productions, qui va leurs couter une augmentation des coûts de production, c'est-à-dire freiner le rendement d'échelle qu'elles exerçaient. Au moment où les entreprises locales augmentent leurs productions pour répondre au besoin local, et contrairement aux firmes étrangères elles diminuent le coût unitaire de production, elles vont même exporter s'il ya un excédent.

Certains secteurs stratégiques dictent des mesures spécifiques à prendre par les pays afin de les protéger voir même les subventionner. Le cas de la construction aérienne dans le combat entre Boeing et Airbus est le meilleur exemple. Les Etats-Unis ainsi que l'UE adoptent des politiques commerciales stratégiques de subvention en faveur de ce secteur. Dans ce cas l'enjeu est beaucoup plus extérieur, car il s'agit de la part des firmes dans le marché international.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Sachant que le secteur industriel algérien a vieilli, son appareil productif ne répond pas aux normes technologiques actuellement utilisées, ce qui exige de l'Etat un effort pour le protéger (protection des industries a la vieillesse), afin d'assurer sa réorientation vers d'autres activités rentables. D'un autre cote la création des nouvelles entreprises dans le but de diversifier les exportations ne s'accomplit qu'avec l'aide de l'Etat car les jeunes entreprises ne peuvent pas survivre dans un marché inondé par les produits des FMN.

Dans les deux cas la protection de l'État est fondamentale, généralement la protection se fait par le biais du tarif douanier qui est : une taxe en pourcentage de la valeur des marchandises importées, ce tarif fixé par l'État varie selon la nature de la marchandise importée.

Mais l'Algérie qui a opté pour un choix d'ouverture ne semble pas être en mesure de répondre à cette exigence². Les droits de douanes sont organisés sous trois catégories : le droit de douane qui est un taux appliqué sur les importations, il varie selon la nature du produit importé ; la redevance pour formalité douanière avec un taux fixe de 2% pour l'ensemble des catégories ; et le troisième la redevance douanière qui s'applique sur les produits importés et exportés et d'un taux constant de 0,4%. On va voir les réformes tarifaires accomplies à travers les différentes baisses effectuées depuis l'adoption de l'ouverture.

1-2- Les conséquences sur les recettes d'État

Les réformes de 2002 ont affecté les recettes de l'État, un an après leur application elles baissent de 6,42% pour enregistrer 1475,44 milliards DA, alors que les principales sources de ces recettes qui sont les importations et les exportations ont accru respectivement de 12,69% et 30,74% dans la même année. L'analyse des données indique que cette baisse est due à la baisse des recettes de la fiscalité pétrolière, ce qui est paradoxal puisque les exportations des hydrocarbures augmentent de 5,84 milliards de dollars entre 2002 et 2003, la fiscalité pétrolière baisse dans la même période de 80,34 milliards DA. D'un autre côté, on a une croissance de 35,27% des importations encouragés par cette réforme, contre une baisse de produit des douanes de 3,5%³.

Ces recettes vont être comprimées d'avantage dès l'entrée en vigueur de l'accord d'association qui « implique que tous les produits importés de l'union européenne ne seront plus soumis à aucune taxe ni tarif douanier ce qui va évidemment engendrer une perte de 20 milliards de dinars pour le trésor public »⁴. Les objectifs de l'ouverture semblent atteints, les barrières sont de moins en moins importantes. Les recettes de l'Etat dépendent comme toute

² Douane algérienne : www.douane.gouv.dz.

³ MDFA, 2005

⁴ BEKENNICHE OTMANE. *La coopération entre l'union européenne et l'Algérie*. Alger : Edition Office des Publications Universitaires 2006. Page 161.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

l'économie algérienne des hydrocarbures, d'après le rapport du ministère des finances « La structure des recettes fiscales totales est toujours dominée par la fiscalité pétrolière qui en représente 65% en 2002 et 70,5% en 2003 »⁵. La baisse des tarifs de douanes a un effet immédiat sur la baisse des ressources de l'Etat. Le tableau suivant montre la perte des ressources exprimées en % de PIB due à la réduction des droits de douane à partir de 2005.

Tableau 11: la perte des ressources exprimées en % de PIB due à la réduction des droits de douane à partir de 2005.

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
%	0	0.2	0.4	0.6	0.7	0.9	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0

Source : FEMISE 2005/ Profil pays Algérie- institut de la méditerranée, France Economic Research Forum, Egypte

Le marché algérien à ce jour, est accessible pour les entreprises étrangères, allons voir les conséquences de cette ouverture sur la nature des échanges algériens.

2- Les conséquences sur la nature des échanges

Le premier pas de la libéralisation entamé par le gouvernement réformateur en 1990, concernant les importations des équipements, des pièces de rechanges, sous conditions que ces importations soient de nature sans paiement et que leurs valeur ne dépasse pas les 10000 DA. L'électroménager, les véhicules et les équipements agricoles, peuvent être librement importés par les opérateurs et les importateurs agréés.

Une deuxième mesure d'ouverture prise en 1991 : tout opérateur privé comme public peut importer librement tous les produits sauf les produits jugés stratégiques qui sont exclus de l'importation, mais devront s'effectuer sous le contrôle de banques agréées.

L'Algérie va plus loin dans la libéralisation de son commerce extérieur, la baisse des barrières douanières de 1992 et de 2002 en témoigne. L'abolition du monopole de l'État, la libéralisation de l'importation de certains produits qui sera généralisée dès l'application du PAS et l'encouragement de la diversification des exportations hors hydrocarbures vont-elles changer la nature des échanges ? C'est ce qu'on va voir en analysant les effets de l'ouverture sur la nature des importations et des exportations.

⁵ Ministère Des Finances Algérien, Rapport de Présentation du Projet de Loi de Finances Pour 2005. Septembre 2004.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

2-1 Au niveau des exportations

Les mesures d'encouragement des exportations hors hydrocarbures ont échoué, malgré les subventions Etatiques qui ont passées de 5,55 milliards de dinars en 1998 à 12,73 milliards DA en 2002. En 2003, on assiste au lancement des reformes antiprotectionnistes pour répondre aux conditions de l'OMC, raison pour laquelle les subventions tombent un an après à 10,5 milliards⁶ de DA puis à 9,1 milliards en 2005. L'économie de la rente ainsi que la faiblesse des autres secteurs, freinent les exportations. Elles restent majoritairement dopées par les hydrocarbures, ils représentent 98% du total des importations en 2005.

La part des exportations de marchandises des principaux pays africains exportateurs de pétrole en pourcentage du total mondial, nous donnent un aperçu positif sur la situation des exportations algériennes pendant la période de l'ouverture. En 1994 cette part était de 0,23% ou l'Algérie était dépassée par le Nigeria 0,26% pour la même année. Quinze ans après (2008) l'Algérie récupère la première place occupée pendant les années 1980 et doubles sa part dans les exportations mondiales à 0,48%. Et on distingue aussi la croissance remarquable de la part de l'Angola qui passe de 0,06% à 0,42%⁷ dans la même période.

Cependant, ce bilan positif de l'ouverture a renforcé la dépendance des pays africains exportateurs des hydrocarbures en générale et l'Algérie en particulier des recettes des hydrocarbures. Ainsi, la concurrence des entreprises étrangères va aggraver la situation des entreprises algériennes déjà en difficulté avant l'ouverture, ce qui a empêché l'émergence des nouveaux secteurs exportateurs.

Malgré les résultats juges positifs enregistrés dès l'application du processus d'ajustement, ou le volume des exportations ne cesse de s'accroître rapidement, mais leur dépendance du prix du pétrole les fragilise, cela peut se vérifier avec la crise des pays asiatiques. Le seul constat qu'on peut faire est que l'Algérie reste toujours un pays mono exportateur.

2.2 Au niveau des importations

Dominées par les équipements industriels depuis l'adoption de la politique des industries-industrialisantes. Le rythme de croissance de cette catégorie s'accélère dès l'entrée en vigueur de la loi 2002 qui les exonère des droits de douane, elle passe de 3,43 milliards de dollars en 2001 (11,96%) à 4,42 milliards en 2002 (28,76% du total des importations) et va continuer sur ce rythme pour les trois ans qui suivent pour que leur valeur double et atteint

⁶ Rapport CNUCED sur le commerce et le développement 2003.

⁷ Idm

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

8,45 milliards de dollars⁸. Cette loi a fait accroître ainsi la part des importations des produits semi-finis. Elles occupaient jusqu'ici la 3^{ème} place après les produits alimentaires, le nouveau taux de dédouanement à 15% les a placés au deuxième rang. Leurs valeurs passent de 2,3 à 2,8 milliards entre 2002 et 2003, pour qu'elles enregistrent 4 milliards de dollars en 2005.

Les produits alimentaires et les biens de consommations ont connus à leur tour une augmentation moins forte que les deux premiers secteurs. Les importations des produits alimentaires qui ont stagné trois ans avant l'application du nouveau code, ont renoué avec la croissance leur part passe de 2,3 milliards en 2001 à 3,5 milliards de dollars en 2005. Le même effet sur les importations des biens de consommations. En effet en baisse depuis 2000 où elles enregistrent 1,3 milliards, elles dépassent la barre de 3 milliards de dollars en 2005.

D'après les chiffres donnés par l'OMC en démontrant que les stratégies économiques adoptés par l'Algérie ont réussi à faire passer le niveau des importations sous la barre de 0,25% de 1995 à 2008. En 1993 cette part était de 0,30%. Pour la même période la part du Nigeria passe de 0,14% à 0,27%⁹ et dépasse celle enregistré par l'Algérie. Le même constat qu'on a fait pour le cas de l'Angola pour les exportations est valable pour les importations. Ces derniers ont quadruplés entre 1993 et 2008. L'ouverture a consolidé la dépendance algérienne des exportations en hydrocarbures, elle a changé proportionnellement la nature des importations qui se sont accélérés dès le démantèlement douanier de 2002 malgré la baisse de leur part dans les importations mondiales, alors que ce mouvement des échanges aura certainement des conséquences sur les entreprises algériennes.

3-Les répercussions sur les entreprises algériennes

La politique d'ouverture qui vise la mise à niveau des entreprises afin de les rentabiliser et les préparer à la concurrence a conduit l'économie algérienne à :

La situation des EPE demeure vulnérables, le bilan est toujours négatif et déficitaire, leurs produits semblent obsolètes et ne répondent même pas aux exigences du marché interne, par rapport aux produits importés plus performant et mieux représentés (nouvelles techniques de management et de marketing). La Situation s'est aggravée avec l'ouverture, 4 ans après l'application du PAS, les EPE algériennes s'enfoncent dans l'endettement. Le rapport entre l'endettement de ces derniers et leurs fonds propres atteint des niveaux imaginaires : 4744% pour le groupe de produits manufacturés et 1811% pour celui des produits d'électricité, électronique, informatique et télécommunication. Elles continuent d'absorber des sommes

⁸ CNIS « Statistique du commerce extérieur de l'Algérie »

⁹ Site internet : OMC <http://www.wto.org>

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

importantes du budget public. En conséquence l'impôt sur le bénéfice des sociétés ne cesse de décroître, d'un côté, la majorité des EPE ne payent pas les impôts à cause des déficits qu'elles enregistrent ou encore l'exonération de la taxe, rajoutant à cela la fraude des entreprises privées.

La restructuration des EPE dans le cadre de la libéralisation envisageait : « *redéployer les actifs de l'Etat, soit par une véritable restructuration des capitaux, restants propriété de l'Etat, soit par la vente des actifs à des propriétaires privés. En aucun cas, ces ventes d'actifs ne devraient se faire avec une forte dévalorisation des actifs au moment de la vente, ni aboutir à la mise en place de nouveaux monopoles privés. Les experts recommandaient de lancer immédiatement des petites privatisations, celles qui avaient le mieux réussi dans les PECO, selon différentes méthodes telles que la mise aux enchères des plus petites EPE, la vente d'une petite fraction des actifs des grandes EPE ou de certaines filiales après filialisation, et la vente à des repreneurs algériens ou étrangers, s'il s'en trouvait qui soient intéressés à investir dans une EPE algérienne* »¹⁰.

Cependant, dans la période du PAS (1994-1998), sur les quelques 1600 entreprises publiques 400 sont fermées (pour celles qui ont déclarées faillite) et privatisées (ce sont les entreprises les plus rentables). La stratégie de privatisation s'accélère dans la période 1999-2007 (pendant l'adoption de la politique de la relance économique PRE qu'on a vu dans le troisième chapitre).

L'année de l'entrée en vigueur des accords d'association (2005) a marqué un tournant très important dans la privatisation des entreprises algériennes. Les privatisations ce sont doublés dans l'espace d'un an, passant de 58 à 113 entreprises privatisés. L'Etat algérien qui défendait jusque-là une politique de privatisation partiel à travers le partenariat ou la cotation en bourse délaisse ce choix. La preuve que le nombre des entreprises totalement privatisés passe de 7 entreprises avant 2005 à 50 après. Aussi celui des entreprises partiellement privatisé (plus de 50%) passe de 2 à 11 dans la même année.

Le reste 1200 qui n'intéressent pas les investisseurs algériens comme étrangers « Peu de grandes EPE significatives ont été privatisés. Seules 29 privatisation ont attiré des repreneurs étrangers »¹¹. Ces derniers emploient un nombre important de salariés d'ailleurs c'est la raison pour laquelle l'État ne peut pas les fermés (résistance syndicale). Le meilleur exemple de cette catégorie est les complexes de fabrication du Matériel Mécanique (SNVI, SONACOM, CMT...etc.), les négociations avec plusieurs firmes étrangères (LIBER, MAN, Renault, SCANIA...etc.) pour entrer en partenariat ont échoué, le temps que leurs situations demeurent critiques, rajoutant à cela la concurrence accrue des multinationales (Hyundai,

¹⁰ ANDREFF. W. *souveraineté économique et réformes en Algérie* ».L'HARMATTAN 2009. p 47.

¹¹ ANDREFF .W. *op.cit.* P 53.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Daewoo, Mitsubishi ...etc.), qui ont installé des concessionnaires partout en Algérie et déployé de grands moyens pour la commercialisation de leurs produits. Leurs présences est plus importante que les entreprises publiques, la part de ces derniers dans le marché interne pour lequel elles étaient créées est en baisse.

Les importations et plus ou moins la production du secteur privé (qui ne font que le conditionnement et le montage en général) font baisser la production des industries manufacturées étatiques, qui ne sont pas encore prêtes à la concurrence. Dans ce sens, plusieurs exemples sont à illustrer : le rapport de World Health¹² organisation qui indique que la production des entreprises pharmaceutiques a connu une baisse sensible depuis 1991, l'année de l'ouverture de ce secteur à l'importation des opérateurs privés. Jusqu'à 2007, « 92 opérations concernent des agences de pharmacie de l'ENDIMED cédées aux pharmaciens avec maintien des employés »¹³ cette décomposition a transformé les unités de production à des unités de distribution car les opérateurs privés préfèrent l'importation à la production (plus rentable).

Dans un autres secteur, un an après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers de 2002, les industries agroalimentaires connaissent une baisse de 20%, les industries de la chimie, du caoutchouc, des plastiques -10,4%, les matériaux de construction -7,6%, les industries de bois, liège et papier -5,3%¹⁴.

Malgré les résultats désastreux de l'ouverture sur les EPE, le regard porté par le FMI sur l'ouverture dans son rapport de 2007, nous explique dans le passage suivant qu'il n'y a pas eu assez d'efforts en la matière « *Les résultats modestes de l'Algérie en matière de production s'expliquent principalement par a) le retard accusé dans la transition à l'économie de marché, b) ses institutions relativement faibles, c) la petite taille du secteur privé, d) des conditions d'investissement défavorables, e) les distorsions du marché du travail et f) une situation politique difficile, marquée par des troubles civils incessants depuis 1992, qui a provoqué le départ (migration) de travailleurs et de dirigeants d'entreprises qualifiés* »¹⁵. Pour le FMI c'est la lenteur du processus d'ouverture qui freine la production et non pas l'ouverture en elle-même.

¹² WORLD HEALTH "organisation mondiale de la santé": <http://www.who.int/en/>

¹³ ANDREFF .W. *op.cit.* page 52.

¹⁴ Rapport du Ministère Des Finances Algérien, *La Situation Economique Et Financière En 2003*. Site web: www.finance-algeria.org.

¹⁵ Rapport du FMI N° 07/61, *Algérie : Questions choisies*, Fonds monétaire international. Février 2007. Page 6.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

SECTION 02 : Analyse de la désintégration des EPIA et l'ouverture économique

Nous rappelons que l'objectif principal de notre travail de recherche est de comprendre les raisons de l'échec répétitif des différentes restructurations opérées au sein des entreprises publiques industrielles algériennes, suite aux processus de l'ouverture économique. Et pour répondre clairement à la problématique posée, nous avons opté pour une enquête de terrain sensée nous permettre de réunir des informations nécessaires pour certains effet de la libéralisation sur les EPIA.

Le but de cette enquête est évidemment d'arriver à dégager un certain nombre de données et de rassembler les informations nécessaires pour confirmer ou infirmer nos hypothèses et bien entendu pour répondre à la problématique posée. D'une manière plus précise, cette enquête va nous permettre de démontrer le lien entre l'ouverture économique et la désintégration des EPIA

1- Méthodologie de l'enquête

1-1- Le terrain d'investigation : La wilaya de Bejaia

Pour mieux comprendre l'objet de notre travail, nous avons jugé utile de présenter le terrain où notre investigation a été effectuée. Il ne s'agit pas de présenter une monographie complète de la Wilaya de Bejaia, ni de recenser toutes ses particularités, mais nous nous limiterons à certains points qui sont relativement liés à notre travail. Pour cela, nous exposerons d'abord la géographie et la population de la région. Ensuite, nous présenterons le secteur industriel de la Wilaya, notamment la branche des industries agro-alimentaires.

1-1-1 La géographie et population

La Wilaya de Bejaia se situe au nord-centre-est de l'Algérie. Elle fait partie des 48 Wilayas que compte le pays, elle est issue du découpage administratif de 1975, entourée de 5 Wilaya : Jijel à l'est, Sétif et Bordj-Bou-Argeridj au sud, Bouira et Tizi-Ouzou à l'ouest, elle est limitée par la mer méditerranéenne au nord. Son chef-lieu se distance d'Alger de près de 260 Km². Aujourd'hui, elle est subdivisée en 58 communes regroupées elles-mêmes en 19 daïras. Avec une population de 912 577 habitants en 2008, elle s'étend sur une superficie de 3 223 50 Km², répartie comme suit :

SAU : 129 648 00 Ha ;

Superficie forestière : 122 421 00 Ha ;

Terres improductives des exploitations : 3 187 00 Ha ;

Terres non agricoles : 39 744 00 Ha ;

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Pâturages et parcours : 31 126 00 Ha ;

Comme dans toute la Kabylie, la Wilaya de Bejaia est à relief montagneux prononcé, (75%). Les zones montagneuses, notamment le massif des Babor au sud, le prolongement du Djurdjura à l'ouest et le massif d'Akfadou se rejoignent aux hauteurs d'El-Kseur et de Toudja, se dressent en parallèle de part et d'autre de l'oued Soummam. Ces deux grandes parties du territoire de la Wilaya, classées zones difficiles, connaissent une densité de population très faible en comparaison avec la densité moyenne de la wilaya qui est de 297 ha/Km². Par contre, les zones de plaines, longeant l'oued Soummam, connaissent une très forte densité et concentrent plus de la moitié de la population de wilaya. Ainsi, nous comprendrons comment la topographie et le relief de la région influent sur la concentration de l'activité humaine dans le couloir qui longe l'oued Soummam

1-1-2- L'industrie

Là aussi, en ce qui concerne l'industrie, nous allons faire juste une brève présentation, sans pour autant s'étaler sur tous les détails du secteur industriel de la wilaya de Bejaia. Le secteur industriel dans la wilaya de Bejaia a connu une transformation significative depuis la seconde moitié des années 90. Le secteur public qui était très dominant jusque-là, commençait à se rétrécir devant un secteur privé qui a pu prendre forme en une période de temps relativement courte. Le nombre des nouvelles créations croît d'une année à une autre.

L'implantation à Bejaia de l'industrie publique depuis le lancement des premiers plans de développement en Algérie n'a obéi presque à aucune autre logique que de localisation qu'à celle de la résorption du chômage. Caractérisée par une main-d'œuvre très peu qualifiée, cette région a reçu des industries dont le fonctionnement ne nécessitait pas un minimum de qualification et une forte intensité de main-d'œuvre.

En effet, l'industrie de la wilaya de Bejaia connaît ces dernières années une élévation remarquable au niveau nationale, avec un tissu industriel diversifié. La wilaya de Bejaia arrive même à concurrencer les grandes métropoles (Alger, Oran, Annaba,..) en matière d'attraction des investisseurs nationaux et étrangers.

Ces entreprises se répartissent inégalement sur le territoire de la wilaya. La plus grande part se localise dans les grands centres urbains. En outre, les plus importantes d'entre elles se trouvent dans les zones industrielles et les zones d'activités spécialement aménagées. Actuellement, les trois zones industrielles (Bejaia, El-Kseur et Akbou) ainsi que certaines zones d'activité (Taharacht-Akbou, El-Kseur) regroupent presque la totalité des moyennes et grandes industries.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

1-2- Présentation de l'enquête de terrain

L'enquête que nous avons menée est censée être une enquête par entretien, mais vu les difficultés rencontrées sur le terrain, nous étions contraints à redéfinir notre démarche de travail.

L'enquête nous est apparue comme la technique la mieux adaptée pour trouver des réponses à nos questions, et une fois ses objectifs explicités, il y a lieu de montrer les différentes étapes d'ordre méthodologique par lesquelles nous devons passer pour atteindre ces objectifs. Ces étapes vont de la détermination de l'échantillon à l'administration du questionnaire et les conditions de réalisation de l'investigation.

1-2-1- Délimitation du champ de recherche

Pour déterminer l'échantillon à étudier, il faut passer d'abord par la délimitation de la population mère ou de la base de sondage. Il s'agit pour notre cas de considérer le secteur public industriel algérien. Mais pour que notre questionnement reste lié à la problématique de base, il est nécessaire de choisir les entreprises qui peuvent fournir de la manière la plus fidèle les informations dont nous aurons besoin.

Nous avons jugé que pour pouvoir se forger une idée plus précise concernant les implications de l'ouverture économique sur la désintégration des entreprises publiques industrielles en Algérie, il est plus judicieux de choisir les entreprises suffisamment définies en tant qu'entreprises industrielles publique, pour nous permettre d'identifier le rapport entre la libéralisation de l'économie et la désintégration des entreprises publique industrielle algérienne.

Après avoir soustrait les entreprises publiques qui relèvent de l'industrie, nous avons obtenu un total de 15 entreprises publiques industrielles au niveau de la Wilaya. Sachant que l'échantillon est représentatif s'il intègre plus de 50% de la population totale. Dans notre cas, nous avons pris 15 entreprises sur une population de moins de 30 entreprises publiques industrielles, nous avons choisi les entreprises qui nous intéressent et qui obéissent aux critères fixés dans le choix de notre échantillon et nous avons obtenu le tableau ci-dessous, qui représente notre échantillon.

Au départ, nous avons prévu de mener une pré-enquête pour tester notre questionnaire. N'ayant pas reçu de remarques particulières concernant nos questions lors de nos entretiens avec les responsables de deux entreprises faisant partie de l'échantillon, nous avons poursuivi notre enquête sur la base du même questionnaire et considéré ceux déjà remplis comme faisant partie de l'enquête.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

1-2-2- Administration du questionnaire et conditions de réalisation de l'enquête

L'enquête a été lancée après une série de prise de rendez-vous avec certaines entreprises faisant partie de notre échantillon. Il est vrai que la mission d'enquêter auprès des entreprises en Algérie n'a pas été commode et la tâche ne nous a pas été facilitée non plus, suite aux nombreuses difficultés auprès de beaucoup d'entreprises. Cela est dû essentiellement :

-Manque de coopération des entreprises : il est question soit des entreprises qui semblent redouter toute sorte de questionnaire, soit de celles qui ne se sentent pas obligées de dégager un minimum de leur temps (40 minutes en moyenne) pour répondre à un questionnaire qui ne leur apporte rien.

-Echantillon limité : cela revient à la privatisation de la plupart des entreprises publiques industrielles, notamment celles de la région.

Au départ, nous avons opté pour un guide d'entretien; les réponses ne peuvent pas être apportées sans que le répondant ne soit présent, mais lors de la période consacrée à la prise des rendez-vous avec des cadres dirigeants de certaines entreprises, nous avons compris et donc prévu qu'il ne sera pas toujours possible de trouver disponibles les personnes habilitées à répondre sur le moment. Par conséquent, nous avons remodelé ce guide d'entretien pour en faire un questionnaire relativement auto administré. Cependant, nous avons constamment essayé et insisté de nous entretenir avec les cadres dirigeants les mieux placés pour nous répondre, s'il y a possibilité. Dans les autres cas, nous étions obligés de laisser le questionnaire au niveau de l'entreprise pour le récupérer qu'après un certain temps (quelques jours/semaines /mois et parfois sans le récupérer).

1-2-3-Pré-test du questionnaire

A la fin de l'enquête, nous avons pu réaliser deux entretiens, où nous avons été conduits vers les directeurs de certains départements. Ces départements sont : les commerciaux, et la comptabilité. Nous avons aussi pu distribuer 15 questionnaires auprès d'entreprises publiques industrielles et nous n'avons pu récupérer que 8, ce qui fait un total de 8 entreprises sur un échantillon de 15 entreprises publiques industrielles.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Tableau N°12 : Structure de l'échantillon

Nom de l'entreprise	Localisation	Secteur juridique	Gamme de produits
Groupe Avicole Centre (GAC/UAB)	Z I El-Kseur	Publique	Aliments de bétail
Société des corps gras de Bejaia(ENCG)	Z I Iheddaden Bejaia	Public	Huiles
Laiterie Amizour	Domaine Maouchi Amizour	Public	Lait pasteurisé conditionné
Moulins de la Soummam (ERAD Sétif)	Route de la gare Sidi-Aich	Public	Lait pasteurisé conditionné
COJEK El-Kseur	Z I El-Kseur	Public	Jus d'orange, concentré de tomate
TEXALG	Z I Iheddaden	Public	Divers filles et ficelles
ENMTP	Route des Aurès Bejaia ZI	Public	Les grues, Rétrochargeuses Epanduses, Benne à béton
LIEGE	Route des Aurès Bejaia ZI	Public	Panneaux désolation en liège, poucier de liège pour la biculture et les poulaillers
SONITEX	Z I Ighrem	Public	Produit déverse en vulture
SONIPEC	Z I Ighrem	Public	Chausseurs en cuire
SOMACOB	Z I Ihadaden Bejaia	Public	Matériaux de construction
ETDE	Z I Ihadaden Bejaia	Public	Les grues
EPLA	Route des Aurès Bejaia	Public	Aluminiums
TEXALG	Z I Armila	Public	Déverse filles et ficelles

Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

2- Analyse des informations et résultats de l'enquête

Après la méthodologie de l'enquête, enfin nous arrivons à l'analyse de l'information recueillie, qui nous permettra de dégager nos principaux résultats.

2-1-L'échantillon de l'enquête

L'enquête que nous avons menée concerne les entreprises publiques industrielles algériennes, qui sont au nombre de huit. Les informations générales recueillies sur le terrain sont représentées dans le tableau suivant :

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Tableau N°13 : Les EPIA étudiées dans l'enquête

Nom de l'entreprise	Statut juridique	Date de Création	Effectif en 2015	Evolution de l'effectif	Evolution de CA	Produits
UAB/GAC EL-KSEUR	SPA	1986	65	-32 (2005-2015)		Aliments de bétail
TEXALG	SPA	1976	199	-86 (2010-2015)	7% (2011-2015)	Divers filles et ficelles
ENMTP	SPA	1986	198	+9 (2012-2015)	-6,27 (2009-2014)	Les grues Rétrochargeuse
LIEGE	SPA	1933	52	+3 (2011-2015)		Panneaux désolation en liège
SONITEX	SPA	1984	370	-580 (2005-2015)	-23,62 (2005-2014)	Produit déverse en velours
SOMACOB	SPA	1979		+60 (2011-2014)	-14 (2014)	Matériaux de construction
Les moulins de la Soummam	SPA	1981				Farine et semoule

Source : Etabli à partir de l'enquête sur le terrain

D'après la lecture de ce tableau représentatif de la branche des industries public, il ressort de toute évidence qu'après avoir adopté les réformes économiques qui ont pour but de mettre en place une économie de marché en Algérie, elles n'ont pas réussi dans le secteur industriel public. Par conséquent, nous pouvons dire que la transformation la plus importante opérée depuis plus d'une décennie est la régression des entreprises publiques industrielles.

Les éléments les plus illustratifs de ce contexte sont : l'évolution de l'effectif, du chiffre d'affaires ainsi que la production physique. Concernant l'évolution de l'effectif au sein des entreprises, nous remarquons que l'effectif total a diminué agressivement.

Bien que nous ne disposons pas de l'information qui concerne le chiffres d'affaires des entreprises étudiées, la caractéristique principale qui découle de l'analyse des informations recueillies sur le terrain, est la baisse du chiffre d'affaires et donc de la production dans 5 sur 8 des entreprise publiques. Pour toutes les entreprises publiques étudiées, la capacité de production est loin d'atteindre son niveau maximal et leur part de marché n'est qu'infime.

2-2- Analyse des résultats de l'enquête

A l'aide des fiches analytiques correspondant à chaque entreprise que nous présentons en Annexes, nous procédons à l'analyse des informations recueillies en respectant les rubriques de ces fiches analytiques.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Appréciation des mesures de libéralisation : Les mesures de libéralisation du commerce extérieur marquant la fin du monopole public, les entreprises vont désormais avoir la possibilité de faire face à leurs besoins d'importation directe et d'accéder aux ressources en devises qui dépendent de leur solvabilité.

La question posée est : comment les entreprises se situent par rapport à cette situation nouvelle ? Comment ces mesures de libéralisation sont perçues par les entreprises qui ont fait l'objet de notre enquête ? Le tableau suivant nous montre comment les mesures de libéralisation sont perçues par les entreprises publiques

Tableau N°14 : Appréciation des mesures de libéralisation

Nom de la firme	Statut juridique	Appréciation des mesures de libéralisation
UAB/GAC EL-KSEUR	SPA	Peu appréciée
TEXALG	SPA	Peu appréciée
ENMTP	SPA	pas appréciée
LIEGE	SPA	Bien appréciée
SONITEX	SPA	Pas appréciée
SOMACOB	SPA	Bien appréciée
Les Mouline De La Soummam	SPA	Peu appréciée
Mac Soum ex SONIPEC	SPA	Peu appréciée

Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

Tableau N° 15 : Pourcentage d'appréciation des mesures de libéralisation

Appréciation des mesures de libéralisation	pourcentage
Bien apprécie	25%
Peu apprécie	50%
Pas apprécie	25%

Source : établi à partir de l'enquête de terrain

Il ressort de la lecture de ces tableaux que les mesures de libéralisation prises sont peu favorablement perçues par la majorité des entreprises publiques. Ces mesures se sont traduites par un resserrement des conditions de fonctionnement, toutes les entreprises publiques se trouvent dans une situation qui les oblige à affronter des difficultés face à une concurrence impossible à maîtriser. Leurs difficultés se situent au niveau du rapport qualité/prix et la diversification des produits, ainsi qu'une mauvaise gestion commerciale et l'absence de marketing et l'étude des marchés, et la gestion rationnelle de patrimoine des entreprises.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

En Algérie, on s'accorde à dire que les nombreuses difficultés que connaît le pays proviennent notamment des principales barrières à la réforme, ainsi que d'un système de gouvernance faible. Cela se traduit par un secteur public inefficace doublé d'un manque de transparence, de responsabilisation, et de rôles clairement définis pour les parties prenantes. L'absence d'un principe directeur pour ces entreprises a grandement contribué à cette confusion¹⁶.

Tableau N°16 : L'impact des mesures de libéralisation sur l'environnement général de l'entreprise

L'impact des mesures de libéralisation sur l'environnement générale de l'entreprise	Pourcentage
Favorable	25%
Défavorable	50%
Dangereuse	25%

Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

Nous constatons lors la lecture de ce tableau que la plupart des entreprises publiques ont déclaré un impact défavorable des mesures de libéralisation sur leurs environnements générales pour des raisons multiples ; tel que la bureaucratie aux niveaux des administrations, lenteur, et le coût de l'approvisionnement de la matière première, et le manque de la main d'œuvre qualifiée, la planification, l'organisation, et la bonne gestion, ainsi que l'absence de la transparence et de la responsabilisation des cadres dirigeants, l'importance des choses inutile et sans oublier que l'environnement national n'est pas prêt pour ce genre de mutation.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise : La gouvernance d'entreprise est un terme relativement récent qui décrit un processus que les sociétés pratiquent depuis toujours. Ce processus vise à garantir que les affaires et la gestion des sociétés sont assurées conformément aux normes les plus élevés de déontologie et d'efficacité, en supposant qu'il s'agit là du meilleur moyen de préserver et de promouvoir les intérêts de tous les partenaires de l'entreprise¹⁷

Dans la plupart des entreprises publiques, tous les objectifs et les stratégies sont fixés par sa propre tutelle qui est jugé défavorablement par l'entreprise pour multiples raisons : la centralisation des décisions qui engendre une lenteur d'une prise de décision et qui est

¹⁶ Dr. BOUCHIKHI Aicha, Pr. BENDIABDELLAH A. « *Gouvernance des entreprises publiques : Quel rôle pour l'état actionnaire ?* ». p4.

¹⁷ Les théories du Gouvernement d'entreprise se sont développées en Angleterre et aux Etats-Unis en réaction à une série de scandales (les "saving & loans" aux Etats-Unis et les affaires Maxwell, Poly Peck et BCCI) en Angleterre. Ces théories aboutissent à préconiser un renouveau du contre-pouvoir actionnarial, reposant tant sur un rôle plus actif des administrateurs que sur une surveillance renforcée des actionnaires. Elles traduisent une conception particulière de l'entreprise selon laquelle les détenteurs de celle-ci, c'est-à-dire les actionnaires (share holders) en confient la gestion aux dirigeants auxquels les unit une relation d'agence. Afin que les actionnaires puissent se protéger contre les aléas propres à ce type de relation, il importe que soient mises en place des règles visant à encadrer les droits et obligations des dirigeants

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

désavantageux pour l'activité de l'entreprise, et le manque d'informations fiables pouvant provoquer divers problèmes à la société vis-à-vis à son environnement interne (financières, commerciales, fonctionnement) et externe (concurrence, l'image de marque, la clientèle, fournisseur).

Tableau N° 17 : Caractéristiques de l'environnement institutionnel des entreprises étudiées

Nom de la firme	Le système fiscal	Pratique de pot-de-vin
UAB/GAC EL- KSEUR	Complicé	Pas reconnue
TEXALG	Favorable	Pas reconnue
ENMTP	Complicé	Pas reconnue
LIEGE	Peu transparent	Pas reconnue
SONITEX	Complicé	reconnue
SOMACOB	peu transparent	Pas reconnue
Les moulins de la Soummam	Complicé	Pas reconnue
SONIPEC	Complicé	Pas reconnu

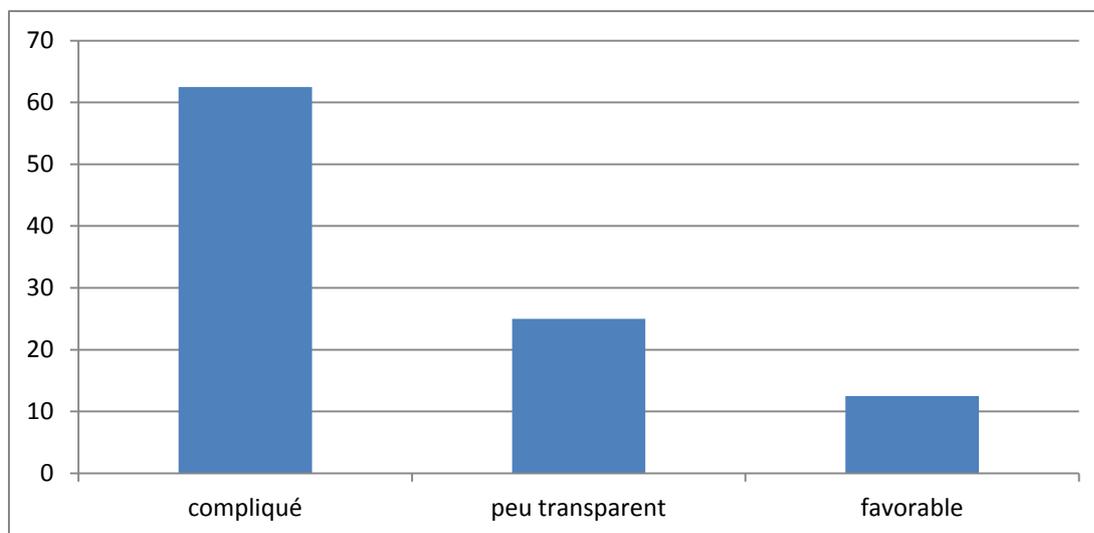
Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

L'enquête que nous avons menée confirme justement que toutes les institutions de notre échantillon présentent un cadre de bonne qualité, c'est-à-dire ; 7 sur 8 des entreprises publiques qui n'ont pas reconnues les pratiques des pots-de-vin, et cette dernière est pratiquée beaucoup plus par des entreprises privées, et notamment les PME.

Donc, Il ya uniquement une seule entreprise qui a reconnu les pratiques des pots-de-vin qui a fait recours à la corruption pour des abattements fiscaux, pour avoir un prêt bancaire, des marchés ou pour influencer sur une décision de justice. Selon la déclaration des employés, cette entreprise pratique des pots-de-vin sur les banquiers et les receveurs des contributions diverses, ce n'est pas en espèce mais sous forme de cadeaux achetés avec des factures chez les privés. L'existence de la corruption est souvent, la manifestation d'un manque de respect dans la firme et le non-respect de règlement intérieur de la société et le code de travail par les dirigeants et qui risque d'empêcher la société d'atteindre ses objectifs fixés et d'assurer sa survie.

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

Graphique 03 : Appréciation du système fiscal

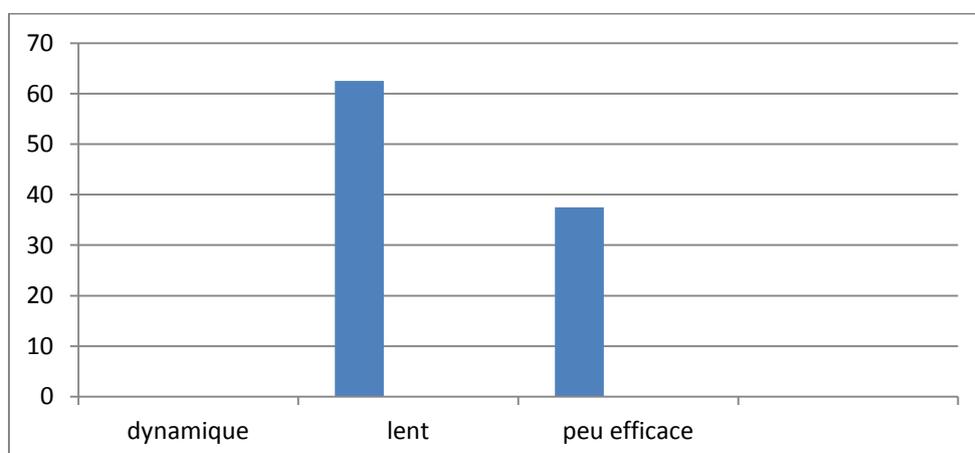


Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

En ce qui concerne le système fiscal algérien, et comme nous montre la figure ci-dessus, il s'avère qu'il est perçu par les entreprises comme étant compliqué (62,5%), peu transparent (25%), favorable (12,5%). Cette perception fait naître un mécontentement des entreprises qui est alimenté à son tour par une corruption omniprésente et par un appareil judiciaire inopérant. Ceci nous amène à revenir sur la déclaration de ce cadre dirigeant sur la vigueur du système fiscal algérien.

Il apparaît aussi à travers les données de l'enquête, une relative inefficacité de la privatisation et de la libéralisation, qui a décrédibilisé les réformes économiques.

Graphique 04 : appréciation du système bancaire



Source : Etabli à partir de l'enquête de terrain

CHAPITRE 04: Les effets de l'ouverture sur le secteur industriel public

La banque joue un rôle très important dans le financement de tout type d'entreprise. C'est la source de financement de ces dernières, comme elle fait l'objet d'un moyen de garantie pour les importateurs et les exportateurs dans le commerce extérieures. Or, d'après notre enquête, le système bancaire est très lent vis-à-vis les entreprises publiques. D'une part la décision des banques est centralisée aux niveaux des directions régionales ou générales, et d'autre part, l'insolvabilité des entreprises publiques ne lui permette pas d'avoir des crédits facilement, ou de bénéficier de financement par les institutions financières.

Par rapport à la question posée sur la prochaine adhésion de l'Algérie à l'OMC, peu d'entreprises nous ont répondu :

1 sur les 8 entreprises publiques enquêtées estime que dans l'état actuel des choses, cette adhésion ne va que les étouffer, vu leur incapacité à faire face à une concurrence internationale du fait de la vétusté de leurs machines et la non-conformité aux normes internationales.

Presque la même réponse a été donnée à la question concernant l'accord d'association qu'a signé l'Algérie avec l'Union Européenne qui a un impact négative sur tous les aspects (financement, l'organisation, gestion, commercial).

Cependant, les deux autres entreprise ont une vision plus optimiste et avancent l'intérêt de cette adhésion pour renforcer le secteur défaillant, la productivité, essayé d'exporter leurs produits, se défendre contre les sanctions unilatérales des pays riches et affirmer leur engagement dans un processus irréversible de libéralisation commerciale et accroitre la crédibilité des réformes. Elles voient dans l'accord signé par l'Algérie avec l'union européenne un grand avantage. Elles font toutes des opérations d'importation de matières premières avec l'Union Européenne. Cet avantage consiste donc en un gain sur les coûts des matières importées, du fait de la suppression des taxes douanières.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'étude des implications de processus d'ouverture de l'économie sur la désintégration des entreprises publiques industrielles algériennes a supposé la recherche d'une démarche méthodologique spécifique et d'un cadre théorique approprié. Les réformes économiques entreprises en Algérie, dans le cadre de son ouverture à l'économie de marché qui se traduisent par l'application du plan d'ajustement structurel au courant des années 1990, de la volonté d'adhérer à l'OMC et de la signature de l'accord d'association avec l'Union Européenne, se sont accompagnées de plusieurs changements institutionnels.

L'apport de cette étude se matérialise à travers le fait qu'elle a essayé d'expliquer les conséquences de la libéralisation économique ; qui se sont traduites par un resserrement des conditions de fonctionnement sur tout le paysage politique, culturel, social et surtout économique du pays modifiant toute l'architecture organisationnelle et institutionnelle.

La démarche méthodologique retenue est celle de l'investigation sur terrain. Elle consiste à réaliser une enquête auprès de cadres dirigeants de 8 entreprises publiques industrielles de la Wilaya de Bejaia. La difficulté de rassembler des informations est inhérente à la nature même du sujet, a nécessité d'adapter la manière de procéder du fait de l'hétérogénéité des entreprises.

Grâce au cadre théorique, aux enquêtes menées auprès des entreprises et à l'analyse de l'information recueillie, nous avons pu dégager des résultats sur l'impact de libéralisation sur les entreprises publiques industrielles.

Nous nous sommes penchés sur la question de l'appréciation des mesures de la libéralisation par le secteur public. En général, dans les entreprises publiques, la libéralisation est perçue comme une nouvelle réalité qui défavorise leur fonctionnement et limite leur activité du fait de plusieurs éléments, notamment une concurrence déloyale induite par l'ouverture du commerce extérieur.

Ensuite, nous avons traité de la structure du pouvoir au sein des entreprises publiques industrielles qu'il y a une multitude de centres de décision et une multiplicité de niveaux de gouvernance, qui se succèdent pour former la hiérarchie qui régit les différents groupes et filiales tout en ayant l'Etat comme le principal détenteur du pouvoir et un actionnaire majoritaire dans les entreprises publiques, ce qui lui confère le rôle d'une autorité suprême sur ces entreprises.

Au terme de ce travail, nous pouvons donc conclure en disant que l'économie algérienne, se trouve face à la montée de la globalisation des marchés, et l'intensification de la concurrence. A cet effet, le changement de cet environnement économique mondial a induit les pouvoirs publics algériens à repenser la stratégie de développement économique du pays.

A ce titre, plusieurs programmes de réformes ont été initiés touchant principalement à la réforme des EPE (l'assainissement financier des entreprises publiques, l'ouverture du capital des entreprises publiques, le programme de privatisation des entreprises publiques et l'assainissement de l'environnement économique national pour la promotion des IDE et la mise à niveau des entreprises). Les réformes économiques suivies en Algérie ont instauré un environnement institutionnel peut favorable pour les EPIA.

A cet effet, les EPI algériennes, qui d'une part, ont des difficultés à relancer leurs activités malgré toutes les restructurations et réformes de redressement, et d'autre part, vu l'imposition faite, par les changements actuels de l'environnement économique global, sont tenues de réfléchir d'avantage aux moyens et aux actions à prendre afin de conduire ce changement et de faire face à la concurrence suite à l'ouverture de notre économie.

Nous mettons l'accent sur les points suivants:

Apporter plus d'incitations aux entreprises afin qu'elles agissent mieux dans le but de maximiser leur valeur en recrutant des personnes compétentes et ayant des talents et non pas des personnes insérées dans un réseau pouvant se débrouiller de manières douteuses et peu légales, ce qui, au final coutera plus à l'entreprise ;

L'Etat algérien doit trouver un moyen de faire respecter les règles du jeu des entreprises et les faire appliquer. Par la même, il doit lutter contre le développement du secteur de l'informel.

Les banques doivent jouer leur rôle en accordant plus facilement des crédits aux entreprises et en leur facilitant l'accès aux ressources en devises afin de ne pas créer de pertes de valeur pour ces entreprises ;

De cette manière, l'Algérie va devoir améliorer la qualité de son environnement institutionnel qui va permettre aux entreprises de développer de meilleures pratiques de leur gestion et de développer la quantité et la qualité de leur production.

Bibliographie

Ouvrages et articles

- SALVATORE. D. *Economie internationale*. 9^{ème} édition De Boeck 2008, page 413.
- Assen SLIM et Farid ALAOUI «Précis d'économie internationale» édition ellipses 2004 p 43.
- BENISSAD.M-E. *Économie du développement de l'Algérie, 1962-1982*. Paris : édition Economica 1982 page 23.
- NEZEYS B. *Economie politique*. Paris : Edition Economica 1998. Page 405.
- AREZKI MAOUCHE «La chute de l'empire industriel national» tira éditions 2013, P42
- Brahimi. A, *Economie Algérienne*, Editions OPU, Alger 1991, p. 74
- Benaouda.H (1983), système productif algérien et indépendance nationale, OPU, Alger, P.1
- Hocine Benissad (1979), économie du développement de l'Algérie, OPU, Alger, P .24
- Hocine Benissad. (1980), l'économie contemporaine, Série que sais-je? Paris, PUF, P.26.
- OURABAH Mahmoud, Le discours « à la mode » et les stratégies réelles d'industrialisation, in revue du Tiers monde Tome XXIX –N° 115, Juillet septembre 1988, PUF, Paris, P.855-864
- H. Benissad, La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel, Editions OPU, Alger 1991,
- S. Goumeziane, Le mal Algérien, *Economie politique d'une transition inachevée 1962-1994*, Editions Librairie Arthème Fayard, Paris 1994, p 35.
- M. BOUDERSA, « La ruine de l'économie algérienne sous Chadli », Editions Rahma, 1993, p.99.
- LAMIRIA, «Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché », Prestcom Editions, Alger, 1993, p.17.
- Roustoumi HADJ NACER, « Les cahiers de la réforme-rapport sur l'autonomie des entreprises », ENAG Ed, Alger, 1989 P.11.
- BENACHENHOU Abdelatif, *Planification et développement en Algérie 1962-1980*, Editions de l'entreprise nationale de l'imprimerie commerciale, Alger, 1980.P48
- Ahmed BOUYACOUB, « La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie », Volume I, OPU, 01-87, P.160-169.
- Abdelmadjid BOUZIDI, « Questions actuelles de la planification algérienne », ENAP/ENAL, N° d'édition 37 A 84, P. 25-50.
- Mokhtar BELAIBOUD, « Gestion stratégique de l'Entreprise Publique Algérienne », OPU-Alger, N° d'édition : 1758, P. 33.
- Mokhtar BELAIBOUD, « Gestion stratégique de l'Entreprise Publique Algérienne », OPU-Alger, N° d'édition : 1758. P.75.
- Hocine BENISSAD, « Ajustement structurel : objectifs et expérience », Alim Editions, Janvier, 1994, p.09.

BEKENNICHE Otmane. *La coopération entre l'union européenne et l'Algérie*. Alger : Edition Office des Publications Universitaires 2006. P 161.

ANDREFF. W. *souveraineté économique et réformes en Algérie* ».L'Harmattan 2009. p 47.

Bouzidi A. : *Economie Algérienne : Eclairages*, Editions ENAG, 2011, P.187

H. BENISSAD : «Algérie : restructurations et réformes économiques (1979-1993) », Office des Publications Universitaires Alger 1994, p. 44.

Ahmad BOUYACOUB, «La Politique industrielle : état des lieux et perspectives », dans l'ouvrage « Où va l'Algérie », sous la direction de A. MAHIOU et J.R. HENRY, ED Karthala-Iremm, 2001, p.188.

ANDREF .W. *Réformes, libéralisation, privatisation en Algérie point de vu d'un outsider en 1988-1994*, in *souveraineté économique et réformes en Algérie*. Confluences Méditerranée N° 71. L'Harmattan 2009. Page 45.

Thèses

Lamia AZOUAOU, « La compétitivité et la mise à niveau des PME maghrébines : analyse à partir d'une approche multidimensionnelle », Université Sorbonne, Paris 3, P.5-6.

Dussine M. P. P « Le rôle économique de l'Etat dans le post-socialisme, Thèse de Doctorat, Université Nancy 2 1996, P. 8

B. GUENDOZI, « Les politiques de gestion du service de la dette extérieure dans les pays du Maghreb (Maroc-Tunisie- Algérie. Analyse Comparative », Thèse de Doctorat d'Etat, 2004, p.80

Mahieddine Hedli (1987), *Commerce Extérieur et Développement économique : Le cas algérien*, thèse,IREP, UPMF, Grenoble, P.57.

Hassaine keltouma : *Accord d'association Algérie-union européenne « Quelles perspectives pour l'économie algérienne »*, Mémoire de Magistère, université D'ORAN, 2010.

Athmane Cheriet : « Mondialisation et Stratégies Industrielles Cas de L'ALGERIE »Université Constantine, 2007.

BACHETTA M. ET alii, «le commerce électronique et le rôle de l'OMC» dossiers spéciaux de l'OMC,n°2,Genève,1998

A. BOUYACOUB, «La difficile adaptation de l'entreprise aux mécanismes de marché », *Revue CREAD N° 39*, 1er T 1997, p.6

A. BOUYACOUB, «L'entreprise publique et l'économie de marché (1988-1993) », *Revue CREAD N° 39*, 1er T 1997, p. 33.

Taieb HAFSI, « Entreprise publique et politique industrielle », *Stratégie et Management*, Collection dirigée par Raymond-Alain THIETART, McGRAW-HILL, 1984, p.12.

Williamson J, « Le consensus de Washington : Un train de réformes devenu un label galvaudé », Finances et développement, Septembre 2003

Raouf JAZIRI, Mehdi CHERIF et Wathek ATTIA, « Le programme de mise à niveau des entreprises tunisiennes : fondements, démarche et impact », institut supérieur des Etudes technologique de sousse, Tunisie, 17 et 18 Avril 2006, colloque International, p.05.

Mohand Amokrane CHERIFI, «Changer le cours de l'histoire économique et sociale du pays », Conférence du 8 Septembre 2005, Alger, p.3.

Nacira BOUKHEZER et Ahmed SMAHI, « POLITIQUES D'INVESTISSEMENT PUBLIC ET LEUR IMPACT SUR L'ESPRIT ENTREPRENEURIAL : CAS DU DISPOSITIF ANSEJ »

BEN BITOUR Ahmed ancien chef du gouvernement 1999-2000« *l'Algérie un pays importateur de pauvreté* », Al watan 7 septembre 2006. <http://www.presse-dz.com/revue-de-presse>

FONTAGNE lionel. *Commerce international*. <http://team.univ-paris1>.

Rapports

Dictionnaire économique et financier, 1993. Adapté à partir de P.Rollet, F.Huart, Du grand marché à l'UEM, Editions Cujas, 1995 Marie- Annick Barthe, « Economie de l'union européenne », Economica, Paris 2006.

Secrétariat OMC, communiqué de presse, « Le commerce mondial en 2009 et les perspectives pour 2010 » [press/598](http://www.wto.org) 26 mars 2010.

FLN, RADP (1976), Charte Nationale 1976, éditions populaires de l'armée, Alger, P.166.

MPAT (1980), Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Bilan Décennal 1967-1980, Alger, p.15

Délégué à la Participation et à la Promotion de l'Investissement MDPPI, « Investir en Algérie », 1er Octobre 2004, p.37.

Le ministre de l'Industrie et des mines, Abdesselam Bouchouareb. Forum économique mondial: la stratégie de développement industriel de l'Algérie présentée à Istanbul

Banque mondiale, Revue des Dépenses Publiques, 2007, P.18

Ministère Des Finances Algérien, Rapport de Présentation du Projet de Loi de Finances Pour 2005. septembre 2004.

Rapport CNUCED sur le commerce et le développement 2003.

Rapport du Ministère Des Finances Algérien, *La Situation Economique Et Financière En 2003*.

textes réglementaires

Loi N°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, N°17 du mercredi 25 avril 1990.

Loi N°88-28 du 19 Juillet 1988 relative aux modalités d'exercice du droit syndical, J.O. N°29 du Mercredi 20 Juillet 1988.

Ordonnance N°01-04 du 20 Août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE, J.O. N°47 du 22 Août 2001.

Sites internet:

Déclaration de Barcelone 1995 site internet [http : //europa.eu/scadaplus/leg/fr](http://europa.eu/scadaplus/leg/fr).

Journal «La Nouvelle République » L'Algérie débourse 2,5 milliards de dollars au titre des subventions» Interview accordée par Monsieur le ministre du commerce Mr. El Hachemi DJAABOUB au journal «La Nouvelle République »: 14 et 15 octobre 2008. <http://www.micrommerce.gouv.de/fichiers08/interv151008.pdf>.

Journal officiel de l'Union Européenne « accord Euro-méditerranéen, établissant une association entre la communauté européennes et ses Etats membres, d'une part, et la république Algérienne démocratique et populaire, d'autre part » 10 octobre 2005. <http://eur-lex.europa.eu/lexUriServ/LexUriSev.do>.

Site internet des douanes algériennes : www.douane.gov.dz.

Site internet : FAW : <http://www.fao.org/es/ess/toptrade/trade.asp>

Site internet : France diplomatie : <http://www.senat.fr>.

France diplomatie : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

Site internet : Ministère des finances : <http://www.multimania.com/algeriafinance/fic/a>.

Site internet : Office national des statistiques ONS <http://www.ons.dz>.

Site internet : OMC <http://www.wto.org>

Site internet : statistiques Algérie : <http://www.promex.dz/rubriques.php>.

Site de la direction des douanes algériennes :
http://www.douane.gov.dz/memoires_fichiers/memFR/valeurfr.pdf

www.Reflexionsdz.net

www.mipmepi.gov.dz/IMG/PDF/001.pdf

Articles de presse

El-watan, quotidien national.

El-watan économie, hebdomadaire national.

El moudjahid, quotidien national.

Liberté, quotidien national.

ANNEXES

FICHE ANALYTIQUE N° 1

UAB/GAC EL-KSEUR

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	UAB/GAC EL-KSEUR
Localisation	Zone industriel el-Kseur
Date de création	1986
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	50 à 99
Evolution de l'effectif	Il et en baisse
Produits	Aliments de bétail

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur sont Peut favorables appréciées par l'entreprise. Cette dernière déclare que les mesures de libéralisation créent un resserrement des conditions dans la fonction de la production de l'entreprise.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

L'entreprise affirme que le président-Directeur n'est pas actionnaire et il doit rendre des comptes a la direction générale (ALGER) au presque la totalité des décisions dépendent d'elle et même les objectifs et les stratégies sont fixés par cette tutelle.

Le statut de l'entreprise publique et un handicap pour sa performance et les difficultés les plus dures pour l'entreprise et dans la commercialisation.

La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue par l'entreprise. L'entreprise affirme que ces pratiques de pots-de-vin ont stagné durant les cinq dernières années.

L'entreprise a bénéficié déjà d'un programme de restructuration qui est dans le cadre de réorganisation de l'organigramme de l'unité.

A la question sur l'impact de l'adhésion de l'Algérie a l'OMC et celle concernant l'accord d'association signé avec l'EU, l'entreprise n'a pas répondu

FICHE ANALYTIQUE N° 2

TEXALG

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	TEXALG
Localisation	Zone industriel iheddaden
Date de création	1976
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	199(2015)
Evolution de l'effectif	Il et en baisse
Chiffre d'affaires	Il a augmenté sur les 3 ans
Les produits	Divers filles et ficelles

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur sont Peut favorables appréciées par l'entreprise. et ils n'enregistrent pas des améliorations sur le plan des procédures des opérations du commerce extérieur. Cette dernière déclare que les mesures de libéralisation ne créent pas un resserrement sur les conditions de fonction de l'entreprise.

Les mesures de libéralisation ont un impact défavorable sur l'approvisionnement de la matière première

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

L'entreprise affirme que le PDG n'est pas actionnaire de l'entreprise

Et sa responsabilité dans le processus de la décision est limitée. Il s'explique que toutes les décisions finales concernant les grands projets comme l'investissement à la modernisation de l'outil de production reviennent à la tutelle qui décide à notre place de tous les objectifs et les stratégies qui sont défavorable pour notre entreprise.

Les difficultés les plus dure pour l'entreprise sont situés au niveau de l'approvisionnement.

Le système fiscal et douanier algérien sont jugez favorable par contre le système bancaire est jugez lent par l'entreprise.

Le statut d'entreprise publique n'est pas un handicap pour sa performance. La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue par l'entreprise

Il affirme que l'entreprise a bénéficié déjà d'un programme de restructuration qui est la mise à niveau de l'entreprise (investissement dans l'outil de production).

L'accord d'association qu'à signé l'Algérie avec l'UE en 2005 a un impact positive sur le financement de l'entreprise.

Notre entreprise réagira à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC positivement pour essayer d'exporter notre produit.

FICHE ANALYTIQUE N° 3

ENMTP

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	ENMTP
Localisation	Route des Aurès Bejaia ZI
Date de création	1986
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	198(2015)
Evolution de l'effectif	Il et en augmentation
Chiffre d'affaires	Il a baisse sur les 3 ans
Les produits	Les grues, Rétrochargeuses, épanduses, Bennes a béton, Chariotes a bagage, passerelles.

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur sont défavorables. Cette dernière déclare que les mesures de libéralisation créent un resserrement des conditions dans la fonction de la production et de commercialisation dans l'entreprise. Ils n'enregistrent pas d'améliorations sur le plan des procédures des opérations du commerce extérieur.

Les mesures de libéralisation sont dangereuse pour l'entreprise parce que l'environnement national n'est pas préparé pour ce genre de mutation, et il faut se préparé d'avantages et maitrises les lois et procédures.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

L'entreprise affirme que le PDG n'est pas actionnaire de l'entreprise et les décisions stratégiques sont prises au niveau de groupe ENMTP ALGER, même les objectifs et les stratégies de l'entreprise sont fixée par cette dernière ce qui est favorable pour l'entreprise .Le statut de l'entreprise publique et un handicap pour sa performance et les difficultés les plus dures pour l'entreprise et dans la commercialisation et l'approvisionnement.

Le système fiscal et douanier algérien sont compliqués, même le système bancaire et lent.

La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue par l'entreprise. Elle affirme que ces pratiques de pots-de-vin ont augmenté durant les cinq dernières années. L'entreprise a bénéficié déjà d'un programme de mise à niveau décidés par les pouvoirs publics pour mieux consolides les entreprise publiques. La dépénalisation de l'acte de gestion va impacterait positivement la performance de l'entreprise et pour sa il faut libérer les initiatives, améiores les salaires des managers et recadres les prises de décisions bénéfiques aux entreprises.

L'accord d'association qu'à signé l'Algérie avec l'UE en 2005 a un impact négative sur les aspects financiers et commerciaux de l'entreprise. L'entreprise et lois algériens ne sont pas encore prête pour une adhésion à l'OMC, il faut se prépare et réfléchir avant d'engager le pays dans une aventure qui n'est pas bénéfique.

FICHE ANALYTIQUE N° 4

LIEGE

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	LIEGE
Localisation	Route des Aurès Bejaia ZI
Date de création	1933
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	52(2015)
Evolution de l'effectif	Il et en augmentation
Les produits	Panneaux désolation en liège, poucier de liège pour la biculture et les poulaillers,

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur adoptées par l'Algérie sont favorables. ses mesures ont favorablement impacté l'environnement général de l'entreprise, pace que sa permettra a l'entreprise de découvrir les marchés étranges et apprendre les techniques en vigueur du commerce international ce qui donnera une part du marchés.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

Le président-Directeur Général n'est pas actionnaire de l'entreprise, et il doit rendre des comptes au groupe EAGN et le SGA, et tous les objectifs et les stratégies sont fixés par cette dernière ce qui est défavorable pour l'entreprise.

Le statut d'entreprise publique est un handicap pour la performance de notre entreprise. Ce qui fait que l'entreprise fait face aux problèmes de la commercialisation, raison de l'utilisation d'un autre produit de substitution.

L'entreprise a bénéficié déjà d'un programme de restructuration qui et la mise a niveau et un programme d'investissement.

Le gestionnaire prendra plus d'initiative si il-y-a une dépénalisation de l'acte de gestion. et pour améliorer les résultats de l'entreprise il faut obliger les utilisateurs de l'isolant a utilisé le liège et les infrastructures sanitaire avec le liège.

L'accord d'association qu'à signé l'Algérie avec l'UE en 2005 n'a pas d'impact sur l'entreprise, parce que les produit fabriqué par l'entreprise sont rare sur le marché international et même en terme de qualité sont les meilleure.

FICHE ANALYTIQUE N° 5

SONITEX

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	SONITEX
Localisation	Zone Industrielle Ighrem
Date de création	1984
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	370(2015)
Evolution de l'effectif	Il et en baisse
Chiffre d'affaires	Il et en baisse
Les produits	Produit déverse en velours

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur sont défavorables pour l'entreprise. Cette dernière déclare que les mesures de libéralisation créent un resserrement des conditions dans la fonction financière et commerciale de l'entreprise.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

Le PDG n'est pas actionnaire de l'entreprise, et il doit rendre des comptes à la direction générale à Alger, toutes les décisions, les objectifs et les stratégies de l'entreprise sont fixés par cette dernière, Ce qui est défavorable pour l'entreprise.

On ce qui concerne son évolution les entreprises d'état n'évolue pas elle se dégrade malgré les subventions de l'état et l'investissement qui coûte des milliards. Les difficultés les plus dures pour l'entreprise ses dans la gestion.

Pour l'entreprise le système fiscal algérien compliqué et peu transparent, sur le système douanier il a dit qu'il est peu transparent et même nul. Il a jugé le système bancaire lent et peu efficace.

Il a déclaré que la pratique des pots-de-vin est courante dans son domaine il a rajouté que ses pratiques pour le banquier, pour les receveurs des contributions diverses mais ce n'est pas de l'argent c'est des cadeaux achetés avec des factures.

En la pratique pour réduire les taxes, affaires juridiques, dédouanement de cargaison, et ils ont augmenté au cours des cinq dernières années.

Pour notre entreprise elle n'a pas bénéficié d'un programme de restructuration parce que les entreprises de TEXTILE Algérienne n'ont pas leur place sur le marché le coût revient leur coûte cher et la CHINE a pris le monopole.

L'entreprise fait face à des problèmes récurrents qui sont : dettes envers la banque, les fournisseurs, SONALGAZ, CNAS, Impôts, et la mauvaise gestion.

FICHE ANALYTIQUE N° 6

SONIPEC

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	SONIPEC
Localisation	Zone Industrielle Ighrem
Date de création	1972
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	259(2015)
Evolution de l'effectif	Il et en baisse
Chiffre d'affaires	Il et en baisse
Les produits	Les chaussures en cuir

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur sont défavorables pour l'entreprise. Cette dernière déclare que les mesures de libéralisation créent un resserrement des conditions dans la fonction de commerciale de l'entreprise.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

Le PDG n'est pas actionnaire de l'entreprise, et il doit rendre des comptes à la direction générale à Alger, toutes les décisions, les objectifs et les stratégies de l'entreprise sont fixés par cette dernière, ce qui est défavorable pour l'entreprise.

Les difficultés les plus dures pour l'entreprise sont dans la commercialisation.

Pour l'entreprise le système fiscal algérien peu transparent, sur le système douanier il a dit qu'il est peu transparent. Il a jugé le système bancaire lent.

La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue

Pour notre entreprise elle a bénéficié d'un programme de restructuration. Nous avons bénéficié d'une enveloppe d'investissement.

Notre entreprise réagira à l'adhésion de l'Algérie à l'OMC positivement pour essayer d'exporter notre produit.

FICHE ANALYTIQUE N° 7

Les moulins de la Soummam

L'identité de l'entreprise :

Dénomination	Les moulins de la Soummam
Localisation	Sidi Aiche
Date de création	1981
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	67 (2013)
Evolution de l'effectif	Il et en baisse
Chiffres d'affaires	-----
Les produits	Farine et semoule

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur adoptée par l'Algérie, depuis la fin des années 1990 sont peu favorables.

L'entreprise déclare qu'elle n'enregistre aucune améliorations sur le plan des procédures des opérations du commerce extérieur. Ces mesures sont perçues par l'entreprise comme des contraintes qui créent un resserrement des conditions de fonctionnement dans la fonction commerciale et qui l'ont conduit à un impact défavorable sur l'environnement général de l'entreprise.

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

Le Président- Directeur Générale n'est pas actionnaire de l'entreprise, et il doit rendre des comptes à la direction générale, les objectifs et Les décisions stratégiques se prennent au niveau de cette dernière, ce qui est défavorable pour l'entreprise.

Les difficultés les plus dures pour l'entreprise situées au niveau de la gestion (mauvaise gestion et concurrence déloyale de la part du privé). La dépénalisation de l'acte de gestion impacterait négativement la performance de l'entreprise.

Le système fiscal algérien est compliqué, et sur le système douanier il a dit qu'il est peu transparent. Le système bancaire est jugé peu efficace pour l'entreprise.

La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue par l'entreprise.

L'entreprise elle a bénéficié déjà d'un programme de restructuration qui est le plan de relance du gouvernement.

L'accord d'association qu'a signé l'Algérie avec l'UE en 2005 a un impact négatif sur la gestion de l'entreprise. A la question sur l'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, le répondant nous a déclaré : « je pense que c'est une bonne chose si on renforce les secteurs défaillant et la productivité ».

FICHE ANALYTIQUE N° 8

SOMACOB

L'identité de l'entreprise

Dénomination	SOMACOB
Localisation	zone industriel Ihadaden Bejaïa
Date de création	1979
Raison sociale	EPE
Forme juridique	SPA
Taille	598 (2014)
Evolution de l'effectif	-66 (2014)
Chiffres d'affaires	-14% (2014)
Les produits	Production des agrégats de carrière, brique rouge, la menuiserie générale, et du plâtre.

Appréciation des mesures de libéralisation :

Les mesures de libéralisation du commerce extérieur adoptée par l'Algérie, depuis la fin des années 1990, sont favorables. L'entreprise déclare qu'elle a enregistré des améliorations sur le plan des procédures des opérations du commerce extérieur. Ces mesures sont perçues par l'entreprise comme des contraintes qui créent un resserrement des conditions de fonctionnement dans la fonction d'administration.

Ces mesures a un impact défavorable sur l'environnement général de l'entreprise (pratiques bureaucratiques, lenteurs).

Caractéristiques de la gouvernance de l'entreprise :

Le PDG n'est pas actionnaire de l'entreprise, et il doit rendre des comptes a la direction générale, toute les décisions, les objectifs et les stratégies de l'entreprise sont fixés par cette dernière, Ce qui est défavorable pour l'entreprise. Les difficultés les plus dures pour l'entreprise sont situées au niveau de la gestion et de financement. Pour l'entreprise le système fiscal algérien est peu transparent, et sur le système douanier il a dit qu'il est compliqué. Il a jugé le système bancaire lent. La pratique des pots-de-vin n'est pas reconnue par l'entreprise.

L'entreprise elle n'est pas bénéficié déjà d'un programme de restructuration. La dépenalisation de l'acte de gestion n'a pas d'impact sur la performance de l'entreprise. Et pour améliorer les résultats de l'entreprise il faut avoir des sources de financement, plus de liberté pour la prise de décision, et le recrutement des cadres compétents.

L'accord d'association qu'a signé l'Algérie avec l'UE en 2005 n'a pas d'impact sur l'entreprise. Pour la question qui concerne l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, nous n'avions pas eu de réponse.

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau n°1 la croissance du volume des exportations et de la production mondiale de marchandises, 2005-2013. (Variation annuelle en pourcentage)

Tableau n°2 : Les degrés d'intégration des blocs économiques

Tableau n°3: Les principaux accords d'intégration régionale.

Tableau n°4 : Exportations mondiales de marchandises et de services commerciaux, 2005-2012 en milliards de dollars et variation en pourcentage

Tableau n°5 : Exportations des marchandises interrégionales et extrarégionales, 2007(en%)

Tableau n°6: Part des échanges interrégionaux dans les exportations totales de marchandise Des parties à certains accords commerciaux régionaux, 2007 (en %)

Tableau n° 7 : Termes de l'échange nets de différents groupes de PED (bas 100=1963)

Tableau n°8 Le taux de croissance du PIB pour la période 2004-2012

Tableau n° 9 le taux de chômage pour la période 2004-2012

Tableau n°10 le taux d'inflation (2004-2012)

Tableau n°11 montre la perte des ressources exprimées en % de PIB due à la réduction des droits de douane à partir de 2005.

Tableau N°12 : Structure de l'échantillon

Tableau N°13 : Les EPIA étudiées dans l'enquête

Tableau N°14 : Appréciation des mesures de libéralisation

Tableau N° 15 : Pourcentage d'appréciation des mesures de libéralisation

Tableau N°16 : L'impact des mesures de libéralisation sur l'environnement général de l'entreprise

Tableau N° 17 : Caractéristiques de l'environnement institutionnel des entreprises étudiées

Graphique n°1 chiffre d'affaire de commerce électronique dans le monde, 2010-2015

Graphique n°2 Exportations mondiales de marchandises (volume) et produit intérieur brut, 2005-2013

Graphique 03 : Appréciation du système fiscal

Graphique 04 : appréciation du système bancaire

Figure N°1 : La part des exportations mondiales de marchandises en 2013

Figure N°2 : Instabilité de prix et exportation primaires dans les pays en développement

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

DEDICACES

LISTE DES ABREVIATIONS

INTRODUCTION GENERALE.....1

CHAPITRE I : Le commerce international.....6

SECTION I : Les fondements qui régissent le commerce international.....6

1- L'évolution sectorielle des échanges.....7

1-1- Le développement du commerce « intra-firme».....7

1-2- Le développement du commerce «intra-branche»..... 8

1-3- L'émergence des échanges de services commerciaux9

1-4- Le développement du commerce électronique.....9

2- Les formes d'organisation du commerce international.....10

3- Les institutions et principes régissant le commerce international.....10

3-1- La doctrine du GATT-OMC11

3-2- Les principes fondamentaux de fonctionnement du GATT (OMC).....11

3-3- Les dérogations aux principes du GATT.....13

SECTION II : Le commerce mondial et la part des PED.....14

1- Les blocs économiques régionaux.....14

1-1- Les concepts de régionalisme et d'intégration économique régionale.....14

1-2- Les types d'intégrations régionales.....15

2- Structure et évolution du commerce mondial.....21

2-1- Evolution du commerce mondial.....21

2-2- La part des économies en développement dans le commerce international...27

CHAPITRE II : L'économie algérienne à la période de planification (1962-1990).....32

SECTION I : L'intervention de l'Etat et choix pour l'industrialisation publique.....33

TABLE DES MATIÈRES

1. L'adoption du choix pour une économie socialiste.....	34
1-1- Les objectifs du socialisme	34
1-2- La conquête de l'économie	34
2. Le programme d'industrialisation publique.....	36
2-1- Fondements théoriques	36
2-2- Caractéristiques de la stratégie.....	37
SECTION II : Les premières difficultés de l'économie nationale et tentatives de réformes.....	40
1. Les premières difficultés des entreprises publiques	41
1-1- Les problèmes liés à l'adéquation des ressources humaines	41
1-2- Les problèmes liés au mode et forme de gestion	41
1-3- Les problèmes liés à la communication et à la circulation d'information.....	41
1-4- Les problèmes liés à la Capacités managériales.....	42
2. Efforts de réformes et restructuration du secteur industriel public.....	42
2-1- Les réformes économiques durant la période 1963-1978.....	43
2-2 Les réformes économiques de puis 1979 -1990.....	44
3. Les difficultés d'adaptation des EPE aux changements de l'environnement économique durant la période de planification.....	50
3-1- La structure des investissements réalisés.....	50
3-2- Le mode de financement des investissements.....	51
3-3- Les formes de réalisation des investissements.....	52
<u>CHAPITRE III.</u> L'analyse du processus d'ouverture de l'économie algérienne	56
SECTION I: Redéfinition des rôles des divers agents dans l'économie.....	57
1. Transition à l'économie de marché et nouveau rôle de l'Etat.....	57
2. Libéralisation du secteur privé et des investissements directs étrangers.....	59
2-1- libéralisation du secteur privé.....	59
2-2- libéralisation des IDE (1990-1993).....	59
3. réformes touchant le secteur industriel public.....	60
3.1. Le programme d'ajustement structurel (pas).....	60
3.2. Le processus de privatisation des EPIA.....	61

TABLE DES MATIÈRES

3.3.	Le programme de mise à niveau des entreprises.....	62
3.4.	Le programme de relance des investissements étrangers.....	64
SECTION II : Les programmes de relance économique et nouvelles stratégies industrielles.....		64
1.	Les différents plans de relance économique.....	65
1-1-	Le plan de soutien à la relance PSAR (2001-2004).....	65
1-2-	Le plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) 2005-2009.....	66
1-3-	Le plan de développement quinquennal (2010-2014)	66
2.	Les nouvelles stratégies industrielles.....	67
2-1-	Choix des secteurs à promouvoir.....	68
2-2-	Déploiement sectoriel de l'industrie.....	68
2-3-	Le déploiement spatial de l'industrie.....	68
3.	Quelques indicateurs marquant de l'économie algérienne.....	69
3-1-	Le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB).....	69
3-2-	Le taux de chômage.....	71
3-3-	Le taux d'inflation.....	72
3-4-	Le recul de l'industrialisation.....	73
CHAPITRE IV : Les effets de l'ouverture sur l'économie algérienne.....		75
SECTION 1 : Les effets du processus d'ouverture sur l'économie		75
1.	Effets sur le budget de l'Etat	76
1-1-	La levée des barrières	76
1-2-	Les conséquences sur les recettes d'État.....	77
2.	Les conséquences sur la nature des échanges.....	78
2-1-	Au niveau des exportations.....	79
2-2-	Au niveau des importations.....	79
3.	Les répercussions sur les entreprises algériennes.....	80
SECTION 2 : L'analyse de la désintégration des EPIA et l'ouverture économique.....		83
1.	Méthodologie de l'enquête	83
1-1-	Le Terrain d'investigation : La wilaya de Bejaia.....	83
1-2-	Présentation de l'enquête de terrain.....	85

TABLE DES MATIÈRES

2-Analyse des informations et résultats de l'enquête	87
CONCLUSION.....	94
BIBLIOGRAPHIE.....	96
ANNEXES	108
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	116

TABLE DES MATIÈRES
